

# L'UNIVERS SYNDICALISTE

# MAG

**DOSSIER**

## Paritarisme : enjeux et réalités

**HORS-CLASSE**

## Arbitraire pour tous

**BANLIEUE**

## L'École en première ligne

**ENTRETIEN**

## Yves Chauvin, Prix Nobel de chimie

LE 24 NOVEMBRE  
PAR LA GRÈVE  
JE ME FAIS  
ENTENDRE !



ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES

**JE VOTE SNES**

Le 6 décembre  
je me fais entendre...

Je vote **SNES**

Et toi ?

**NOTRE  
SYNDICAT**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

le 6 décembre, je me fais entendre !



**17**

Dossier

Paritarisme : enjeux et réalité

**44**

Entretien  
avec Yves Chauvin,  
prix Nobel de Chimie



**34**

Fenêtre sur  
Banlieues : l'école  
en première ligne



## Édito

Les événements qui ont traversé les banlieues ces derniers jours devraient amener des débats. Or, la réponse du gouvernement au problème social que vit la France, à la révolte contre l'inégalité, la ségrégation qui frappe des milliers de jeunes, vivant au quotidien l'injustice et l'exclusion, cette réponse tombe à plat. Sur fond de discours sécuritaire et prolongation de l'état d'urgence, Dominique de Villepin annonce quelques mesures prises dans la précipitation, pour beaucoup d'entre elles simple rétablissement de dispositifs supprimés par le même gouvernement. Ainsi, il ressuscite la police de proximité, rend aux associations une partie des subventions retirées, met en place dans les établissements scolaires de nouveaux assistants pédagogiques après les avoir vidés des MI-SE. On chercherait en vain dans cette fébrile improvisation la cohérence et la capacité d'anticipation d'une politique digne de ce nom.

Aveuglément, le gouvernement poursuit des orientations porteuses d'inégalités et d'insécurité, une réforme fiscale affaiblissant les recettes de l'État, une diminution de l'emploi public considéré comme une charge. L'école est touchée de plein fouet par cette politique qui supprime des emplois, gèle des crédits, vide l'enseignement prioritaire de son efficacité, met au chômage des milliers de collègues. Or, si elle ne peut résoudre à elle seule les problèmes sociaux, elle est directement concernée ; il faut que soit restaurée la confiance de la jeunesse dans la capacité d'émancipation de l'école, que soient combattues les discriminations et la ghettoïsation de certains établissements.

Enfermer les jeunes en échec scolaire dans des voies de relégation et les soustraire au cursus scolaire commun tourne le dos à ces exigences.

Le SNES a proposé au ministre d'organiser un Grenelle des établissements difficiles afin de relancer l'éducation prioritaire, trouver des traitements positifs à l'échec scolaire, améliorer les conditions d'exercice dans ces établissements.

La mobilisation des personnels du second degré à l'appel du SNES

le 24 novembre  
doit permettre  
de contraindre  
le gouvernement  
à entendre  
nos demandes.

**Frédérique Rolet**  
cosecraire générale



## Sommaire

### Revue de presse

#### 30 jours

#### Débat/opinion

- Manifeste du Comité de vigilance face aux usages publics de l'Histoire
- L'opinion de Claude Liauzu sur la « positive colonisation »

#### Actualités

- Banlieues : redonner du souffle à l'École !
- État d'urgence : que dit la loi ?
- Apprentissage dès 14 ans : où est l'ambition pour la jeunesse ?
- Le site lemettierenseigner.fr
- Pour tous les jeunes, le droit à l'éducation
- Second degré en grève le jeudi 24 novembre
- Reportage au campement des non-titulaires devant le rectorat de Créteil
- Remplacements : les étapes de l'action
- Fonction publique : après la réunion du 9 novembre

#### Eco/social

- Sécurité sociale : sondage de l'IFOP
- Gérard Aschieri a lu « Syndicalisme, lendemains de crise ? » de Jean-Marie Pernot
- Précarité : les dernières enquêtes de l'INSEE
- Conseil d'orientation des retraites
- Retraite additionnelle

4

5

6

8

14

### Dossier

- Paritarisme : enjeux et réalités avant les élections du 6 décembre

### Hors de France

- Polynésie : la situation de l'école

### Métier

- TPE : le ministère s'enfoncé
- Baccalauréat STG
- Haut Conseil de l'Éducation
- Mesures pour les banlieues

### Catégo

- Hors-classes : empêcher l'arbitraire en 2006
- Réemploi : la carotte et le bâton
- Classes préparatoires
- CO-Psy, les propositions claires du SNES

### Fenêtre sur

- Banlieues : l'École en première ligne

### International

- La politique d'éducation en Europe
- Royaume-Uni : syndicats contre les « académies »
- Turquie : droit syndical reconnu

### Culture

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

### Entretien

- Yves Chauvin : « Notre société a oublié les bienfaits de la science. »

17

26

28

30

34

37

38

44

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Serge Chatelain et Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénétiès, Fabrice Giovanazzi, Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 65 11 00 79. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : GMF (2), MICROSOFT (27), AUDIBLE.FR (32), ZIG-ZAG (32), EDUCATEC (33), FRANCE 5 (46), CASDEN (47), MAIF (48). Ce numéro comporte un encart volant Restos du cœur. Pour s'informer et donner son avis : Courriel : secgene2@snes.edu, Internet : <http://www.snes.edu>



# Des crises qui durent

**Le Monde** 14 octobre 2005

## L'INÉGALITÉ SEXUELLE MONDIALE NE RÉGRESSE PAS, SELON L'ONU

L'inégalité sexuelle reste un trait majeur de la société mondiale, et ne semble pas en voie de se résorber, selon le rapport annuel du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) publié le 12 octobre. Cette inégalité apparaît par exemple dans l'accès à l'école : 600 millions de femmes sont analphabètes, contre 320 millions d'hommes. La non-reconnaissance du travail des femmes est par ailleurs très importante dans les pays pauvres, où le ramassage du bois ou la corvée d'eau, essentiels à la survie, sont dévolus aux femmes. Les femmes fournissent aussi plus de 60 % de la production agricole vivrière, mais sans se voir reconnaître de droits économiques sur la terre. L'inégalité est flagrante sur le plan politique : « Les femmes occupent seulement 16 % des sièges de Parlements nationaux au niveau mondial, soit un progrès de moins de 4 points de pourcentage depuis 1990 », note le rapport. Ce trait n'est pas propre aux pays pauvres. La France, le Japon ou les États-Unis n'accordent guère de place aux femmes dans la vie politique. [...]

**Marianne** 12-18 novembre 2005

## LES VRAIS RESPONSABLES

Dominique de Villepin a annoncé une série de mesures qui vont dans le bon sens. Le problème ? La plupart d'entre elles consistent à rétablir ce qui avait été préalablement supprimé. Examinons simplement les annulations de crédits pour 2005 : 135 millions d'euros enlevés aux « dispositions d'insertion des publics en difficulté » ; 55 millions d'euros aux « subventions pour la construction de logements sociaux » ; 48 millions d'euros aux « subventions d'intervention et d'investissement en faveur du développement social urbain »... Autant d'économies que l'aile droite de l'UMP a imposées. C'est ce qu'on appelle une orientation politique claire. Jean-Louis Borloo ne fut pas le dernier à la déplorer. Pendant ce temps, la flambée des loyers précédait celle des

**L'Épuration** 9 novembre 2005

## Profs sceptiques sur la mesure Villepin

Même s'ils constatent que le collège n'est pas adapté, ils n'approuvent pas le travail à 14 ans.

Les enseignants sont embarrassés, partagés, déconcertés. Des esprits sarcastiques s'interrogent sur le lien « mystérieux » qu'établit Dominique de Villepin entre violences urbaines et apprentissage. « Le ministre pense peut-être que l'entreprise va apprendre aux jeunes la notion du bien ou le sens de la propriété », avance Géraldine, enseignante dans un collège de Corbeil-Essonnes. Si l'apprentissage sert à punir, alors ce gouvernement n'a rien compris. » À moins que l'entreprise soit à ses yeux seule en mesure de mater les fortes têtes.

Nombre d'enseignants admettent cependant que le collège, tel qu'il existe aujourd'hui, ne convient pas à tous les élèves. Mais la proposition de Villepin « pose un problème éthique énorme », estime Vincent, enseignant dans un collège d'Ivry (Val-de-Marne). L'apprentissage, résume-t-il, fournit « une main d'œuvre pas chère aux employeurs ». Il regrette le temps des quatrièmes technologiques, qui permettaient aux élèves « d'acquérir une bonne base de savoirs fondamentaux » – en conservant l'enseignement du français, des math, d'une langue étrangère – tout en préparant à l'entrée dans la vie professionnelle. « Il faut que l'apprentissage reste un choix, poursuit l'enseignant. Un de mes élèves veut suivre une formation de cuisinier dans un Centre de formation des apprentis (CFA). Je sais que c'est une solution pour lui. Mais ils ne sont pas nombreux à avoir cette envie. » Pour d'autres, le message est évident : orienter les élèves vers l'apprentissage est « une manière de s'en débarrasser définitivement ». Sandra, enseignante à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), s'interroge : « Certains élèves étouffent au collège. Ils sortent du système sans rien maîtriser, pas même l'expression orale. Ils ont de gros problèmes de comportement. Leur échec ne se cantonne pas seulement à l'école : on a beau leur dégoter des stages, ils ne les tiennent pas non plus. Derrière ces situations, il y a souvent des structures familiales très problématiques, sans modèles auxquels se référer. » [...]

banlieues. Aucun rapport ? Les barres délabrées d'un côté, les résidences flambant neuves de l'autre, aucun rapport, vraiment ? Cinquante pour cent de chômeurs ici et les records de profits des grandes entreprises du CAC 40 là, aucun rapport toujours ? Le RMI comme ultime perspective à la périphérie et les rémunérations en or massif au centre, aucun rapport ? Le culte de la maximisation du profit spéculatif en haut et la recherche effrénée de l'enrichissement par le trafic en bas, aucun rapport ? La déferlante d'émissions télévisées consciemment débilantes et la déculturation totale d'une génération scotchée aux reality-shows, aucun rapport ? Tandis que le feu couvait, les ultralibéraux se mobilisaient en faveur d'une suppression de l'impôt sur la fortune. Aucun rapport ? [...]

**L'Épuration** 18 octobre 2005

## LA RÉPRESSION ANTISYNDICALE EN CROISSANCE MONDIALE

Syndicaliste, un métier à risque. L'an passé, 145 ont été assassinés, 16 de plus qu'en 2003 ; plus de 700 ont été agressés ; près de 500 ont reçu des menaces de mort. C'est ce que révèle un rapport annuel publié aujourd'hui par la CISL (Confédération internationale des syndicats libres), coalition de 145 millions de syndiqués dans le monde. Être syndiqué, c'est s'exposer, parce que dans la majorité des 136 pays où la CISL a enquêté, défendre les droits du travail peut entraîner la « discrimination, le licenciement, voire l'emprisonnement ». [...] Janel Kyzkiewicz, coordinateur du rapport, va plus loin. « Le diagnostic de la mondialisation est simple sur le monde du travail, dit-il. Cela encourage les attaques contre les syndicats, perçus comme des obstacles à la concurrence et à la croissance. » Surprise : l'émergence de gouvernements plus démocratiques ne s'accompagne pas d'un mieux-disant syndical, au contraire. « On peut le vérifier tous les jours, ajoute Kyzkiewicz, de l'Asie, comme en Corée du Sud, à l'Afrique, comme au Mozambique, ou même en Europe orientale, comme en Ukraine. » [...]

## Le dessin du mois



Charlie Hebdo, 16 novembre 2005





© Thierry Nectoux

## BANLIEUES

## Sortir de la logique de la violence

Clichy, Aulnay, Sevran, Argenteuil, ... suite à la mort tragique de deux jeunes clichois, jeudi 27 octobre, les banlieues sont le théâtre d'affrontements de jour en jour plus violents. Rien ne peut justifier une telle violence. Le SNES condamne la violence d'où qu'elle vienne. Il condamne, dans le même temps, les propos provocateurs et le surenchérissement dans le discours sécuritaire qui, loin de ramener le calme, n'a fait qu'aggraver la situation, exaspérer les frustrations et le sentiment d'injustice, étendre les violences. Les destructions, qui touchent de plus en plus souvent les services publics et les bâtiments scolaires, frappent, en premier lieu, les habitants des quartiers concernés. De telles situations font le lit de l'extrême-droite et de l'intégrisme. L'École est quotidiennement confrontée aux difficultés de ces quartiers. Alors que d'autres services publics ferment leurs portes, l'École y est toujours présente et ses personnels s'efforcent, malgré des conditions qui se dégradent de plus en plus, d'y remplir leurs missions dans l'intérêt de tous les jeunes. Une véritable relance de l'éducation prioritaire s'impose, ainsi qu'une autre politique économique et une autre politique de la ville afin d'en finir avec le chômage (30 à 50 % dans ces quartiers), l'exclusion et la ghettoïsation.

**13 oct.** **Harold Pinter, prix Nobel de littérature.**

**27 oct.** **Banlieues.** Le décès de deux jeunes à Clichy-sous-Bois provoque de premières échauffourées dans les quartiers « difficiles ».

**27 oct.** **Guerre et paix.** Le président iranien appelle à « rayer Israël de la carte ».

**30 oct.** **Cohérence.** Azouz Begag critique la rhétorique « guerrière » de Nicolas Sarkozy.

**1<sup>er</sup> nov.** **Crise.** Les incidents dans les banlieues se propagent dans l'ensemble de l'Île-de-France, avant de gagner la province.

**3 nov.** **Remise.** Le prix Goncourt est attribué à Michel Houellebecq... non... François Weyergans.

**5 nov.** **Le flop de Bush.** Le 4<sup>e</sup> sommet des Amériques fait échec au projet américain de libre-échange.

**6 nov.** **« L'homme invisible » (New York Times).** Jacques Chirac fait du rétablissement de l'ordre public une « priorité ».

**8 nov.** **1955-2005.** L'état d'urgence, qui permet l'instauration d'un couvre-feu, est décrété en conseil des ministres.

**9 nov.** **Terreur.** Trois attentats en Jordanie font plus de 50 morts.

**10 nov.** **Sans précédent.** Rejetant son projet de loi antiterroriste, la Chambre des communes met Tony Blair en minorité pour la première fois depuis 1997.

**11 nov.** **Plate-forme.** Après l'accord de gouvernement entre le SPD et la CDU, Angela Merkel est assurée d'être élue chancelière le 22 novembre prochain.

**14 nov.** **Lunettes.** Jacques Chirac diagnostique une « crise de sens ».

**16 nov.** **Réveil.** Le Sénat américain vote contre la torture, pour un retrait progressif des troupes d'Irak et pour une meilleure information sur la situation dans ce pays.

**17 nov.** **Des informations.** Le Sommet mondial de la société de l'information s'ouvre à Tunis, sur fond de violences contre les journalistes.

**15 nov.** **Proche-Orient.** Condoleezza Rice annonce un accord entre Israël et la Palestine sur la liberté de mouvement des Palestiniens dans la bande de Gaza.

**16 nov.** **L'urgence demeure.** L'Assemblée nationale vote la prolongation de l'état d'urgence pour trois mois. Le SNES, avec la FSU, a signé avec une cinquantaine d'organisations un appel à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme « Non au régime d'exception, Pour un état d'urgence sociale ». Il a participé à ce titre à la manifestation du 16 novembre à Paris aux côtés au plan syndical de la CGT, de l'UNSA, des Solidaires et de l'UNEF.

## BILLET D'HUMEUR

## Alex

C'est un garçonnet d'une douzaine d'années. Sans doute il n'aimerait pas lire cela mais il ne me lira pas.

Il s'appelle Alex.

Alexandre ? Alexis ?

Ses parents, à l'évidence, viennent d'ailleurs, mais lui vit à Créteil.

Il se fait expliquer un exercice par des professeurs bénévoles.

Ils sont vacataires, au chômage, sous une tente.

Ils protestent et ils enseignent.

Quel rapport avec les voitures en feu ?

Je n'en sais rien.

Avec les voitures qui ne brûlent pas, alors ?

Matthieu Leiritz



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
**JE VOTE SNES**

## PASSÉ COLONIAL ET ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE.

Notre mouvement est né au printemps dernier d'un regroupement d'enseignants et de chercheurs qui s'inquiètent de la façon dont l'histoire est aujourd'hui utilisée dans l'espace public. D'une part, on constate de plus en plus de dérives médiatiques concernant les interprétations du passé. Les polémiques concernant l'esclavage, la colonisation, la Shoah ou l'immigration prennent une tournure de plus en plus malsaine. D'autre part, la loi du 23 février 2005 qui veut obliger les enseignants à présenter les côtés « positifs » de la colonisation, montre les pressions exercées par le pouvoir pour remettre en cause notre autonomie. Cette loi illustre des problèmes plus vastes qui nous préoccupent depuis longtemps. Par exemple, on constate que le fossé qui sépare la recherche historique « de pointe » et l'enseignement de l'histoire ne cesse de se creuser. Par ailleurs, le contenu des programmes respecte de moins en moins l'équilibre entre les différents courants de la recherche historique. La première initiative publique que va prendre notre comité de vigilance est l'organisation d'un grand colloque à la Sorbonne le 4 mars 2006, où toutes ces questions seront abordées. Nous invitons tous les collègues qui s'inquiètent de ces dérives à rejoindre ce comité de vigilance et à participer au colloque.

Gérard Noiriel, professeur à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales

# Manifeste du Comité de vigilance face aux usages publics de l'Histoire

**E**n tant que chercheurs et enseignants en histoire, notre rôle principal consiste à élaborer et à transmettre des connaissances rigoureuses sur le passé. Celles-ci résultent d'une analyse critique des sources disponibles, et répondent à des questions qui ont pour but de mieux comprendre les phénomènes historiques et non pas de les juger. Mais les historiens ne vivent pas dans une tour d'ivoire. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, le contexte politique et social a joué un rôle essentiel dans le renouvellement de leurs objets d'étude. Les luttes ouvrières, le mouvement féministe, la mobilisation collective contre le racisme, l'antisémitisme et la colonisation, ont incité certains d'entre eux à s'intéresser aux « exclus » de l'histoire officielle, même si la France est restée à la traîne de ces mutations.

Il y a donc un rapport étroit entre la recherche historique et la mémoire collective, mais ces deux façons d'appréhender le passé ne peuvent pas être confondues. S'il est normal que les acteurs de la vie publique soient enclins à puiser dans l'histoire des arguments pour justifier leurs causes ou leurs intérêts, en tant qu'enseignants-chercheurs nous ne pouvons pas admettre l'instrumentalisation du passé. Nous devons nous efforcer de mettre à la disposition de tous les connaissances et les questionnements susceptibles de favoriser une meilleure compréhension de l'histoire, de manière à nourrir l'esprit critique des citoyens, tout en leur fournissant des éléments qui leur permettront d'enrichir leur propre jugement politique, au lieu de parler à leur place.

## Les enjeux de mémoire aujourd'hui

Les tentatives visant à mettre l'histoire au service de la politique ont été nombreuses depuis un siècle. Le nationalisme et le stalinisme ont montré que lorsque les historiens et, au-delà, l'ensemble des intellectuels renonçaient à défendre l'autonomie de la pensée critique, les conséquences ne pouvaient être que désastreuses pour la démocratie. Au cours de la période récente, les manipulations du passé se sont multipliées. (...) Tout récemment, le gouvernement n'a pas hésité à adopter une loi (23 février 2005) exigeant des enseignants qu'ils insistent sur le rôle « positif » de la colonisation.

Cette loi est non seulement inquiétante parce qu'elle est sous-tendue par une vision conservatrice du passé colonial, mais aussi parce qu'elle traduit le profond mépris du pouvoir à l'égard des peuples



© Roger-Vollet/AFP photo

colonisés et du travail des historiens. Cette loi reflète une tendance beaucoup plus générale. L'intervention croissante du pouvoir politique et des médias dans des questions d'ordre historique tend à imposer des jugements de valeur au détriment de l'analyse critique des phénomènes. (...) Nous en avons assez d'être constamment sommés de dresser des bilans sur les aspects « positifs » ou « négatifs » de l'histoire.

Nous refusons d'être utilisés afin d'arbitrer les polémiques sur les « vraies » victimes des atrocités du passé. Ces discours ne tiennent compte ni de la complexité des processus historiques, ni du rôle réel qu'ont joué les acteurs, ni des enjeux de pouvoir du moment. Au bout du compte, les citoyens qui s'interrogent sur des problèmes qui les ont parfois (eux ou leur famille) directement affectés, sont privés des outils qui leur permettraient de les comprendre.

## La nécessité de l'action collective

Il est vrai qu'un certain nombre d'entre nous ont tiré depuis longtemps la sonnette d'alarme dans des livres ou des articles de presse. Mais ces réactions individuelles sont aujourd'hui insuffisantes. C'est pourquoi nous appelons tous ceux qui refusent que l'histoire soit livrée en pâture aux entrepreneurs de mémoire à rejoindre notre Comité de vigilance. Deux domaines de réflexion et d'action nous semblent prioritaires :

- *l'enseignement de l'histoire.* Le débat actuel sur l'histoire coloniale illustre un malaise beaucoup plus général concernant l'enseignement de notre discipline, et l'énorme décalage qui existe entre les avancées de la recherche et le contenu des programmes. Il faudrait commencer par établir un état des lieux, pour réduire le fossé entre recherche et enseignement, réfléchir à une élaboration plus démocratique et transparente des programmes, pour que les différents courants de la recherche historique soient traités de façon équitable ;
- *les usages de l'histoire dans l'espace public.* Il va de soi que notre rôle n'est pas de régenter la mémoire. Nous ne nous considérons pas comme des experts qui détiendraient la Vérité sur le passé. Notre but est simplement de faire en sorte que les connaissances et les questionnements que nous produisons soient mis à la disposition de tous. Pour cela il faut ouvrir une vaste réflexion sur les usages publics de l'histoire, et proposer des solutions qui permettront de résister plus efficacement aux tentatives d'instrumentalisation du passé. ■

<http://cvuh.free.fr> – mël : [cvuh@free.fr](mailto:cvuh@free.fr)

# Non à la loi imposant d'enseigner la « positive colonisation »

**M**on premier est un pays où, selon le ministre de l'Éducation nationale, la loi du 23 février 2005 édictant que « les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif » de la colonisation ne change rien auxdits programmes (Journal du Dimanche, 16 octobre). C'est inciter les professeurs à violer la loi ! Mon second est un pays où le président de la République, qui a ratifié la loi, dit en privé à sa conseillère, une philosophe de renom, qu'il s'agit d'une « grosse connerie ». Ne cherchez plus : mon tout n'est pas une satrapie où les politiciens décrètent la vérité du passé, le sens de la rotation des astres ou l'origine de l'homme. C'est le pays où Aoussama est condamné pour délit de grande gueule et pour avoir violé l'omerta.

Comment une poignée de députés ont-ils pu fourvoyer la « Nation » qu'ils représentent (comme ils disent pour se démarquer du citoyen lambda, électeur) ? C'est qu'ils ont voulu complaire à un lobby de nostalgiques du colonialisme. Ce lobby a pris pour prétexte la situation des harkis pour obtenir une nouvelle indemnisation en faveur des rapatriés et une réhabilitation de l'OAS assortie d'une repentance infligée à la France. Les débats parlementaires et les sites web de l'ADIMAD (association des anciens condamnés de l'OAS) ou d'autres associations – prétendant représenter les rapatriés – affichent un esprit de revanche contre les Algériens, les gaullistes, les « cocos », etc. La droite (mais aussi une bonne partie de la gauche) a ainsi, par électoralisme, traité une discipline, dont la fonction civique est centrale dans notre instruction publique, comme on traite des bureaux de tabacs. Cette volonté de soumettre les historiens aux ordres ne s'était pas vue depuis la fin du Second Empire. Sauf sous Vichy, un consensus, imparfait mais efficace, a déminé les tensions dans une société déchirée par un siècle de conflits au long du XIX<sup>e</sup>.

La loi est inacceptable et dangereuse. Elle interdit de tout passer des millions d'étrangers et de Français venus d'ailleurs, qui ont fait eux aussi la France, car les colonisés et les immigrés n'existent pas pour l'article 4. Qui croira que cette occultation et l'apprentissage obligatoire de la Marseillaise à l'école pourront constituer des remparts contre les communautarismes dont on agite le spectre, alors même qu'on les provoque chez des jeunes victimes de ségrégation, stigmatisés comme dangereux ?

Dans le tiers-monde francophone – et francophile –, chez les intellectuels du sud, dont beaucoup placent leurs enfants dans les lycées français, cette loi est reçue comme une insulte. Si elle a été exploitée bruyamment dans une campagne référendaire par le président de la République algérienne, la réprobation, plus discrète, n'est pas moins importante ailleurs. Que les Coréens s'intéressent avec attention et sympathie à notre mouvement contre la loi signifie qu'ils font quelques analogies entre ce chauvinisme et la superbe japonaise.

Rejeté par les spécialistes d'histoire et d'anthropologie, par des milliers d'enseignants, par les syndicats et par l'APHG qui a dû vaincre sa frilosité corporatiste, par des inspecteurs généraux – dont on pouvait attendre qu'ils se prononcent en tant que « corps » et plus vite –, cet article 4 n'est pas encore abrogé ! Le ministre des Affaires étrangères, qui porte une lourde responsabilité personnelle dans cette affaire, car il a déposé une proposition de loi en 2003 dont celle de 2005 n'est qu'un essai transformé, prétend se laver les mains en confiant à une commission d'historiens algériens et français l'évaluation de la colonisation. Dans un courrier du 1<sup>er</sup> août, le Premier ministre a repris cette proposition. Qu'il soit bien clair que notre profession n'accepte aucune commission nommée par un gouvernement qui a ratifié cette loi et ne parvient pas à imposer à sa majorité de revenir sur elle ! Quel historien se ferait expert d'un pouvoir dont un ministre insulte ses collègues ? Il n'est pas question non plus que le pouvoir d'Alger désigne « ses » historiens et que nous le cautionnions.

Depuis des décennies, les spécialistes de la colonisation, par-delà les frontières, sont habitués à travailler ensemble, ils font leur métier. Ils continuent à le faire en préparant un colloque pour juin 2006.

Contrairement aux accusations, ils ne professent pas, pour la plupart, un anticolonialisme selon lequel le colonisé serait la victime et l'innocence absolues, et le colonisateur un criminel né. À quoi cela rime-t-il un demi-siècle après les décolonisations ? Lutter contre les menaces que la loi fait peser sur notre discipline exige aussi de refuser toutes les tentatives d'instrumentalisation du passé au service de quelque force politique et courant idéologique que ce soit. Ceux qui accusent mensongèrement « la République » d'avoir commis un génocide dans une Algérie où les massacres de masse ont été assez graves pour qu'on n'en rajoute pas, ceux qui l'accusent d'avoir créé des « zoos humains » imaginaires et parlent de « fracture coloniale » en 2006 doivent être interpellés sur les à-peu-près scientifiques de leurs affirmations. Tout auteur est responsable de son discours et ne saurait en ignorer la réception chez des élèves auxquels notre système éducatif peine à proposer les éléments d'un devenir commun. On doit aussi s'interroger sur l'écho de ce procès anachronique dans des médias qui cultivent le spectaculaire. Alors que Maspero était interdit de publication sur le colonialisme en son temps, la surenchère dans l'anticolonialisme est aujourd'hui un argument de vente.

Nous sommes confrontés à une prise en otage de l'histoire. Drôle de République que celle où un ministre des Anciens combattants peut traiter des enseignants et chercheurs de pseudo-historiens et de spécialistes autoproclamés. Les signataires de la protestation contre la loi du 23 février sont l'objet de campagnes de calomnies et de pressions de la part du lobby rapatriés, de même que des chercheurs de l'INRP travaillant sur l'enseignement du passé colonial et de la Shoah sont accusés de complaisance tiers-mondiste quand ce n'est pas d'antisémitisme. Ces comportements gagnent le milieu des historiens, dont certains ont pu accuser faussement leurs collègues participant à la mise en place de la Cité de l'immigration d'être partisans d'une histoire colonialiste.

Cette loi n'est pas une péripétie, elle incite à questionner les raisons de la fragilité de notre discipline et à affronter les conservatismes corporatistes. Un profond réexamen de la formation des enseignants et du contenu des programmes donnant toute sa place à l'émergence d'une société mondiale est nécessaire pour faire face à ce qui est bien une crise de l'histoire. ■

**Claude Liauzu**, Professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris-VII, il a dirigé la rédaction de *Colonisation, droit d'inventaire* (A. Colin)

## COLLOQUE DU 10 DÉCEMBRE À L'OCCASION DU CENTENAIRE DE LA LOI DE 1905

Un colloque se tiendra à Paris le 10 décembre à l'occasion de la commémoration du centenaire de la loi du 9 décembre 1905. Il a été mis en place par les organisations qui ont constitué le « noyau dur » du collectif du 16 janvier (FSU, UNSA, SGEN, CGT, LDH, CNAL, Ligue de l'enseignement, etc.). Ce colloque aura lieu le :

**Samedi 10 décembre de 9 h 30 à 17 heures**

**Annexe de la Bourse du travail**

**33, boulevard du Temple, 75003 Paris (Métro : République)**

Ce sera la seule initiative qui, de façon unitaire, a pu se construire à cette occasion, et on peut d'ailleurs, à juste titre, regretter que cette commémoration se limite à cela. Il est donc important que ce colloque rassemble un nombre important de militants. L'inscription n'est pas nécessaire.



## BANLIEUES

# REDONNER DU SOUFFLE À L'ÉCOLE!

Tout le monde le reconnaît, l'École a un rôle essentiel à jouer dans les quartiers difficiles. Comme le confirme un sondage CSA qui montre que pour l'opinion « résoudre d'ici quelques années la crise des banlieues » passe d'abord par « donner plus de moyens pour l'Éducation » (47 %) et « assurer une meilleure mixité sociale » (45 %).

**S**ortant de son silence assourdissant des dernières semaines, le ministre de l'Éducation nationale est apparu sur *Europe 1*, le 16 novembre, très en deçà des exigences de la situation. Le projet de budget voté à l'Assemblée nationale le 14 novembre consacre la suppression de 4 500 emplois d'enseignants qui vont s'ajouter aux 15 000 supprimés ces trois dernières années. L'expérience montre que ces suppressions frappent en priorité les zones défavorisées. Les 80 millions d'euros soi-disant « obtenus » pour financer les mesures « banlieue » pour l'école ne sont rien d'autre que le rétablissement des 80 millions ponctionnés il y a 15 jours, par les députés, sur les crédits du programme « Enseignement scolaire public du second degré ». Par contre 40 millions d'euros seront bien redéployés du programme « dépenses de personnels du second degré » pour financer les bourses au mérite et les 5 000 assistants pédagogiques. En résumé, G. de



© Daniel Maunoury

Robien, pour affronter les difficultés de l'École en banlieue ne disposera pas, en dépit de ses déclarations, d'un euro de plus que ce qui était prévu dans le projet de budget du début octobre. Plus fondamentalement, le ministre maintient les dispositions de la loi Fillon (socle commun, Projet Personnel de Réussite Éducative, doublement des effectifs destinés à l'apprentissage) qui vont renforcer la ségrégation sociale au collège. Le Premier ministre vient d'y ajouter la remise en cause de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans

par l'ouverture de l'accès à l'apprentissage dès 14 ans. Tentant d'atténuer le mauvais effet d'une telle annonce, le ministre de l'Éducation assure que chaque jeune aura, en tout état de cause, droit au socle commun, confirmant ainsi qu'une partie de la jeunesse devra se contenter du « minimum commun », ce que dénonce le SNES depuis des mois.

Quant à la politique d'Éducation prioritaire, tout montre qu'en dépit de déclarations qui se veulent rassurantes, les menaces que contenait déjà la loi Fillon se

confirment et que la carte des ZEP risque d'être revue à la baisse. Pourtant, l'école dans les banlieues a aujourd'hui besoin d'un nouveau souffle et d'une tout autre politique.

Le ministre ne peut pas se contenter de rester dans la routine, proposer quelques réunions sur les ZEP et confier une fois de plus une mission d'études aux inspecteurs généraux. La priorité doit être donnée à l'écoute et au dialogue. **C'est pourquoi le SNES demande au ministre d'organiser un « Grenelle » des établissements difficiles associant au-delà des experts, les acteurs de terrain (personnels, jeunes, parents, divers acteurs des quartiers), pour débattre de la mission de l'École et des enseignants, de son rapport avec ce qui l'entoure, de l'offre de formation et de l'amélioration des conditions d'enseignement (allègement des effectifs, travail en équipe et stabilisation des équipes pédagogiques).** ■

**Bernard Boisseau**

## ÉTAT D'URGENCE: QUE DIT LA LOI ?

**L**a mise en œuvre de l'état d'urgence par le gouvernement sur le fondement de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 veut trouver sa justification dans les émeutes actuelles, constitutives de « *péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public* » (article 1<sup>er</sup> de la loi). Par construction, cette loi d'exception a pour objet de restreindre, à l'initiative des préfets des départements, certaines libertés publiques pour une durée de douze jours, qui peut ensuite être prolongée indéfiniment par le législateur.

Sont ainsi concernées les libertés d'aller et venir (article 5 : interdiction de la circulation des personnes ou des véhicules, instauration de zones de sécurité,

interdictions de séjour « à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics »); la détention administrative (article 6 : assignation à résidence, mais pas... dans des « camps »!); la fermeture provisoire des salles de spectacles, débits de boissons et lieux de réunion de toute nature, ainsi que « les réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre » (article 8); la remise des armes (article 9); le droit de perquisition au domicile jour et nuit (article 11); le droit de prendre toute mesure « pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature ainsi que celui des émissions radio-phoniques, des projections ciné-

matographiques et des représentations théâtrales » (idem); la compétence des juridictions militaires (article 12); des peines allant jusqu'à deux mois d'emprisonnement et 3 750 € d'amende en cas de violation de la loi.

Les recours individuels et collectifs sont extrêmement réduits devant la toute puissance de l'autorité de police, confortée par le

flou des formulations. Personne, et notamment pas les organisations syndicales, n'est ainsi à l'abri de leur application à des domaines excédant la stricte nécessité du maintien de l'ordre républicain (par exemple interdiction de manifestations ou même de réunions syndicales, voire de la grève). Même si le gouvernement n'a pas (encore ?) décidé de recourir à toutes les possibilités offertes par la loi, la plus extrême vigilance démocratique s'impose donc. ■

**Francis Berguin**

action.juridique@snés.edu



**Dernière minute :** le gouvernement vient de décider de demander au Parlement la prorogation de l'état d'urgence pour trois mois, ce qui paraît disproportionné, alors que le calme semble revenir dans les banlieues. Vigilance.

APPRENTISSAGE DÈS 14 ANS

# OU EST L'AMBITION POUR LA JEUNESSE ?

Parallèlement à la déclaration de l'état d'urgence, le Premier ministre a annoncé une batterie de mesures en faveur des zones urbaines sensibles.

Certaines mesures s'imposaient (augmentation du budget de la politique de la ville, rétablissement de subventions aux associations de quartier...), mais l'ensemble du dispositif n'est pas de nature à sortir de la crise sociale, bien au contraire.

## Et les inégalités ?

Rien n'est entrepris pour combattre les inégalités et les discriminations, pour s'attaquer résolument au chômage massif et à l'explosion de la précarité, pour développer les services publics. Dans ce contexte, le projet d'abaisser l'âge de l'apprentissage à 14 ans prend tout son sens : en remettant en cause la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et le collège pour tous, le Gouvernement annonce clairement qu'il renonce à une ambition pour tous les jeunes, notamment ceux des banlieues.

## Fin de la scolarité jusque 16 ans

Cette mesure est non seulement injuste socialement et un leurre pour les élèves en grande difficulté, mais elle tourne le dos à la nécessaire démocratisation du système éducatif, aujourd'hui en panne. Quel manque d'ambition six mois à peine après l'adoption de la loi Fillon qui prétendait garantir la réussite de tous les jeunes ! Quel embarras pour le ministre de l'Éducation nationale chargé de vanter les mérites du socle commun de connaissances au moment de l'installation du Haut Conseil de l'Éducation !

Même du côté patronal, généralement favorable à l'apprentissage, les réactions sont parfois critiques : l'UPA (Union professionnelle artisanale), par exemple, demande qu'on en reste à l'âge de 16 ans car « ça ne répond ni à la profession ni à un besoin socio-économique ».

Pourquoi alors tant d'avis favorables du côté de l'opinion publique (83 % selon un sondage CSA) ?

Ne convient-il pas de démystifier les apparentes « vertus » de l'apprentissage de remédiation ?

## L'apprentissage n'est pas la solution

S'il est vrai qu'une partie des collégiens se trouve en échec scolaire, l'apprentissage comme outil de remédiation pour les élèves en grande difficulté n'est déjà pas, à 16 ans, la solution efficace que l'on veut bien nous faire croire : beaucoup d'apprentis ne vont pas jusqu'au bout de leur contrat (25 % de ruptures de contrat en moyenne) ; l'apprentissage ne réduit pas le chômage des jeunes ; les apprentis préparant un CAP ou un BEP ne s'insèrent pas mieux dans l'emploi que les jeunes sortant de la voie scolaire.

La formation par apprentissage est par ailleurs foncièrement discriminatoire puisque c'est l'employeur, et lui seul, qui décide s'il offre à un jeune la possibilité de

signer un contrat de travail. Les jeunes de banlieue font déjà l'objet, aujourd'hui, de discriminations pour les stages en entreprise, surtout lorsqu'ils sont d'origine étrangère. Comment croire qu'ils seraient mieux accueillis par les entreprises s'ils étaient plus jeunes avec un « bagage » scolaire moindre ? Certes le passage par l'entreprise peut parfois contribuer à remotiver un jeune en rejet de l'institution scolaire, mais il renforce aussi les difficultés scolaires en ne mettant pas l'apprenti en situation de combler ses lacunes, le privant ainsi de toute chance réelle de poursuivre des études. Pour répondre au problème urgent

## « GÉNÉRATION STAGIAIRE, GÉNÉRATION PRÉCAIRE »

Né d'un appel à la grève lancé sur un blog en septembre par des stagiaires, « génération stagiaire » a fait une première apparition publique lors de la manifestation parisienne du 4 octobre. Le 1<sup>er</sup> novembre, une centaine de stagiaires défilaient jusqu'au ministère de la cohésion sociale. En tenues noires et masque blanc, anonymat oblige pour ceux qui sont « sans droit, sans statut, sans salaire et jetables comme des kleenex ». Les responsables du mouvement constataient que « pour contourner le droit du travail, les entreprises ont recours aux stagiaires, une main d'œuvre qualifiée (bac + 3, 5 ou 7) jetable, quasi gratuite et hyper-motivée, une ressource inépuisable de plus de 800 000 personnes dont l'utilisation n'est encadrée par aucune loi ». Parmi les secteurs les plus concernés : le cinéma, la publicité, la culture et l'informatique, mais aussi l'informatique, les ministères et les partis politiques. Prochaine action, une « grève générale des stagiaires au niveau national », le jeudi 24 novembre.

des élèves âgés en voie de décrochage scolaire et empêcher leur sortie sans qualification, le SNES estime que c'est au sein du système éducatif qu'il faut trouver des solutions, y compris par des mesures transitoires en lien avec les Lycées Professionnels (classe de Troisième à module de 6 heures découverte professionnelle).

## Un recul de plus de trente ans

Si la décision d'ouvrir l'apprentissage dès 14 ans n'entre pas en contradiction avec la directive européenne

inacceptable. En tout état de cause, le socle commun risque d'être considérablement « allégé » afin de rendre crédible sa maîtrise dans un cadre scolaire réduit, pour certains, à la portion congrue (13 semaines sur 36 pour un apprenti).

## Pour une véritable relance de l'éducation prioritaire

Alors que le gouvernement considère que les jeunes des banlieues ont vocation « naturelle » à se diriger vers l'apprentissage dès 14 ans, le SNES continue d'exiger une véritable relance de l'éducation prioritaire. Non pas, comme le suggèrent le SGEN ou le SE-UNSA, pour concentrer les moyens sur les établissements les plus difficiles, mais pour accorder à chaque établissement ZEP les moyens dont il a besoin pour permettre aux élèves éloignés de la culture scolaire d'entrer de manière efficace dans les apprentissages. Nous refusons tout recentrage dans les ZEP sur le seul socle commun ou toute organisation dérogatoire des enseignements, comme le laisse augurer la circulaire appelant à y élaborer des contrats d'expérimentation. Mais tout porte à croire que c'est dans ce sens que souhaite aller Gilles de Robien qui doit faire des annonces en janvier 2006. ■

Monique Parra-Ponce

\* CLIPA : cette classe est ouverte aux élèves de 14 ans (généralement issus du cycle central), volontaires pour un enseignement en alternance.





## UN PREMIER BILAN POSITIF

**N**ous annonçons dans *L'US* de rentrée en septembre la création du site [lemetierdenseigner.fr](http://lemetierdenseigner.fr).

Son objectif : répondre aux attaques et idées reçues sur nos métiers, mieux faire comprendre à l'opinion publique nos demandes sur l'école, créer un espace d'échanges entre enseignants, CPE, conseillers d'orientation psychologues, surveillants, agents, mais aussi parents, chercheurs, institutionnels, élus... Deux mois et demi après le lance-

ment, un premier bilan peut en être tiré. Le site propose aujourd'hui de témoigner par film, par écrit ou à travers un répondeur téléphonique. Plus de 28 500 internautes se sont connectés depuis le 10 septembre et ont consulté un total de plus de 200 000 pages. D'ores et déjà, plus de 150 témoignages de profs, d'élèves, de parents, de conseillers d'orientation psychologues, de CPE... ont été mis en ligne. Au palmarès des sujets les plus traités sans surprise : les élèves, les rem-

placements et le décret « de Robien » bien sûr. Beaucoup de témoignages également de non-titulaires au chômage en cette rentrée. Trois *chats* ont été organisés, nous sommes dans l'attente d'une réponse de la FCPE pour le prochain sur les remplacements. Le « feuilletton » avec Gilles de Robien se poursuit : ayant accepté de dialoguer avec les collègues dans un premier temps sur cette question particulièrement conflictuelle, il semble aujourd'hui bien tarder à assumer cet accord de principe !

Quatre débats enregistrés sont également en ligne (voir encadré). Trois sondages ouverts à tous ont été organisés, en liaison avec l'actualité : conditions de rentrée, temps de travail, remplacements avec des participations entre 600 et 1 000 réponses. La rubrique question/réponse a également connu un succès qui nous donne quelques soucis de gestions aujourd'hui : si nous parvenons à répondre pratiquement à chacun individuellement, il ne nous est plus possible aujourd'hui

**lemetierdenseigner.fr**  
fait son cinéma  
au Salon de l'éducation

Le SNES invite les enseignants, les parents, les jeunes à venir témoigner sur l'école au Salon de l'éducation les vendredi 25 et samedi 26.

Un vidéomaton, installé sur le stand du SNES, permettra aux visiteurs de dire ce qu'ils pensent des collèges et lycées. Critiques, louanges, révolte, propositions...

de mettre en ligne l'ensemble des réponses faute de temps. Il nous reste également à rendre active la rubrique « avis de recherche » non encore fonctionnelle à ce jour. Côté médias, l'initiative a été bien reprise au plan national au moment du lancement du site – parution de dépêches (AFP, AEF) et d'articles dans la presse (CB News, Devenir Fonctionnaire, Le Monde, La Vie), diffusion d'interviews dans la presse audiovisuelle (Europe 1 et

France Inter en radios ; LCI et I-TV en télévision).

Ce site est un outil mis au service de la profession, si ce n'est déjà fait découvrez-le, inscrivez-vous comme membre pour témoigner, recevoir les lettres d'informations, et faites-le connaître autour de vous ! ■

Claudie Martens



### LE METIERDENSEIGNER.FM : UNE RADIO EN LIGNE

Quatre débats à écouter sur le site :

#### • Le parcours des nouveaux professeurs

Des concours au premier cours, l'entrée dans le métier d'enseignant. Avec Sandra Matos, 27 ans, professeur d'espagnol, néotitulaire et Emmanuel Mercier, 26 ans, professeur d'électro-technique, deux ans d'expérience.

#### • Comment aider les élèves sans papiers ?

Avec Armelle Gardien, du réseau Éducation sans frontières et le témoignage de Gladys Pompée, jeune haïtienne qui a enfin obtenu ses papiers en septembre.

#### • Les élèves français sont-ils mauvais en langues ?

Les langues vivantes, le cadre européen, l'enseignement en primaire, le « globish »... Avec Line Audin, professeur d'anglais et chercheur à l'INRP Bruno Auer, professeur d'anglais et Anglais, Martine Villy, professeur d'anglais à Niort, Vincent Chabenat, professeur d'anglais en lycée et Thérèse Madec, professeur d'espagnol.

#### • Discriminations positives - Un débat autour des inégalités...

Avec Jean-François Amadiou, professeur à Paris 1, directeur de l'Observatoire des discriminations de l'Université Paris 1, Jean-Hervé Cohen, professeur de mathématiques en prépa et Bruno Mer, professeur de lettres (collège Paul-Cézanne, de Mantes-la-Jolie).

## DROITS ET LIBERTÉS

## POUR TOUS LES JEUNES, LE DROIT À L'ÉDUCATION

**D**ans une circulaire datée du 31-10-05, le ministre de l'Intérieur indique, s'agissant des élèves étrangers dits « sans papiers », qu'ils ne seront pas reconduits à la frontière pendant l'année scolaire en cours. Incontestablement c'est le fruit des mobilisations multiples d'enseignants, de parents d'élèves, d'associatifs, d'élus, d'élèves, de quartiers entiers. Partout effectivement où un jeune était menacé d'expulsion se sont montés des collectifs de soutien divers mais regroupés dans le Réseau Éducation Sans Frontières. Le SNES y a pris toute sa place. Et de fait, la plupart des mesures d'expulsions ont été suspendues. Figures emblématiques, les deux jeunes Makombo, en cavale pour éviter l'expulsion, sont

de nouveau en classe.

Mais ce n'est qu'un sursis et, en attendant, les jeunes concernés et leur famille vivent dans l'angoisse d'une expulsion programmée pour juillet 2006, pendant les vacances, alors que les mobilisations sont – de fait – plus difficiles. Pire les expulsions n'ont pas cessé : trois jeunes mineurs au Havre durant les vacances de Toussaint en ont été les victimes ; une Congolaise avec cinq enfants dont quatre scolarisés à Melun est elle aussi menacée. Ici et là on signale des cas douloureux. Non content de bafouer ses propres textes, le ministre envoie un télégramme aux préfets leur enjoignant d'expulser tous les étrangers interpellés dans le cadre des violences urbaines, même ceux titulaires d'un titre de séjour. Mesure parfaite-

ment illégale. Pourtant la loi du 26/11/2003 rend impossible les expulsions de jeunes arrivés en France avant l'âge de treize ans ou ayant des attaches familiales fortes. Les autres sont directement concernés. Loin d'être abolie, la double peine est donc toujours d'actualité. Il est vrai qu'il s'agit d'expulser des personnes sans qu'elles aient été condamnées. « Il s'agit d'une expulsion simple », assure-t-on dans l'entourage du ministre. Or beaucoup de jeunes, beaucoup de mineurs sont concernés, interpellés parfois dans des conditions douteuses.

Encore une fois le gouvernement choisit la répression. Au lieu de favoriser le retour au calme par des propositions d'écoute, de respect, de justice sociale, ce sont une nou-

velle fois les mêmes populations qui sont les boucs émissaires et stigmatisées, les mêmes jeunes qui se voient privés du droit à l'éducation, expulsés. Quelle réponse à la jeunesse !

Au-delà ce sont aussi des mesures inacceptables et dangereuses pour la liberté de tous. ■

Marylène Cahouet

Deux établissements du Havre (collège Monod, école G. Sand) sont mobilisés pour protester contre l'expulsion d'une famille avec trois enfants, pendant la Toussaint ! Au moment où le ministre de l'Intérieur demandait aux préfets « de ne pas mettre à exécution avant la fin de l'année scolaire l'éloignement de familles dont un enfant est scolarisé depuis X mois » !  
Pour le RESF au Havre, Alain Ponvert

BUDGET, PRÉCARITÉ, LOI FILLON, REMPLACEMENTS, CARRIÈRES, SALAIRES...

## EN GREVE LE JEUDI 24 NOVEMBRE

**Budget :** la crise des banlieues souligne l'effet désastreux des budgets précédents. Pourtant l'Assemblée nationale vient de voter, le 14 novembre, un budget qui supprime 4500 postes supplémentaires et qui ne prévoit pas un euro de plus pour les banlieues : les bourses au mérite et les 5000 postes d'assistants pédagogiques seront financés par un redéploiement de 40 millions du programme « dépenses de personnels du second degré ».

**Précarité :** des milliers de contractuels sont condamnés au chômage alors que les besoins sont criants, en banlieue et ailleurs, et alors que l'on va recruter plus de 6 000 assistants pédagogiques moins qualifiés qu'ils ne le sont.

**Loi Fillon :** D. de Villepin pousse encore plus loin la logique de ségrégation et d'exclusion de la loi en décidant l'accès à l'apprentissage dès 14 ans et l'abandon de fait de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. G. de Robien ne rassure pas, au contraire, en garantissant à chacun le « socle » minimum.

**Remplacements :** le ministre feint

d'ignorer la protestation générale (70 000 signatures) et, en pratiquant la méthode Coué sur les protocoles, laisse s'enliser la situation alors que la date fatidique du 1er janvier se rapproche.

**Carières :** les projets de note de service (accès à la hors-classe, listes d'aptitude) en rajoutent encore sur l'an dernier. Le critère déterminant n'est plus l'activité professionnelle elle-même, mais l'appréciation que porte la hiérarchie sur les services rendus à l'institution. Le ministre précise même (cf. *Le Figaro magazine*) que la bonne volonté manifestée dans la mise en œuvre du décret sur les remplacements devrait être un des critères d'évaluation.

**Salaires et pouvoir d'achat :** non seulement le ministre de la Fonction publique exclut *a priori* tout rattrapage des pertes accumulées depuis des années, mais il repousse toujours à plus tard la négociation sur les salaires 2006. Par ailleurs, il est maintenant avéré que la réforme fiscale n'a pas d'autre objectif que de favoriser les plus riches.

Tout confirme donc aujourd'hui le

choix fait par le bureau national du SNES du 18 octobre : dans la suite du 4 octobre (grève interprofessionnelle) et du 12 octobre (action sur le remplacement), il est impératif de donner un nouveau signal très fort des désaccords de la profession avec les décisions et les projets du gouvernement. Chacun est bien convaincu que **c'est l'avenir de l'École et le sens même de nos métiers qui sont en jeu !** Encore faut-il le dire suffisamment fort. C'est tout le sens de notre appel à la grève pour le jeudi 24 novembre.

Le SNEP et le SNUEP pour la FSU et l'UNSEN pour la CGT seront à nos côtés, le 24. Nous avons tout fait pour élargir le cercle des appelants, tant au niveau des fédérations de l'Éducation qu'au niveau de la FSU elle-même. Des divergences sur le niveau de l'action et sur la plate-forme (loi Fillon notamment) n'ont pas permis d'aboutir. Nous faisons cependant, pour l'unité, le choix de l'optimisme. Nous avons rencontré les mêmes difficultés pour la grève du 7 décembre 2004 à laquelle nous appelions dans une confi-

guration presque identique. Le succès du 7 avait permis ensuite de débloquent la situation unitaire en janvier et mars 2005 et ensuite de pousser F. Fillon dans ses retranchements.

**À nous de faire du 24 un succès qui nous permette à la fois de marquer des points décisifs contre le gouvernement (notamment sur les remplacements) et de jeter les bases d'actions ultérieures plus larges. ■**

Bernard Boisseau



**CONVOCATORIA DE HUELGA CONTRA LA REFORMA FILLON**

Le 24 novembre, la fédération enseignante des commissions ouvrières appellent à la grève dans les centres d'enseignement français en Espagne en collaboration avec le SNES, le SNEP et le SNUEP.

## LES RENDEZ-VOUS 2<sup>E</sup> LISTE

**AIX-MARSEILLE** – **Marseille**, manifestation, 14 h 30, escaliers de la gare St-Charles – **Avignon**, manifestation à 14 h 30 devant l'Inspection académique (SNES, SNEP, SNUEP-FSU, SDEN-CGT, SNCL-FO, SUD) • **AMIENS** – Manifestation avec la région parisienne • **BESANCON** – Grève avec AG dans tous les établissements, de 11 h à 12 h. Le S3 adressera au recteur une demande académique pour une HIS • **BORDEAUX** – 14 h, place St-Projet (rue Ste-Catherine) pour distribution de tracts à la population – **Agen**, réunion ouverte organisée par le S2 du Lot-et-Garonne de 9 h à 12 h à l'auditorium du lycée Bernard-Palissy avec Anne Féray, secrétaire nationale du SNES. À l'ordre du jour : « carrières, mérite, remise en cause de nos statuts : les objectifs gouvernementaux, nos réponses syndicales » • **CAEN** – Rassemblement et manifestation à 14 h 30 • **CLERMONT-FERRAND** – Rassemblement devant l'Inspection académique à 10 h (remise des pétitions contre les remplacements « de Robien ») – rassemblement à 10 h devant le rectorat avec FO, AG à 11 h 30 salle du Changil – **Aurillac**, assemblée générale, Maison des Syndicats • **CORSE** – Consulter presse syndicale locale • **DIJON** – AG départementale au Cercle laïc à 13 h 30, rue des Fleurs. Rassemblement à 15 h devant le rectorat, 51, rue Monge – **Chalon-sur-Saône**, AG à 15 h, Maison des Syndicats – **Nevers**, AG à l'appel de la FSU et de la CGT à 15 h à la Maison des Eduens • **GRENOBLE** – Manifestation à 14 h 30, départ du rectorat. Manifestations et rassemblements départementaux, voir presse syndicale locale • **GUYANE** – Voir presse syndicale locale

• **LILLE** – Manifestation régionale, 14 h 30, place de la République. Réunion à l'issue de la manifestation, 16 h 30, mairie annexe du centre, 31, rue des Fossés, près Rihour • **LIMOGES** – **Guéret**, le SNES Creuse réunira sa CA départementale sous forme d'AG ouverte à tous au lycée Jean-Favard à 14 h 30 • **LYON** – AG à 10 h, Bourse du Travail ; manifestation à 11 h, départ place Guichard (pour les départements de l'Ain et de la Loire) – **Saint-Étienne**, rassemblement devant l'IA • **MARTINIQUE** – Voir presse syndicale locale • **MONTPELLIER** – Rassemblements et manifestations à 11 h à la préfecture – **Nîmes**, 13 h 30 : AG à la FSU, point presse avec témoignages des établissements ; 15 h : manifestation, place de l'Horloge ; 16 h 30 : audience préfecture – **Carcassonne**, AG lycée J.-Fil, 14 h 30 – **Narbonne**, AG lycée Diderot, 14 h 30 – **Castelnaudary**, collège Les Fontanilles, 14 h 30 • **NANCY-METZ** – Rassemblement à 15 h devant le rectorat • **NANTES** – **Le Mans**, rassemblement à 10 h 30 devant l'IA – **Nantes**, rassemblement à 10 h 30 devant la préfecture ; AG à 14 h 30, Maison des Syndicats – **Angers**, rassemblement à 10 h, place L.-Imbach – **Laval**, AG de grévistes, 10 h, Maison des Syndicats – **La Roche-sur-Yon**, rassemblement à 15 h devant l'IA • **NICE** – Rassemblement à 10 h au Théâtre de Verdure (témoignages publics et lâcher de ballons) • **ORLÉANS-TOURS** – **Bourges**, matin : réunion dans les établissements ; 14 h : AG à la Maison des Syndicats (5, bd Clemenceau) ; 15 h : rassemblement pour manifester, place Cujas ; 16 h : audience à l'Inspection académique – **Champhol**, 11 h : assemblée

générale dans les locaux de la FSU (bilan par établissement des conditions de travail et de la mise en œuvre des remplacements, constitution d'une délégation de représentants d'établissements pour monter à Paris) – **Orléans**, matin : réunions dans les établissements ; 15 h : rassemblement départemental au rectorat et remise des motions et pétitions des établissements – **Tours**, AG des S1 et des personnels à 14 h 30, local SNES, 57, bd Heurteloup • **PARIS-CRÉTEIL-VERSAILLES** – Voir informations des S3 • **POITIERS** – Assemblée générale des grévistes dans chaque département puis audience chez l'IA pour remise de la liste des établissements ayant décidé du refus collectif des remplacements « de Robien ». Conférence de presse sur le quai de la gare • **REIMS** – Rassemblement académique à 14 h à la Maison des Syndicats, 15, bd de la Paix • **RENNES** – **Vannes**, rassemblement à 14 h 30, Inspection académique • **RÉUNION** – Rassemblements organisés à 10 h 30 pour remettre les pétitions : sous-préfecture de Saint-Pierre et rectorat de Saint-Denis • **ROUEN** – AG Halle aux Toiles à 11 h ; manifestation à 14 h 30, place Saint-Marc, rectorat – **Le Havre**, AG à 10 h 30 à Franklin ; 14 h 30 : départ Franklin • **STRASBOURG** – AG et conférences de presse, 14 h 30, Maison des Syndicats, salle B, 1, rue Sédillot – **Mulhouse**, AG et conférences de presse, 14 h 30, local FSU, 19, bd Wallach • **TOULOUSE** – Manifestation académique, rassemblement à 14 h 30 place St-Étienne – **Figeac**, rendez-vous à 10 h 15 sur le parking du lycée Champollion pour covoiturage.

## NON-TITULAIRES

# "ON VAUT QUELQUE CHOSE!"

**Depuis le 17 octobre, une quarantaine de non-titulaires au chômage se relayent devant le rectorat de Créteil pour réclamer le réemploi, l'abolition du recours à la vacataire et un plan de titularisation. Cette action est soutenue par l'intersyndicale SNES, CGT, CNT, SUD, SGEN. Choses vues et entendues.**

**L**a tente, ils l'ont montée eux-mêmes, d'autant plus qu'ils y couchent, chacun leur tour, inlassablement.

Un chapiteau qui ploie sous les rafales de vent, un square fréquenté par des enfants peu nombreux mais motivés, à vingt mètres, un bloc de béton peu hospitalier : le rectorat de Créteil, un vigile, plutôt âgé, fait les 100 pas devant l'entrée – « Il nous fait du café le matin, et puis on peut parfois prendre une douche. »

Deux collègues sous le chapiteau, autour d'une table, des restes de victuailles : il faut tenir.

**Noura, en lettres :** « Je suis devenue contractuelle en 2000, l'an dernier, j'ai refusé de devenir vacataire, c'est une situation inhumaine, 200 heures maximum, 34 euros de l'heure, sans droit au chômage, sans aucune garantie sociale... or l'État a des besoins, des collègues expérimentés sont au chômage et l'académie se permet de recruter dans les facs de jeunes étudiants comme « jobs », pour quelques heures, parfois 6 heures, c'est lamentable. »

**Jean-Rémy, en lettres également,** renchérit : « Vacataire depuis le 31 janvier 2005, en poste en Terminale L au lycée d'Alfortville, j'ai été licencié au bout de 200 heures, le rectorat a refusé de me transformer en contractuel, un autre collègue a été recruté, toujours pour 200 heures, jusqu'en mai ; les autres professeurs et les élèves ont manifesté leur solidarité, mais en vain. Aujourd'hui, je suis sans poste. »

**Noura :** « Ce que nous demandons, c'est le droit au réemploi et la titularisation de tous les non-titulaires, comme en 1983 ou en 1998. »

**J.-R. :** « Comme j'ai travaillé pendant 24 mois d'affilée, j'ai droit pour le moment à 1 200 euros par mois, pendant 700 jours, puis c'est le RMI. Le recteur a reçu des consignes pour embaucher non pas des contractuels mais des vacataires. »

En contrebas, des passants, les uns lèvent les yeux vers ce campement précaire, les autres, sortant du bloc, restent tête droite : beaucoup de costume cravates, hasard sans doute.

**Mustapha, contractuel en poste, en mathématiques,** lui, s'est arrêté, « par solidarité » : « J'ai un contrat de 3 mois, renouvelable ; on avait commencé par me dire d'enseigner en physique !... en fait, quand le recteur a besoin de

suis un salarié... ». L'accueil manque un peu de chaleur, d'autres vigiles, plus jeunes, mieux habillés, mais on finit, grâce à une hôtesse plutôt compréhensive, par avoir l'affiche, une photocopie, pas de crédits décidément.

**Thierry Boeres, responsable du secteur non-titulaires au S3 de Créteil,** vient d'arriver, c'est un habitué des lieux : « Derrière l'aggravation de la précarité, il faut aussi voir les attaques contre les statuts des titulaires, il n'y a qu'à voir la question du remplacement, c'est pour cela qu'il est nécessaire de populariser ce mouvement des "oubliés de l'Education nationale", d'autres académies pourraient les relayer, pour former un mouvement national. Il faut obtenir l'arrêt du



© Thierry Nedoux

non-titulaires, il les cherche, et puis il les jette ! »

**Noura :** « Il ne s'occupe pas de savoir ce que deviennent les enfants dans cette situation, avec une telle discontinuité dans l'enseignement, ces collègues vacataires ne se succèdent... »

**Mustapha :** « Les élèves, ils disent : avec un professeur, on comprend, avec plusieurs, c'est difficile, alors pourquoi on change ? »

**J.-R. :** « C'est évident qu'il y a des besoins, mais on est face à une logique purement gestionnaire. Actuellement le mouvement est minoritaire ; le jour où il y aura la masse, ça changera, on l'a entendu dans les couloirs du rectorat. »

Nous voulons récupérer une affiche rectorale invitant les étudiants à « goûter l'enseignement » ; entrée sans difficulté, le vigile, celui du café matinal, a un peu froid – « vous savez, moi aussi je

recrutement de vacataires, le réemploi des contractuels, comme on l'avait fait pour les anciens MA, un plan de titularisation quoi ! Les CAPES internes et externes sont insuffisants en postes à pourvoir, on accepte les lauréats au compte – goutte ! On peut même se demander si à Créteil, l'un des objectifs rectoraux ne serait pas de se débarrasser des "vieux" non-titulaires pour les remplacer par des jeunes étudiants, plus malléables car ils ne connaissent pas le passé des luttes de la catégorie... On est passé de 3 000 contractuels en 2004 à moins de 600 à la rentrée 05. Voilà comment ce recteur, qui préfère recevoir France 3 que le collectif des non-titulaires, entend "résorber la précarité". »

Un jeune garçon, Alex, 11 ans, en Sixième, passe au campement pour bénéficier du soutien aux devoirs organisé sur place par les non-titulaires en lutte.

**Catherine Mezaad, en histoire-géographie, ex-vacataire, ex-contractuelle,** au chômage depuis juin 05, elle a adhéré au SNES depuis peu, elle n'aime pas que le campement soit en désordre, question de dignité : « J'ai loupé de quelques points l'oral du CAPES interne ; ce qui est intéressant c'est de constater que le rapport du jury du CAPES interne fait état de l'augmentation de la précarité et du chômage comme d'un facteur de difficulté supplémentaire pour les candidats ; l'épreuve ne devrait-elle pas tenir compte de cette évolution ? Ce que je déplore, c'est le manque de reconnaissance, le silence, l'injustice que nous inflige l'administration. La seule reconnaissance que nous ayons c'est celle des collègues, des élèves et des parents. On vaut quelque chose ! Et en face (désignant les bâtiments du rectorat, tout proches : NDLA), rien... »

**Hassan, nouveau venu :** « Le ministère est incapable de mettre en valeur ses propres ressources humaines, alors la fuite des cerveaux, faut pas s'étonner !... »

**Catherine :** « Un concours, ça se prépare ! Suivre les formations d'une journée, cela devient de la haute voltige, rien que pour pouvoir y assister. Rien n'est reconnu, même pas les admissibilités : on n'a vraiment aucune reconnaissance... Mais nous n'avons pas de lassitude, bon, ça dépend des jours, il y a les temps forts qui nous remontent le moral. On s'accroche, parce que notre combat est juste. »

Regardant la tente, sous une petite pluie, en souriant : « C'est un peu triste, tu ne trouves pas ? »

Non, je ne trouve pas. ■

**Propos recueillis par Nicolas Kilman et Matthieu Leiritz**

Le campement s'agrémente d'un nouveau chapiteau, et même d'un poêle ! Venez les soutenir : métro Créteil-l'Echat (ligne 8). Le SNES a appelé à des actions la semaine du 14 au 16 (à Versailles et à Montpellier, Nice les actions se multiplient) et appelle les non-titulaires à participer à la grève du 24. Il appelle à une **action le 7 décembre à Paris**. Une intersyndicale s'est constituée (SNES, SNEP, SNUEP, CGT, SUD), qui devrait s'y rallier. Chaque section académique est appelée à constituer des délégations (renseignez-vous auprès des S3). nontitulaires@snes.edu



# REPLACEMENTS TOUS DANS L'ACTION

Les remplacements de Robien sont un point central de la plate-forme de la grève du 24 novembre. Dans un courriel adressé aux syndiqués le 10 novembre, nous posions quelques questions sur la situation dans leur propre établissement. Nous avons déjà eu près de 600 réponses. Nous n'avons pas encore pu les dépouiller dans leur totalité, mais nul doute qu'ils nous permettront de faire pièce à l'argumentation du ministre. Il apparaît ainsi que dans la plupart des cas, quand a été élaboré un protocole, c'est en général sans que les équipes pédagogiques n'aient apporté leur concours. Nous nous permettons de vous rappeler ici le contenu de ce courriel, pour permettre à chacun d'y répondre.

**1. Si vous n'avez pas encore signé la pétition sur les remplacements, faites-le !** Nous allons vers les 100 000 signatures ! Des pétitions papier signées dans votre établissement n'ont pas encore été envoyées au SNES ? Faites-les parvenir sans tarder par fax au **01 40 63 29 34**.

**2. Ne laissons pas les arguments de G. de Robien sans réponse !** Il prétend que 25 % des établissements auraient conclu un protocole, ce qui signifie que 75 % n'en auraient pas encore conclu ! **Faites-nous savoir ce qu'il en est dans votre établissement.**

Nom de l'établissement, ville, département, académie.



- Un protocole a-t-il été établi dans votre établissement ?
- A-t-il reçu un avis favorable majoritaire des personnels ?
- Si oui, les personnels y ont-ils contribué ?
- Votre établissement est en train d'élaborer un protocole ?
- Si oui, les personnels y contribuent-ils ?

À retourner à [secgene2@snes.edu](mailto:secgene2@snes.edu) ou par fax au **01 40 63 29 34**.

**3. Participez à la campagne d'engagement à ne pas assurer les remplacements imposés.** Le SNES appelle les établissements à décider, à la majorité des collègues et sur la base d'un engagement personnel et collectif, à ne pas assurer les rempla-

cements imposés. Il ne s'agit pas de lancer une nouvelle pétition, mais de recenser le plus rapidement possible les établissements qui ont pris de telles décisions, de faire apparaître ces établissements sur notre site et de communiquer à partir de cette information. C'est l'un des moyens de faire pièce à la campagne du ministre. Faites savoir sur [secgene2@snes.edu](mailto:secgene2@snes.edu), directement sur le site ou par fax au **01 40 63 29 34** la décision prise par votre établissement.

Si dans votre établissement le refus collectif est majoritaire, faites-le connaître aux parents, à l'opinion par un communiqué de presse ou une autre initiative. Faites remonter les coupures de presse, un compte-rendu de quelques lignes sur vos initiatives. ■

Bernard Boisseau

## Remplaçants de tous pays

L'US a demandé à Evagelia Kyrizaki du syndicat grec OLME comment est traitée en Grèce la question des remplacements. Sa réponse met en évidence des revendications qui convergent avec les nôtres.

« Chez nous, les enseignants effectuent 21 heures de cours par semaine. La charge d'enseignement est réduite à 16 heures après 20 années de service. En plus des activités d'enseignement, nous sommes tenus d'assurer certaines tâches administratives (contrôle des absences des élèves) et de faire du travail de secrétariat. En cas d'absence de courte durée, l'enseignant doit simplement veiller à ce que le programme d'enseignement ait été traité (ce qui ne signifie pas qu'il doit récupérer les heures non assurées). Pour les absences de longue durée, nous exigeons la nomination d'un professeur remplaçant. En tout état de cause, nous n'acceptons jamais d'effectuer un travail sans rétribution supplémentaire. Le ministère de l'Éducation procède à ces nominations de façon tardive et il affecte parfois sur un remplacement des enseignants qu'il rémunère sur une base horaire. Nous combattons ce système de rémunération à l'heure. Il faudrait mettre en place un dispositif qui permette de faire appel à des professeurs remplaçants dans un délai assez court. Cela permettrait de garantir aux élèves un bon encadrement et d'assurer aux enseignants sur poste fixe de bonnes conditions d'emploi. »

Propos recueillis par Odile Cordelier

# FONCTION PUBLIQUE JACOB VEUT NOYER LE POISSON

**Le ministre de la Fonction publique, Christian Jacob a remis mercredi 9 aux fédérations syndicales un document recensant ses propositions. La première réunion de « négociations » est fixée au 6 décembre.**

**E**n incluant la question salariale au sein de cet ensemble, le ministre signifie qu'il renvoie à plus tard les discussions sur le sujet. Aucune proposition n'est d'ailleurs inscrite sur la valeur du point d'indice et la baisse du pouvoir d'achat de nos traitements est une nouvelle fois programmée.

Pour le ministre, il n'est pas d'actualité d'aborder la question de nos carrières, puisque le seul sujet

relatif à la grille indiciaire qu'il retient est celui de la catégorie C. Il a d'ailleurs peu d'ambition pour ces personnels à qui il propose une amplitude de carrière de seulement 1,5. Mais en laissant de côté toutes les autres carrières de la fonction publique, il prend pour nos métiers le risque d'une grave crise de recrutement à brève échéance.

Le ministre se montre sensible à la pression syndicale sur les frais de déplacement. Toutefois, la réponse n'est pas à la hauteur puisqu'elle permettrait de couvrir l'augmentation du prix des carburants constatée de février 2001 à février 2005 mais ignorerait l'évolution depuis février (+18%). La réflexion sur les non-titulaires esquivait la demande intersyndi-

cale maintes fois exprimée de réduire les cas de recours à des contractuels. Elle ignore la question de la fixation et de l'évolution de la rémunération des agents qui seront en CDI, ne proposant à la discussion que les questions de la mobilité, celles des procédures disciplinaires et de l'évaluation. En matière de formation, c'est le retour du droit individuel à formation (20 heures annuelles cumulables sur six ans). Mais quelles seront les conditions faites pour utiliser ce droit ? La proposition de l'Éducation nationale pour les enseignants, incluse dans la loi Fillon, n'avait pas notre accord. Quant au droit des salariés à la VAE (la validation des acquis de l'expérience), l'administration tente de le détourner au service de

la gestion individualisée qu'elle veut promouvoir.

Enfin, il y a bien peu d'engagement pour donner crédit à la volonté affichée de développer l'action sociale. Les mesures proposées se limitent souvent à une optimisation de l'existant, ou ne sont pas chiffrées lorsqu'elles dépassent ce cadre, comme pour l'augmentation des places en crèche.

Pour nos carrières, et notre pouvoir d'achat, il n'y a rien à attendre des propositions ministérielles. Seule la mobilisation est susceptible de faire évoluer ces dossiers. Prochain rendez-vous le 24 novembre. Il en faudra d'autres, que nous voulons plus larges. ■

Anne Féray

[anne.feray@snes.edu](mailto:anne.feray@snes.edu)



Pour tout savoir (ou presque) sur les intérêts communs des salariés du public et du privé en matière de politique salariale. Ouvrage à commander auprès de l'Institut de la FSU (Tél. 01 44 79 90 41 institut@institut.fsu.fr)

## Amiante

### Le Sénat accable l'État

Pour la mission d'information du Sénat, qui vient de rendre public son rapport, l'État porte une lourde responsabilité dans les conséquences de la contamination de l'amiante, qualifiées de « drame sanitaire majeur ». (60 à 100 000 cancers dans les 25 ans à venir). Il accuse l'État de gestion défaillante : en cause, l'absence de veille sanitaire, l'inertie, les carences du système de santé au travail et de prévention des risques professionnels. Le Sénat estime que l'État a été influencé par le comité amiante (lobbying des industriels) qui a retardé la décision d'interdire l'amiante. Les industriels, mais aussi les syndicats qui n'ont pas su « discerner la menace » et ont « privilégié l'emploi » par rapport à la sécurité.

La mission présente 28 propositions parmi lesquelles l'information des salariés et des tribunaux, la sanction contre les employeurs ne délivrant pas l'attestation d'exposition à l'amiante au salarié quittant l'entreprise, et le renforcement de l'indemnisation.

La part de l'État pourrait être portée à 30 %, car la mission estime que l'État, qui verse aujourd'hui environ un sixième de l'indemnisation, correspondant globalement aux 13 % de salariés du public dans les dossiers Fiva, devrait verser une indemnité supplémentaire au titre de sa responsabilité régalienne. (En mars 2004, la responsabilité de l'État avait été mise en évidence par le Conseil d'État pour « sa carence fautive à prendre les mesures adéquates »).

**SÉCURITÉ SOCIALE.** 60 ans après sa création, les Français, interrogés par l'IFOP, plébiscitent la Sécurité sociale.

## L'opinion des Français

**L**a Sécurité sociale représente pour 90 % d'entre eux, une institution indispensable pour assurer la solidarité.

Cependant des nuances apparaissent dans le détail du sondage. 45 % en effet jugent que la sécu est trop coûteuse par rapport aux services qu'elle rend, et paradoxalement ce sont les personnes âgées de plus de 65 ans (56 %), les ouvriers (50 %) et les habitants des communes rurales (52 %) qui en sont le plus convaincus, avec toutefois une différence entre sympathisants de gauche (40 %) et de droite (52 %). Était ensuite posée une question sur les différentes attitudes face aux déficits. On peut regretter la formulation des questions, ne laissant aucune place à une interrogation sur la raison des déficits, et ne proposant aucune réponse sur une réforme du financement par exemple, mais il est à noter que 74 % des

français (80 % chez les plus de 65 ans !, mais seulement 65 % chez les moins de 25 ce qui est plutôt réconfortant), se prononcent pour un contrôle renforcé des assurés et des professionnels de santé, comme si la culpabilisation mise en œuvre par les gouvernements avait été intériorisée par chacun, le coupable étant le voisin. La diminution des remboursements ne recueille que 4 % d'opinions favorables, même chiffre de 4 % pour l'augmentation des cotisations, ce qui rend perplexe car qui peut croire qu'un déficit de 10 ou 11 milliards d'euros ne se résorbe qu'avec des contrôles. Seulement 17 % des français (24 % chez les électeurs de gauche) estiment quant à eux que le déficit est acceptable. Sur la couverture des risques pour l'avenir, le sondage donnait le choix entre « couvrir tous les risques quitte à ce qu'ils soient moins bien remboursés ou cou-

vrir les grands risques quitte à ne plus les rembourser ». Là encore question très orientée. Les Français choisissent à 76 % l'universalité de la couverture, 22 % la deuxième solution.

Dans la même période, une étude faite auprès d'un panel de mutualistes et non-mutualistes âgés de 25 à 45 ans, montre que les français sont sceptiques sur l'efficacité de la réforme en cours. Ils critiquent notamment la « dissymétrie entre ce qui a été demandé aux professionnels de santé et aux assurés ». Le dispositif du médecin traitant est perçu comme une contrainte. L'assurance-maladie semble peu capable à leurs yeux de faire face aux problèmes même s'ils la perçoivent comme légitime et nécessaire. Les mutuelles sont jugées essentielles, combinant « efficacité économique et principes éthiques », ce qui n'est pas l'image des assurances privées. ■

Elizabeth Labaye

## NOTE DE LECTURE

### « Syndicalisme, lendemains de crise ? »

**I**l est des livres dont la lecture vous donne l'impression d'être sinon plus intelligent, du moins plus riche d'idées, mieux armé pour réfléchir. Je suis tenté de classer dans cette catégorie le récent livre de Jean-Marie Pernot. Sous le titre « Syndicalisme, lendemains de crise ? » l'auteur, ancien responsable syndical et aujourd'hui chercheur à l'IRES, livre une analyse nuancée, documentée et cultivée sur l'état actuel du syndicalisme français et pose des questions centrales pour son avenir.

Le livre part de l'échec de 2003 sur la réforme des retraites dont il analyse les causes en récitant les affirmations simplistes et il en tire une première analyse des principales faiblesses du syndicalisme français.

La réflexion se poursuit à travers une mise en perspective historique et géographique (avec l'idée que le syndicalisme en Europe

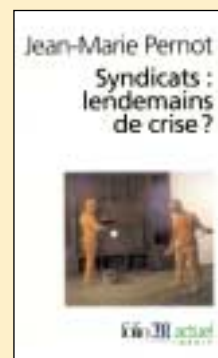
est confronté aux mêmes difficultés qu'en France mais sous des formes et avec un calendrier différent) avant d'en venir à une description des grandes familles du syndicalisme français.

Une troisième partie est consacrée à une théorisation intéressante de la notion de « représentation » qui montre à la fois en quoi le syndicalisme français est en difficulté pour « représenter » efficacement les salariés et comment l'attitude « interventionniste » de l'État (à travers notamment la « présomption irréfutable de représentativité ») et du patronat pèsent lourdement dans cette situation.

Au total quelques idées fortes : d'abord celle que l'état du syndicalisme français est en étroit rapport avec celui de notre société et des politiques menées ; ensuite que la faiblesse du syndicalisme français doit être relativisée ; enfin et surtout que le principal

défi à relever pour lui est celui de sortir d'une situation de guerre de chacun contre chacun, trouver les moyens de débattre des divergences et de construire en son sein des compromis.

Le livre est cependant assez pauvre sur la FSU : s'intéressant essentiellement aux « confédérations » il néglige sans doute ce qu'a de particulier notre fédération et sa place, même si les quelques paragraphes qu'il lui consacre sont plutôt sympathiques. Néanmoins – et c'est l'essentiel – on y trouve la confirmation de la pertinence des idées qui fondent notre démarche syndicale. ■



Gérard Aschieri

## PRÉCARITÉ

# Loin des idées reçues

**L**a précarité de l'emploi est souvent présentée comme le lot du plus grand nombre aujourd'hui. Elle est fréquemment considérée comme la principale origine de la pauvreté. Les salariés du secteur public sont dénoncés comme des privilégiés, car protégés contre cette précarité. Les dernières enquêtes « emploi » de l'Insee montrent que ces trois affirmations sont fausses.

S'il est exact que 70 % des embauches se font par des contrats précaires, tels que des CDD, des contrats d'intérim, des emplois aidés à durée limitée ou des contrats d'apprentissage, la grande majorité des salariés bénéficient néanmoins de contrats stables. En 2003, 86,7 % des salariés du secteur privé étaient en CDI (contrats à durée indéterminée, donc stables). Cette proportion est moins élevée qu'à la fin des années 70, où elle a atteint son niveau le plus élevé, mais elle est la même qu'il y a dix ans. Même chez les jeunes de 16 à 29 ans, plus touchés par la précarité, 68,5 % sont en CDI. Les emplois stables sont donc la norme pour la grande majorité

des salariés. Le temps moyen passé dans le même emploi a même tendance à augmenter, ce qui n'est pas forcément bon signe dans une économie vivante, où 4 millions d'emplois sont créés ou détruits chaque année.

Il s'avère également que la précarité de l'emploi ne joue qu'un rôle limité dans la montée de la pauvreté. La dernière enquête sur la pauvreté fait apparaître qu'un quart des actifs pauvres sont au chômage depuis longtemps, un quart est en situation de précarité, mais la moitié occupe un emploi stable. C'est un phénomène nouveau et très inquiétant : 632 000 personnes vivent en France avec moins de la moitié du revenu médian<sup>(1)</sup> tout en travaillant de manière stable depuis au moins un an. Le développement du travail à temps partiel, promu par les pouvoirs publics depuis près de quinze ans comme une alternative au chômage, est évidemment la principale cause de cette pauvreté laborieuse, qui concerne également des personnes ayant de façon artificielle un statut d'indépendant.

Autre enseignement dérangeant des enquêtes de l'Insee, la pré-



carité est aujourd'hui plus forte dans le secteur public que dans le secteur privé. Les enseignants savent bien quelle est la triste condition des contractuels et, plus encore, des vacataires. 13,6 % des personnels sont aujourd'hui dans cette situation, c'est-à-dire deux fois plus qu'en 2000. 60 % des jeunes de 16 à 29 ans sont en emploi stable, contre 80 % en 1999. En germe dans les années 90, la précarité dans le secteur public s'est considérablement renforcée ces dernières années et l'État se conduit parfois d'une façon qui serait jugée inacceptable de la part d'un employeur privé, par exemple lorsque la durée des vacances est calculée de façon à ne pas avoir à payer d'indemnités de chômage. Dans

certains cas, la politique de l'emploi aboutit à des situations absurdes : quand la rémunération d'un emploi aidé non marchand est presque entièrement prise en charge par l'État, il n'y a aucune garantie quant à l'utilité sociale de cet emploi, qui ne coûte rien à l'employeur.

La précarité n'est donc pas ce qu'on croit. Elle s'étend aujourd'hui au secteur public et au salariat traditionnel et renvoie moins à la recherche de la flexibilité qu'à l'appauvrissement général des travailleurs en France. ■

**Arnaud Parienty**

(1) Le revenu médian est tel que la moitié des personnes des personnes gagnent plus et la moitié gagnent moins. Le revenu médian est inférieur au revenu moyen.

## CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

# De nouvelles projections financières

**L'**exercice est par nature délicat : faire des projections à 2050, voire à 2020, deux horizons retenus par le COR, implique de poser des hypothèses nombreuses et d'utiliser des modèles complexes. Cependant, le résultat n'est pas sans intérêt. Le besoin de financement des régimes de retraite n'est pas la catastrophe annoncée. Il est très limité, voire nul, à l'horizon 2020, et plus élevé pour 2050. Il est vrai que cette projection intègre les régressions des lois Balladur et Fillon, et la poursuite de l'allongement de la durée de cotisation jusqu'en 2020. Elle est fondée sur un scénario économique volontariste

(4,5 % de chômage en 2015). D'un autre côté, on raisonne à taux de cotisation constant, ce qui laisse des marges de manœuvre pour tous ceux qui n'en font pas un dogme. Les choix à débattre devront être faits à moyen terme (2020).

Les projections montrent que les variables économiques (taux de chômage, gains de productivité) sont déterminantes. Surtout, il suffit de gratter un peu derrière les chiffres pour voir apparaître les questions sociales, occultées dans la réforme Fillon. L'emploi des seniors aboutit dans le privé au maintien de la cessation anticipée d'activité, mais sous des formes dégradées par

rapport aux préretraites (disparition de recherche d'emploi, licenciements pour faute...), et dans le public, les personnels se retrouvent dans la nécessité d'avoir recours à des « solutions », elles aussi dégradées par rapport au CFA et à la CPA : maladie, invalidité.

Les projections font apparaître que, dans la fonction publique, les femmes devront augmenter davantage leur durée d'activité (+ 1,9 an contre 1,6 pour les hommes) pour compenser les effets de la réforme de 2003 sur leurs pensions. Le COR tient un colloque le 15 décembre sur les inégalités hommes/femmes en matière de retraite.

Restent les grandes questions que ne traitent pas ces projections. D'abord la paupérisation attendue des retraités : du fait de l'indexation des pensions sur les prix, leurs revenus vont décrocher par rapport à ceux des actifs. Ensuite les inégalités sociales face à la retraite : le non-dit de la réforme de 2003, c'est-à-dire le blocage des cotisations, impose des moyens complémentaires inégalitaires : immobilier, épargne personnelle.

La rédaction du rapport du COR va commencer : un enjeu en prévision des décisions attendues pour 2008. ■

**Daniel Rallet**



CNRS

## Parité bien ordonnée...

« Si ça peut vous faire plaisir, je peux nommer mon assistante ». Les propos choquants de François Goulard, ministre délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, qui avait mis en cause la présidente du Conseil Scientifique du CNRS, ont provoqué la colère des scientifiques, qui protestent contre la baisse continue du nombre des femmes au CNRS et dans ses instances dirigeantes : sur 930 postes de direction de recherche, on ne compte que 104 femmes alors qu'elles représentent 31 % des chercheurs et 51,9 % des ingénieurs. Le CA ne compte désormais plus qu'une femme. Aucune nomination parmi les nouveaux venus déplore le SNCS-FSU. La bataille contre les inégalités de genre est loin d'être gagnée !

## Retraite complémentaire des non-titulaires

### Pétition pour les droits

Le gouvernement confirme sa volonté d'une réforme de l'IRCANTEC, retraite complémentaire des agents non titulaires, qui serait publiée dans les prochaines semaines. Surtout cette réforme organise une augmentation sensible des cotisations, supportée pour l'essentiel par les agents en même temps qu'une diminution considérable des droits (voir article de L'US Mag d'octobre).

Soucieuses de mobiliser les personnels pour s'opposer à ce projet inacceptable, plusieurs fédérations de fonctionnaires diffusent une pétition commune.

À signer en ligne sur le site du SNES ou celui de la FSU.



## RETRAITE ADDITIONNELLE

# Sans garantie du gouvernement

La FSU a défendu dans la mobilisation de 2003 la nécessité de dégager des financements nouveaux pour garantir et améliorer les droits à retraite. Pour la fonction publique, les seules ressources nouvelles, celles de la retraite additionnelle, sont soumises aux lois des marchés financiers.

La réunion du 10 novembre du conseil d'administration de l'ERAFP<sup>(1)</sup> devait fixer les valeurs d'achat et de liquidation du point, et les différents barèmes nécessaires à la liquidation des pensions directes ou de réversion<sup>(2)</sup>.

Le premier débat<sup>(3)</sup> a illustré combien le choix de la capitalisation était en contradiction avec toute garantie apportée aux personnels. Les représentants des employeurs et celui de la tutelle exercée par l'État n'acceptant la formule d'un « objectif minimum de maintien du pouvoir d'achat » que dans la mesure où une telle formulation n'était pas un engagement, engagement qui ne saurait être garanti par les marchés financiers. Pour la FSU, même le maintien du pouvoir d'achat ne peut suffire. À terme, la référence doit être celle de la croissance, sauf à risquer la paupérisation des retraités.

La FSU a rappelé son opposition au principe de la surcote, fondée sur une logique individuelle, ignorant les situations



© Thierry Nectoux

professionnelles ou de santé particulières qui conduisent à des choix personnels différents. Le deuxième sujet principal de ce CA portait sur les politiques de placement des actifs financiers. Conformément au mandat donné par le conseil fédéral national, les représentants de la FSU n'ont pas pris part à ce débat, au cœur même d'un système que la FSU rejette.

La FSU poursuivra son action pour l'intégration des primes dans le traitement, pour la dis-

parition de ce fonds de pension et afin que les ressources du RAEP soient reversées au code des pensions, et contribuent à l'amélioration des droits au titre de ce code. ■

Anne Féray

anne.feray@snes.edu

1. Établissement de la retraite additionnelle de la fonction publique.
2. Voir tableau ci-dessous.
3. Voir compte rendu plus complet sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu) (actualités, rubrique Retraites).

## RAEP\* : pensions liquidées en 2006

| Âge de liquidation | Rente annuelle théorique | Montant du capital |
|--------------------|--------------------------|--------------------|
| 60                 | 4,08 €                   | 106 €              |
| 61                 | 4,24 €                   | 107 €              |
| 62                 | 4,41 €                   | 108 €              |
| 63                 | 4,61 €                   | 110 €              |
| 64                 | 4,81 €                   | 112 €              |
| 65                 | 5,02 €                   | 113 €              |
| 66                 | 5,26 €                   | 115 €              |
| 67                 | 5,51 €                   | 116 €              |
| 68                 | 5,79 €                   | 118 €              |
| 69                 | 6,08 €                   | 119 €              |
| 70                 | 6,41 €                   | 121 €              |
| 71                 | 6,73 €                   | 122 €              |
| 72                 | 7,10 €                   | 124 €              |
| 73                 | 7,51 €                   | 125 €              |
| 74                 | 8,00 €                   | 128 €              |
| 75                 | 8,49 €                   | 129 €              |

\* Retraite Additionnelle de la Fonction Publique

*S'ils sont âgés de 60 ans au moins, et s'ils ne font pas une demande explicite de versement plus tardif, les retraités de l'année 2005 pourront percevoir, en capital uniquement, leurs droits au titre de la retraite additionnelle. Le montant du versement varie avec l'âge, un système de surcote étant prévu par les textes.*

*Le tableau suivant a été établi sur la base de 50 € cotisés par l'agent, 50 par l'employeur. Il correspond à 100 points. Les versements n'interviendront que vers la fin du 2<sup>e</sup> trimestre.*

# DOSSIER

## Paritarisme : enjeux et réalités



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

le 6 décembre, je me fais entendre !



Dossier réalisé par Stéphanie Alenda, Christophe Barbillat, Eugenio Bressan, Fabrice Giovanazzi, Frédérique Rolet, Nicole Sergent, Erick Staëlen

Le 6 décembre, tous les enseignants, CPE, CO-Psy, ainsi que les MI-SE voteront pour élire des commissaires paritaires représentant les personnels dans les commissions paritaires académiques et nationales ; ce scrutin permettra de déterminer la représentativité des syndicats et leur nombre de sièges dans différents organismes tels que les CTP ou les Conseils supérieurs. Ces derniers qui examinent l'organisation du service public ou les textes régissant les fonctionnaires (CSFPE) sont, comme les CAP, des instances consultatives et non décisionnelles.

Pendant nécessaire du statut général des fonctionnaires, l'instauration du paritarisme fut conçue en 1946 comme un outil de contrôle, permettant de garantir les droits des fonctionnaires face à l'État employeur et de ne pas les laisser seuls, exposés au bon vouloir de celui-ci.

Depuis, il s'est développé sous l'effet de l'action syndicale des dynamiques de progrès dans la gestion des personnels, avec des évolutions différentes selon les professions. Depuis 20 ans environ les phénomènes conjugués de la décentralisation et de la déconcentration et le transfert de compétences ont rendu également indispensable l'existence de moyens de contrôle au niveau académique.

Lieux de défense des collègues, d'interventions visant à garantir un traitement équitable de tous, les instances paritaires permettent aussi de porter nos analyses et nos revendications, de faire la démonstration par exemple des besoins en enseignants, des inégalités d'offre de formation pour les élèves, des faibles moyens accordés à la formation continue. L'intervention de nos élus dans ces commissions s'inscrit dans le cadre de l'ensemble de l'action syndicale du SNES à tous les niveaux.

Par leur nombre, leur présence, les élus des personnels sur les listes SNES, partout, peuvent appuyer leurs interventions sur des analyses élaborées, apporter des éléments de comparaison entre les politiques académiques (bilan de l'avancement selon les disciplines, barèmes hors classe...) et imposer à l'administration des évolutions. Grâce au suivi individualisé du cas de chaque collègue, que ce soit pour les mutations ou les carrières, ils font rectifier des erreurs, obligent à la transparence mais gagnent aussi des améliorations sensibles (chaînes de mutation refaites, obtention de barèmes plus équitables pour la hors-classe...). Chaque collègue, à un moment de son parcours professionnel, a été ou sera concerné par l'une ou par l'autre de ces opérations examinées dans les CAP.

Ne se contentant pas d'une fonction de contrôle mais intervenant sur les choix de l'administration, les élus du SNES s'appuient sur la défense de droits collectifs pour défendre individuellement les collègues.

Au nom du respect de nos métiers, ils luttent contre les tentatives du gouvernement de transposer à l'Éducation nationale des logiques managériales guidées par le souci d'une « productivité » inopérante dans nos professions. Pour le SNES, la réflexion sur la notion de carrières, d'évaluation, de formes de mobilité géographique et professionnelle doit être liée à la réalité des métiers posée en termes de critères collectifs et déboucher sur des améliorations pour tous. On comprend pourquoi cette pratique d'un paritarisme vivant et efficace heurte notre ministre de l'Éducation nationale et suscite les propos fielleux qu'il tenait récemment dans *Le Figaro*.

La meilleure réponse se trouve dans l'action syndicale et le vote SNES-FSU le 6 décembre.



## Le paritarisme, une garantie et un enjeu

# Au service de chacun, dans l'intérêt de tous

### Pour nos droits statutaires, pour nos carrières et nos métiers

Les commissions administratives paritaires (CAP) sont des organismes consultatifs. Elles examinent la plupart des décisions individuelles prononcées par l'administration concernant la carrière. Le SNES et ses élus en ont fait au fil du temps un outil important de défense individuelle et collective et d'amélioration de la situation des collègues, un lieu d'expression de leurs aspirations et revendications.

### Des lieux de défense individuelle et collective

Dans les CAP, les élus du SNES agissent pour la transparence et l'égalité de traitement. Déterminés, ils tirent leur efficacité de la confiance de la majorité des collègues et du travail important qu'ils accomplissent pour avoir une connaissance approfondie des dossiers, des procédures et règles statutaires qui fondent l'examen des situations individuelles. Cette force en impose à l'administration qui ne peut l'ignorer et l'oblige à respecter le droit de chacun, sans passe droits ni clientélisme. Les CAP sont aussi un lieu essentiel de résistance contre les déréglementations que tente de multiplier l'administration. Ainsi, nous combattons les compléments de service qui se développent parfois sur trois voire quatre établissements, les affectations des TZR hors zone ou hors discipline... Nous nous opposons et souvent avec succès aux avis défavorables lors des intégrations dans le corps des certifiés. Il s'agit aussi quelquefois de combattre l'autoritarisme de certains chefs d'établissement ou d'agir pour empêcher qu'ils outrepassent leurs compétences, notamment en matière de notation administrative, d'imposition de services en documentation...

### Des lieux d'intervention et d'action

Assurer à chacun son droit à telle promotion ou telle mutation sur la base de principes valables pour tous et dans le respect des règles communes est une dimension clé du paritarisme tel que nous le pratiquons. C'est notre devoir. Mais nous ne limitons pas là notre action dans les CAP. Nous y sommes



aussi porteurs des aspirations et revendications de la profession : augmentation des congés de formation professionnelle, nécessité de rétablir le congé mobilité, de développer des possibilités de réelle mobilité professionnelle et de prendre en compte les besoins de formation continue. Nous cherchons à les faire valoir pour permettre toutes les améliorations immédiates qu'il est possible d'obtenir, infléchir dans le « meilleur sens » la prise de décision de l'administration. Nous cherchons aussi à proposer des améliorations dans les règles de gestion. Faire résonner les réalités de notre métier – pénibilité, charge de travail, difficultés de l'entrée dans le métier, insuffisance des rémunérations – faire valoir nos qualifications sont des préoccupations permanentes des élus du SNES dans les CAP. L'activité des commissaires paritaires du SNES est un prolongement de notre action syndicale à tous les niveaux pour les enseignements de second degré et le service public d'éducation.

### Un élément du rapport de forces

Parce que nous nous situons dans le cadre d'un syndicalisme qui rassemble les personnels dans l'action unitaire, parce que nous sommes les représentants qu'ont majoritairement choisi les collègues par leur vote, parce que nous sommes animés de détermination et de conviction, nous sommes en capacité d'utiliser pleinement les droits statutaires conférés aux élus dans les commissions paritaires pour créer un rapport de forces favorable à la prise en compte des intérêts individuels et collectifs.

Pas étonnant que les ministres qui veulent encadrer la profession, porter atteinte au sens du métier et nous imposer leurs « réformes » reprennent la même antienne contre le rôle que joue notre syndicalisme. Ah s'il était possible de se débarrasser du SNES, tout irait tellement mieux pour eux ! Alors ils tentent de discréditer le paritarisme en le faisant passer pour une simple question de boutique et de pouvoir usurpé, pour de la cogestion, arguments abondamment utilisés hier par C. Allègre et aujourd'hui par G. de Robien après Fillon.. Nous récusons pour notre part toute cogestion et n'en faisons pas non plus un objectif. C'est l'administration qui décide. Le SNES et ses élus exigent qu'elle le fasse dans la transparence et le respect de l'équité.

### L'enjeu du vote SNES

Avoir des élus qui peuvent se réclamer d'un vote majoritaire de la profession et d'une action syndicale unitaire et cohérente, c'est se donner des élus capables de ne pas s'en laisser conter. Telles sont les raisons de l'efficacité des élus du SNES et des syndicats de la FSU qui peuvent disputer à l'administration ses choix dans l'intérêt de tous et de chacun. Ils sont encore plus nécessaires lorsque le ministre fait le choix du passage en force. C'est bien l'enjeu du vote SNES-FSU le mardi 6 décembre. ■

### MI-SE

Depuis la création des assistants d'éducation, tout a été mis en œuvre pour accélérer la disparition de la catégorie MI-SE. Tous les prétextes sont bons pour remettre en question nos droits. C'est dans ce contexte que vont se dérouler les élections des nouveaux commissaires paritaires pour notre catégorie. L'enjeu est donc d'importance. Ces commissions sont un rempart face aux attaques de l'administration. Elles sont aussi un moyen de pouvoir continuer à revendiquer le maintien, le respect et l'amélioration de notre statut. Plus les MI-SE seront nombreux à voter pour élire leurs représentants et plus la voix de leurs élus sera prise au sérieux. Les élections doivent être l'occasion d'effectuer un « vote revendicatif » ! Les MI-SE n'ont pas encore disparu et ils veulent continuer à exercer dans de bonnes conditions. Le SNES et ses représentants sont là et le seront encore pour nous défendre et pour soutenir notre catégorie, alors ensemble réagissons et votons !

### Exclus

MA, contractuels, vacataires, assistants d'éducation sont exclus du vote le 6 décembre. Le ministère et les rectorats continuent à leur refuser des instances paritaires élues que le SNES réclame et dont certaines sont pourtant prévues par les textes.



6 décembre 2005

# Un vote aux conséquences multiples

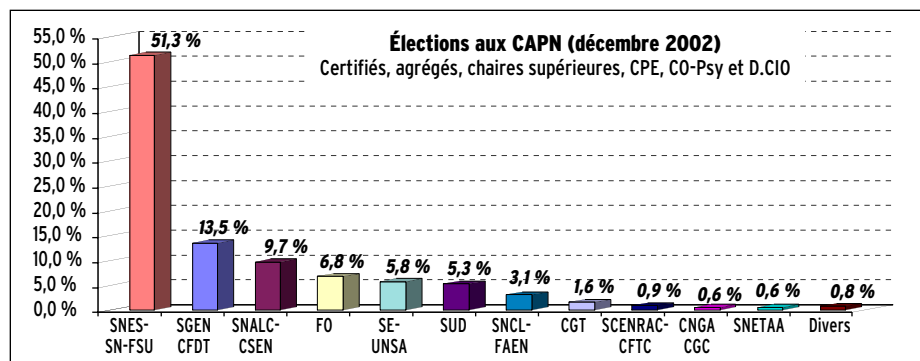
Le vote du 6 décembre sert en premier lieu à élire nos représentants syndicaux dans les Commissions administratives paritaires (CAP) nationales et académiques de chaque corps. Par-delà cette désignation, ce scrutin permet de mesurer, à l'échelle du pays, l'audience de chaque syndicat et fédération, référence pour la représentation de chacun dans divers organismes consultatifs nationaux, académiques et départementaux qui nous concernent tant à l'Éducation nationale que dans la fonction publique de l'État, comme par exemple le Conseil supérieur de l'Éducation, les Comités techniques paritaires, le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État, etc. Un rapide tour d'horizon.

## Qui représente quoi ?

Lors des précédentes élections de décembre 2002, les listes SNES<sup>(1)</sup> ont obtenu :

- 51,3% des suffrages aux CAP nationales des certifiés, agrégés, chaires supérieures, CPE et conseillers d'orientation-psychologues-D.CIO soit plus de 100 000 voix ;
- 28 des 45 sièges attribués dans ces CAPN, soit 79 élus sur 126 ;
- 752 des 1 235 sièges des CAP académiques des certifiés, agrégés, CPE et CO-Psy soit 1 504 élus académiques ;
- 91 des 120 sièges dans les commissions consultatives paritaires académiques des MI-SE (55,3 % des voix) et 54 des 150 sièges des CAP de PEGC (arrivé en tête avec 33 % des voix).

Le SNES est ainsi le seul syndicat à disposer d'élus dans toutes les CAP nationales et académiques, ce qui lui permet de garantir à chacun(e) une continuité dans la défense de sa situation personnelle.



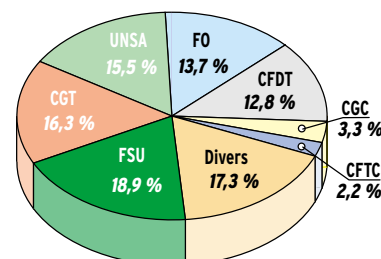
## Représentation dans divers organismes consultatifs

Les voix obtenues lors de ces élections servent de référence pour établir la représentation des différents syndicats dans divers organismes consultatifs. Ainsi, la représentation directe du SNES au Conseil supérieur de l'Éducation est fonction du nombre de voix

obtenu dans les élections professionnelles. Pour d'autres organismes consultatifs tels que le Comité technique paritaire ministériel du ministère de l'Éducation nationale, les organisations représentées sont les fédérations syndicales. Les voix obtenues par le SNES sont comptabilisées avec celles recueillies par les autres syndicats de la FSU chez les autres enseignants (1<sup>er</sup> degré, EPS, lycées professionnels) et chez les personnels ouvriers, de service, infirmiers, etc. de l'EN. La FSU, première organisation syndicale au ministère de l'Éducation nationale, dispose par exemple de neuf sièges dans ce CTPM et la délégation fédérale inclut des représentants du SNES.

Les mêmes principes valent pour la représentation de la FSU au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE). Sont prises en compte toutes les voix obtenues auprès des fonctionnaires de l'État par les syndicats de la FSU dans les différents ministères (éducation nationale, agriculture, culture, justice, etc.), mais exclusivement dans les élections aux CAP. Ne sont ainsi pas pris en compte par exemple les votes des MI-SE ! Le SNES fait partie de la délégation de la FSU qui, grâce aux 267 000 voix recueillies, dispose de 4 des 20 sièges dédiés à la représentation des fonctionnaires. Précisons que nos quatre sièges résultent exclusivement des voix obtenues ; les autres organisations dites « représentatives » disposant en effet d'un siège « de droit », même si leur nombre de voix ne leur permet pas d'y prétendre ; les 14 autres sièges étant eux répartis à la proportionnelle des voix. Pour le SNES et la FSU, la répartition des sièges ne devrait être fondée que sur les seuls résultats électoraux ce qui interdirait à l'administration d'écarter a priori telle ou telle organisation comme elle le fait aujourd'hui, ou l'a fait hier à

**Représentativité des organisations syndicales dans la Fonction publique de l'État**  
Élections professionnelles (2002-2004)



## Répartition des 20 sièges au CSFPE

| Organisation | Voix    | Préciput | Plus forte moyenne | Total sièges |
|--------------|---------|----------|--------------------|--------------|
| FSU          | 267 129 | -        | 4                  | 4            |
| CGT          | 230 495 | 1        | 3                  | 4            |
| UNSA         | 218 753 | 1        | 3                  | 4            |
| FO           | 193 151 | 1        | 2                  | 3            |
| CFDT         | 179 868 | 1        | 2                  | 3            |
| CGC          | 46 683  | 1        | 0                  | 1            |
| CFTC         | 30 702  | 1        | 0                  | 1            |

sences sont réparties en fonction des résultats aux élections. Ainsi, tout syndicat qui a obtenu des voix, dispose chaque année d'un certain contingent de décharges de service et d'autorisation d'absences.

Des décharges sont par ailleurs attribuées aux fédérations représentées au CSFPE : 12,5 décharges sont accordées à toute organisation qui dispose d'au moins deux sièges (4,4 pour les autres). À cela s'ajoute l'attribution, sur des principes identiques, d'une subvention d'aide à la formation syndicale. Ainsi, la FSU reçoit, comme la plupart des syndicats représentés au CSFPE, une subvention annuelle de 363 034,50 €. Faut-il en conclure, comme certains y invitent, que la FSU et ses syndicats ne seraient pas indépendants ? Ce serait oublier que ces moyens accordés aux syndicats selon des règles parfaitement transparentes sont le résultat des combats que les fonctionnaires ont menés pendant des décennies pour la reconnaissance de leurs droits syndicaux ; c'est aussi occulter la réalité de notre syndicalisme d'adhérents fondé sur les cotisations versées par les membres. Chacun peut aussi comparer le montant de cette subvention à la FSU aux quelques 7 500 000 € de cotisations versées annuellement au SNES par ses adhérents ! Voter et faire voter pour les listes SNES, c'est d'abord donner plus de force à nos revendications, c'est aussi assurer au SNES et à la FSU les moyens pour vous défendre et conduire les actions syndicales indispensables ; c'est aussi refuser l'émiettement syndical synonyme de faiblesse et d'inefficacité. ■

1. Selon les corps, les listes sont présentées par le SNES seul ou en association avec d'autres syndicats de la FSU (SNEP, SNESup, SNUEP, SNUIPP).



## Se repérer

## CAPA et CAPN : qu'y fait-on ?

La plupart des décisions concernant notre carrière sont soumises à l'avis des commissions paritaires administratives. Voici un récapitulatif simplifié des CAP qui se réunissent chaque année et qui examinent l'ensemble des situations individuelles avant décision de l'administration.

D'autres décisions peuvent y être débattues : par exemple un refus de temps partiel, pour certains détachements...

Les CAPA sont aussi nécessairement consultées dans le cas de licenciement pour insuffisance professionnelle. Elles siègent aussi pour examiner les sanctions disciplinaires.

## Ça veut dire quoi ?

**CAPA/CAPN** : commission administrative paritaire académique/nationale

**FPMA/FPMN** : formation paritaire mixte académique/nationale, émanation de plusieurs CAPA ou CAPN

**Paritaire** : égalité en nombre entre administration et élus

## Notation administrative

Examen des contestations individuelles par :  
– CAPA pour les agrégés ; certifiés/AE ; CO-Psy ; CPE  
– CAPN pour les chaires supérieures.

## Avancement d'échelon

Vérification de la liste des promouvables et de leur classement en fonction de leur note globale par :

– CAPA pour les certifiés, CPE, CO-Psy, PEGC.  
– CAPN pour les agrégés et chaires supérieures.

## Attribution des congés de formation professionnelle

FPMA ou CAPA

## Mutations

Vérification des barèmes inter et intra par un groupe de travail paritaire académique. Examen du projet de mouvement interacadémique par une FPMN.

Mouvements spécifiques de compétence ministérielle (CPGE, sections internationales...) par des groupes de travail paritaires nationaux.

Examen des affectations au sein de chaque académie (intra) par une FPMA.

## TZR : affectations annuelles

Examen des affectations rectorales par un groupe de travail paritaire académique.

Demandes d'entrée en réadaptation  
CAPA ou FPMA.Accès au corps des certifiés  
par liste d'aptitude (décrets 72 et 89)

Examen des propositions des recteurs par la CAPA des certifiés.

Examen des nominations par la CAPN des certifiés.

Accès au corps des agrégés  
par liste d'aptitude

Examen des propositions des recteurs par la CAPA des agrégés

Examen des nominations ministérielles par la CAPN des agrégés

## Accès à la hors classe

Pour les certifiés, CPE, PEGC : examen des nominations par la CAPA.

Pour les agrégés :

Examen des propositions des recteurs par la CAPA  
Examen des nominations ministérielles par la CAPN

## Accès aux chaires supérieures

Examen par la CAPN

## Accès au grade de D.CIO

Examen des propositions des recteurs par la CAPA  
Examen des nominations ministérielles par la CAPN

Refus de titularisation  
(agrégés et listes d'aptitude certifiés)

Les cas de refus définitif par la CAPN

Le renouvellement du stage par la CAPA

## Le SNES et ses élu(e)s

Leur rôle est d'abord de vous informer, de vous conseiller. Ils mettent à votre disposition L'US et ses suppléments, des publications académiques. Réunions, permanences téléphoniques, rendez-vous, autant de moyens pour vous conseiller collectivement et individuellement. Ce rôle est capital. Ils vous communiquent aussi les résultats et assurent la publicité sur les choix de l'administration.

Les élus du SNES consacrent un temps important à la préparation de chaque commission. Ils vérifient les documents de l'administration, consultent les dossiers individuels, étudient les fiches syndicales, outil privilégié pour connaître finement les situations.

Forts de cette maîtrise des dossiers, ils interviennent en commission pour faire rectifier les erreurs, défendent les situations individuelles dans le respect des règles communes et de l'égalité de traitement. Ils proposent de nombreuses améliorations. Représentatifs et en lien avec l'action du SNES tout entier, ils sont efficaces pour conjuguer défense individuelle et intérêt collectif, pour s'opposer à l'arbitraire et faire respecter le sens de nos métiers.

## Un peu d'histoire

Les organismes paritaires sont une disposition du statut général des fonctionnaires, loi de 1946. Leur création est une réponse à l'exigence des fonctionnaires de se voir reconnus des droits comme tous les salariés. La loi et les décrets définissent les missions et les obligations de ses agents et ceux-ci ne relèvent donc pas d'un contrat qu'ils peuvent négocier. Le paritarisme est alors l'outil qui leur est reconnu pour être consultés sur leur carrière mais aussi sur l'organisation et le fonctionnement des services. Ce droit leur est garanti par le statut. Consulter les organismes paritaires est une obligation pour l'administration. En 1982, ce droit est amélioré et étendu, notamment avec la création des comités techniques paritaires locaux.

Mais le paritarisme s'est construit de façon diverse selon les secteurs, épousant les spécificités des métiers et reflétant largement l'intervention syn-

dicale. Dans certains cas, il peut rester assez formel et se réduire à ce qui relève plutôt de l'information. Dans d'autres, le rapport de forces a permis d'établir des règles collectives claires. Dans notre secteur, notre syndicalisme, par sa représentativité et ses capacités de mobilisation, lui a donné de la force et du relief. Il a fait des instances paritaires des lieux de défense individuelle et collective des personnels, et les a d'ailleurs fait reconnaître dans les statuts particuliers de nos corps. Disposant de la confiance majoritaire des personnels, il en a fait des lieux d'intervention pour y porter leurs aspirations, et pour y faire progresser des pratiques transparentes et des règles soucieuses de l'intérêt collectif et de chacun, sans passe-droits ni clientélisme. Faire vivre le paritarisme au service de nos collègues et de nos professions demeure partie intégrante de notre démarche revendicative.

# Catherine Vincent, sociologue à l'IREs

**On lit beaucoup de choses sur le rôle des syndicats dans la gestion de la fonction publique et sur le paritarisme. Quel est son rôle réel ?**

Ce qu'on appelle le paritarisme (CAP, CTP mais aussi les comités d'hygiène et sécurité...) a été constitué pour faire participer les personnels à l'élaboration et à l'organisation de leurs services et à la gestion de leurs carrières. En 1946, cette volonté d'intégrer les personnels, dans un esprit constructif, vient de ce qu'on leur demande une implication qui n'a rien à voir avec ce que l'on peut rencontrer dans le privé : il s'agit de servir l'intérêt général. On ne peut l'exiger que s'ils participent.

Participer n'est pour autant pas cogérer. Les syndicats – puisque l'expression des salariés se fait par leur intermédiaire, comme c'est généralement le cas partout ailleurs – donnent leur avis sur la bonne marche des services dans les CTP ou au CSFP<sup>(1)</sup> mais c'est bien l'administration qui décide seule. Tout ceci reste extrêmement consultatif.

Les CAP aussi sont consultatives. Il n'est d'ailleurs pas anormal que l'administration décide seule des sujets qui s'y traitent puisqu'il s'agit vraiment de ce que l'on peut appeler de la gestion de la main-d'œuvre et des relations de travail.

Le fonctionnement des CAP est particulièrement diversifié d'un ministère à l'autre. Les décisions individuelles reviennent de toute façon à l'administration mais là où les syndicats sont puissants, elles peuvent être un organe de cogestion collective des carrières. C'est le cas dans les vieilles administrations traditionnellement au cœur de la fonction régalienne de l'État, les finances, l'éducation, auparavant chez les postiers... Les syndicats y sont aussi anciens (postiers, instituteurs, contributions directes et indirectes...). Mais attention, il s'agit toujours de la définition de règles collectives, on ne connaît nulle part de système type close-shop ou tel que ce que l'on a pu connaître avec les syndicats du livre par exemple. Il y a aussi des administrations où les CAP jouent un rôle très réduit, au ministère du travail par exemple.

**En quoi l'existence de ce type de relations professionnelles donne-t-il des caractéristiques particulières au syndicalisme des fonctionnaires ?**

Je pense que la forte influence des syndicats dans le secteur public est très liée à cette participation à la gestion des carrières. La force des syndicats leur permet d'imposer

des règles collectives mais en retour, ils sont forts parce qu'ils sont capables d'imposer ces règles. C'est d'une certaine façon un « syndicalisme de service », caractère un peu exceptionnel en France, qui le rend assez proche du syndicalisme belge ou allemand. Ce caractère corporatiste se traduit aussi par la force des syndicats autonomes comme le SNUI aux impôts par exemple. En même temps, même s'il s'agit de défendre les personnels, ce n'est jamais que cela. L'action des syndicats est toujours liée à la défense des missions accom-



plies par les personnels et donc à la définition de l'intérêt général. Au fond le lien personnels/syndicats est particulier parce que l'on travaille pour l'État. On n'est pas dans le privé, la garantie de l'emploi existe, par exemple, car il y a accomplissement de missions d'intérêt public. Le lien entre les personnels et les syndicats se joue autour de l'équité, de la solidarité... il n'est pas question de défendre un intérêt particulier mais de promouvoir une gestion collective avec des règles qui peuvent être fonction de l'ancienneté, du nombre d'enfants...

**On entend souvent parler de panne du paritarisme. Qu'en pensez-vous ?**

On peut dire qu'il y a panne des CTP, de la concertation sur l'élaboration des réformes et l'évolution du service public. C'est plus généralement la panne de la négociation collective. Même sur les salaires, il n'y a plus eu vraiment d'accord depuis un bon moment.

Cette panne n'est pas à reporter sur les organisations syndicales même s'il peut exister une réticence de certains syndicats à entrer dans des discussions sur la réforme de l'État avec le gouvernement. Le problème est d'abord la difficulté pour le politique à négocier ses réformes. C'est surtout vrai nationalement, cela l'est aussi locale-

ment où les hiérarchies intermédiaires répugnent à faire fonctionner la discussion. Il existe des secteurs où la négociation marche, par exemple à l'équipement mais cela n'a jamais vraiment été le cas général. En revanche pour ce qui concerne les CAP, il n'y a pas de panne, elles fonctionnent très bien. On peut bien sûr trouver que ce n'est pas la bonne façon de gérer les personnels et il est vrai que les réformes qui vont vers plus d'individualisation entrent en contradiction avec le rôle des CAP mais cela peut s'aménager. A la Direction générale des impôts, la négociation d'une sorte de charte a permis que les nouveaux textes sur l'évaluation s'appliquent mais que les CAP continuent de contrôler l'évaluation et la notation.

**Comment peut-on envisager l'évolution du paritarisme et des relations collectives dans la fonction publique ?**

Il faudrait que l'administration dise ce qu'elle veut en faire. Une solution pourrait être d'aller vers des procédures de négociations beaucoup plus formalisées. Surtout, il faut qu'il y ait des marges de manœuvre, or en général on n'en donne que très peu. S'il n'y en a pas, tout ceci ne peut que rester formel.

Il ne s'agit pas forcément des grandes orientations, aucun syndicat ne conteste ce rôle au politique. La réforme Straus-Kahn au ministère des finances n'a par exemple été contestée par personne. En revanche ses modalités de mise en œuvre ne laissent aucune marge de manœuvre et on sait ce qui s'est passé. La réforme a été abandonnée, aujourd'hui elle s'applique, plus ou moins, morceau par morceau.

Pour ce qui concerne les organisations syndicales on constate un raidissement de bon nombre d'organisations dans la fonction publique vis à vis des projets de réforme. On peut se demander si elles ne gagneraient pas à avoir un positionnement plus pragmatique à l'exemple de ce qui s'est passé pour la réforme de la notation à la DGI. Si le SNUI a manifesté une opposition de principe, le SNADGI-CGT, tout en étant lui aussi opposé à la réforme en a négocié l'application et obtenu des aménagements. La stratégie du SNUI n'a pas été forcément très payante pour les personnels surtout sur un tel sujet et dans un contexte où les mobilisations s'avéraient difficile. ■

**Propos recueillis  
par Fabrice Giovanazzi**

(1) Conseil supérieur de la fonction publique.





# Néo-titulaires, élus et m

**Jonathan et Sandra sont deux jeunes collègues, adhérents du Snes, originaires de Marseille et Perpignan et affectés en région parisienne. Ils ont rencontré au siège national du Snes des élus et militants académiques et nationaux du Snes, Christophe Barbillat, Anne Féray, Didier Pihoué et Nicole Sergent. Et Matthieu, pour l'US, en maître de cérémonie.**

**Anne : « Comment au cours de votre première affectation, avez-vous découvert le fonctionnement des commissions paritaires ? »**

**Jonathan :** « Je suis en poste près de la Courneuve. Avec, 21 points, je savais que je pouvais être affecté à Créteil ! J'ai renvoyé ma fiche syndicale, j'ai participé à une réunion mutation pour avoir des infos, les commissions paritaires, ça restait quelque chose de très abstrait. »

**Sandra :** « Moi aussi, 21 points ! En remplissant ma fiche syndicale, je me demande si je décris ma situation particulière. Comment le SNES va la prendre en compte, alors qu'il se bagarre pour qu'il y ait un barème, que ce barème fait que je vais être traitée après tous les autres, puisque l'administration de toute façon doit me traiter conformément à mes points. A quoi sert alors la fiche syndicale ? »

**Jonathan :** « Je pense qu'il y a souvent un grand sentiment d'injustice. Les gens qui viennent de Perpignan, - j'en viens - montent à Créteil et ceux de Créteil descendent. Ils se disent, c'est quoi ce délire ? Ils disent souvent : si c'était régional comme les instits, les professeurs des écoles, je resterais chez moi. C'est du vécu, c'est pas évident d'expliquer que c'est lutter contre l'arbitraire, et que ce barème n'est pas fondamentalement injuste. »

**Sandra :** « Il y a un point qui revient chaque fois, pour les jeunes collègues, c'est l'âge. Le critère ultime, c'est l'âge. Je connais des gens pacés depuis des années qui sont montés, qui n'ont pas eu leur académie, se sont retrouvés dans l'académie de Créteil, TZR avec 221,1 points, départagés à l'âge. Cela leur a paru d'une injustice totale parce que finalement

les plus jeunes des lauréats aux concours étaient logiquement ceux qui avaient le plus travaillé et qui avaient le mieux réussi ».

**Matthieu « Est-ce que vos collègues savent comment ça marche quand ils arrivent à l'IUFM, comment fonctionnent les affectations, le mouvement, etc. ? »**

**Sandra :** « La première fois que je suis allée à une réunion mutation à Marseille, je me suis posé une question : comment les militants qui étaient là, que je ne connaissais pas, font ils pour ne pas perdre patience ? C'était « oui mais moi, oui mais moi, oui mais moi... ». Il y avait énormément d'angoisse individuelle et personnelle, du coup la réunion était impossible à mener, on ne pouvait pas avancer parce que les gens sont tellement angoissés finalement par la mut' qu'ils n'écoutent pas. »

*« Je pense qu'il y a souvent un grand sentiment d'injustice. »*

**Matthieu : « Parce que la perspective c'était d'aller à Créteil ? »**

**Sandra :** « Oui parce que de toute façon ils craignaient Créteil, Versailles... déjà le nord c'est le diable, c'est l'insécurité, c'est tout quoi ! »

**Jonathan :** « J'ai passé 4 ans dans un établissement sensible et donc je voulais y retourner ; j'étais super content d'avoir celui



que j'ai ! » [NDLR : collègue J.-Jaurès à Pantin (93), classé ZEP].

**Matthieu : « Dans ces réunions, comment ça se passe ? »**

**Sandra :** « Chez nous (NDLR : académie d'Aix-Marseille), il y avait 2 parties : exposé des règles communes et entretiens individuels. Les stagiaires échantent aussi beaucoup. »

**Didier :** « Souvent, dans les académies, on rencontre d'abord les collègues individuellement et quand ils ont bien compris comment ça fonctionne, ils se proposent d'aller aider les autres dans les groupes de stagiaires par discipline.

Certains demandent confirmation de ce qu'ils ont entendu d'un autre, l'échange permet d'affiner et de diffuser plus largement les informations. »

**Matthieu « Et vos collègues étaient satisfaits de ces réunions ? »**

**Sandra :** « Bien informés oui. Mais ils n'étaient pas satisfaits de ce qui allait leur arriver !... Ils viennent au SNES pour savoir finalement quelle meilleure stratégie adopter.

Personnellement je ne sais pas si je suis un bon exemple, j'ai un peu fait mes vœux à la va-vite (perdu pour perdu...). De toute façon je savais que j'allais partir, je parlais, point final. Après, le reste, ça m'était égal. Mais par ailleurs beaucoup de gens me disaient : « J'essaie de contacter le SNES mais ils répondent pas, ou en fait je les ai eu, et ils n'expliquent pas véritablement ce qu'on doit faire exactement... ». J'essaie d'expliquer que les militants SNES sont là pour montrer les possibilités de choix, mais après, c'est à chacun de se déterminer, mais ça c'est difficile. »

**Christophe :** « Les collègues ont en effet des profils très divers. Les jeunes, en particulier, ont du mal à comprendre qu'on ne va pas, nous les commissaires paritaires du SNES, élaborer et définir leurs vœux, donc leur stratégie. Une des difficultés qu'on a en tant que militant et commissaire paritaire – et c'est souvent les deux – c'est de bien faire comprendre qu'on donne l'ensemble des règles mais aussi le cadre dans lequel elles s'appliquent. Le mouvement n'est pas dissociable de la réalité des postes, des possibilités réelles liées aux suppressions, aux créations,

# ilitants du SNES en débattent

de toute la politique scolaire qu'il faut donc essayer de faire saisir. Bref, le cadre dans lequel vont s'appliquer ces règles pour qu'à partir des aspirations du collègue qu'on saisit dans le dialogue, on puisse lui présenter les stratégies possibles en fonction évidemment du barème qui est le sien. »

**Matthieu :** « Pourquoi, comme le souligne Sandra,, les collègues ont-ils parfois des difficultés à joindre le SNES ? »

**Nicole :** « Les lignes téléphoniques et les répondants sont souvent saturés parce que des masses considérables de collègues appellent le SNES, y compris national. Les militants n'ont que deux oreilles et un cerveau pour écouter quelqu'un en face, c'est tout. Les mouvements inter et surtout intra concernent des milliers de collègues, l'académie de Versailles c'est plusieurs milliers de personnes, dont une large partie de nouveaux arrivants. Même dans des académies qui ne sont pas forcément des académies d'arrivée, ce sont aussi des chiffres considérables. »

**Didier :** « L'un des problèmes des permanences mutations, c'est que les collègues arrivent souvent à l'ouverture du SNES académique, à 14 heures et on ne va pouvoir les rencontrer qu'à 18 heures ou 18 h30, parfois



que permet la fiche syndicale. »

**Sandra :** « Quand on arrive à convaincre une jeune collègue de l'intérêt de se syndiquer, de faire partie du SNES et d'avoir un peu conscience de la réalité du métier, si au moment des mutations, une collègue non-syndiquée a son résultat de mutation une journée ou deux jours avant, là ça pose quand

liale, essaient de voir si leur stratégie de vœux est adaptée ; c'est évidemment un travail très méticuleux. »

**Christophe :** « Pour moi le SNES, c'est l'égalité de traitement de tous les collègues et nous sommes les seuls à porter ça. L'administration ne s'y intéresse pas. Elle gère en masse et se dégage une marge sur laquelle elle fera porter l'arbitraire. Tel type de dossier, tel établissement, etc. L'information individuelle la plus précise possible est une nécessité pour les collègues, c'est ce qui leur permet de s'y retrouver. Nous sommes donc sur ces deux terrains. Ce n'est pas du tout la logique de l'administration ou d'autres syndicats, qui n'ont d'ailleurs pas les forces pour le faire ; souvent, ils avancent sur des dossiers clientélistes. La fiche syndicale est un outil de suivi individuel de la situation dans les cadres d'équité et de justice collectives que nous défendons. En même temps, on peut mieux conseiller les collègues, c'est une aide précieuse pour les élus : on renseigne plus vite, mieux, avec plus de détails les syndiqués. L'inverse ne serait pas acceptable. Ce sont les cotisations syndicales et c'est l'acte collectif de se syndiquer qui nous permettent d'être efficaces et légitimes. »

**« Pour moi le SNES, c'est l'égalité de traitement de tous les collègues et nous sommes les seuls à porter ça. »**

plus tard avec une collègue militante qui n'avait pas forcément prévu de passer tout son après-midi au S3. Entre le téléphone, le courrier électronique et les rendez-vous, c'est une période extrêmement prenante pour les élus et militants. »

**Matthieu :** « Doit-il alors y avoir égalité de traitement entre syndiqués et non-syndiqués de la part du SNES ? »

**Didier :** « Cette question a longtemps été débattue l'année dernière à Toulouse. Nous avons choisi de mettre en place un système de rendez-vous le matin, réservé aux syndiqués. Ils téléphonaient, ou ils envoyaient un mail et on leur fixait un rendez-vous avec un calendrier en fonction de la présence des commissaires paritaires. Cela a permis de réserver un accueil plus efficace aux syndiqués et surtout ils étaient sûr d'avoir quelqu'un quand ils venaient. »

**Christophe :** « Les non syndiqués ont certes les informations, mais pas le suivi particulier

même un problème... »

**Nicole :** « Il est nécessaire, en tant qu'organisation majoritaire de la profession, de donner un certain nombre d'informations à tous les collègues, mais on a aussi le souci d'apporter une information plus précise encore aux collègues syndiqués, on a la nécessité aussi de personnaliser, en particulier pour les mutations, tout en défendant les règles – barème... – qui protègent l'ensemble des collègues. C'est vrai aussi pour d'autres opérations de gestion que traitent les commissions paritaires. Dans l'académie de Paris, les camarades depuis 10 ans reçoivent systématiquement sur rendez-vous individuel avec une priorité aux syndiqués. A réception des fiches syndicales et avant la clôture du serveur, les militants de Paris, pas uniquement les commissaires paritaires, « contrôlent » les fiches syndicales et, en fonction de ce que donnent les collègues comme éléments complémentaires d'information sur leurs souhaits, leur situation fami-

**Matthieu :** « J'entends souvent des collègues dire «un tel a eu sa mutation parce qu'il est au SNES». Dans ce sous-entendu il y a celui d'un passe-droit. Or, le SNES défend les règles collectives. »

**Sandra :** « À partir du moment où j'ai commencé de plus en plus à m'impliquer, quand j'ai été élue au CA IUFM d'Aix-Marseille, à être identifiée comme SNES, oui, je l'ai entendu... »

**« Quand je me suis inscrite au concours, je savais qu'un jour je partirais. »**

**Jonathan :** « Il ressortait régulièrement dans les réunions à Montpellier que malgré un barème clair, il y a des limites, de l'arbitraire. Il y a toujours quelqu'un à qui on avait annoncé un poste et ça a bougé au dernier moment. La rumeur c'était qu'on lui avait d'abord donné un établissement. Il était content parce que c'était dans ses vœux, et cet établissement finalement il ne l'a pas eu. »



## TABLE RONDE (SUITE)

**Matthieu :** « Qu'est-ce qu'on peut répondre à ça ? »

**Sandra :** « Je leur réponds que c'est absolument faux. C'est le SNES qui combat les passe-droits. Si on n'était pas là, l'administration, les passe-droits, elle les multiplierait !... ».

**Didier :** « C'est parce que nous sommes là pour faire respecter les règles collectives qu'il n'y a pas de passe-droit, c'est tout l'inverse qui se passe. »

**Jonathan :** « C'est vrai, mais il y a quand même ce sentiment que si je suis syndiqué, je serai peut-être prioritaire sur une mutation. On le retrouve, mine de rien, dans la syndicalisation en début de carrière. Pourtant, ce qu'il y a de plus collectif dans le fonctionnement, ce sont les règles nationales et le barème. »

*« Ce qu'il y a de plus collectif dans le fonctionnement, ce sont les règles nationales et le barème. »*

**Matthieu :** « Vous disiez tout à l'heure qu'il y a un sentiment d'injustice, que finalement un recrutement régional serait la solution pour certains ? »

**Christophe :** « L'administration essaye d'avancer dans cette direction, celle d'un concours national à affectation régionale ; c'est oublier que les besoins sont très divers et que les viviers académiques pour recruter des enseignants de haut niveau disciplinaire sont souvent insuffisants. »

**Sandra :** « Quand je me suis inscrite au concours, je savais qu'un jour je partirais. Si ça se mettait en place, ce serait catastrophique, parce qu'il n'y aurait plus de postes pour revenir. »



**Anne :** « Le paritarisme ne concerne pas que les mutations, c'est aussi la présence dans les instances académiques qu'on appelle les CTPA ou CTPD, il y a aussi les bagarres que mène le SNES pour éviter la suppression de tel ou tel poste, mais est-ce qu'un jeune professeur en sortant de l'IUFM sait comment fonctionne un CTP ? Sait-il que cela existe ? »

**Sandra :** « Dans l'académie d'Aix - Marseille, il y a quelques années, on avait une conférence de l'administration, il y avait quelqu'un qui venait pour expliquer les modes de fonctionnement de l'académie, des établissements... C'était pénible... »

**Christophe :** « Les CTP sont consultatifs mais ça oblige l'administration à se justifier, à dire quels sont ses choix, à les présenter. Quand on connaît ce qu'est en France le pouvoir de



**Nicole :** « En CTP, un peu comme dans une commission paritaire, on ne se contente pas de faire l'addition des situations particulières des établissements, on porte aussi un certain nombre d'orientations pour le système éducatif ; par exemple s'agissant de la carte scolaire, c'est autant sur les créations/suppressions de postes qu'il y a débat, que sur l'implantation des options, des cartes de formation qui ont évidemment des répercussions, par exemple sur les langues vivantes, dans quelles conditions elles sont enseignées... toutes choses qui concernent concrètement l'exercice du métier et les conditions de travail. On a le souci d'une répartition équilibrée et qui aille dans le sens de la réduction des inégalités. On ne se contente pas de faire l'addition des revendications : les allers retours et le travail avec les sections syndicales d'établissement est extrêmement important. La question est aussi : « Jusqu'à quel point un syndicat doit-il participer aux décisions de l'administration ? ». Dans les CTP la question revient souvent. »

*« Je crois qu'en participant à ces combats collectifs, on peut contrebalancer le poids de l'administration. »*

Les représentants du SNES dans les instances ne se contentent pas de lire le dossier préparatoire. Ils interviennent aussi à partir de ce que les collègues de l'établissement leur ont dit et justement quand on rapporte leurs propos face à l'administration, c'est à elle de justifier les mesures prises et de les assumer : les premières suppressions massives de TZR par exemple, postes sur lesquels étaient souvent de jeunes collègues qui rentraient dans l'académie après un an ou deux ans ailleurs. Les collègues ont alors découvert que le CTPA existait et que le rectorat pouvait décider de changer les règles de fonctionnement, que c'était là que se passait la discussion et qu'on organisait justement l'action autour de ça. »

**Jonathan :** « Je crois qu'il s'agit simplement de rechercher des améliorations, il y a des moments où la conjoncture est difficile et il faut essayer de maintenir les choses - non pas comme elles sont, ce serait une espèce de renoncement - de pas trop reculer, de garder certains idéaux et je crois qu'en participant à ces combats collectifs, on peut contrebalancer le poids de l'administration. »

**Sandra MATOS**, professeur certifiée d'espagnol, 27 ans, collège Jean-Vilar à Villetaneuse (93), après IUFM d'Aix-Marseille

**Jonathan OLIEU**, professeur certifié de mathématiques, 26 ans, collège Jean Jaurès à Pantin (93), après IUFM de Montpellier



# La fiche syndicale de suivi individuel

À l'occasion des différentes opérations de gestion qui ponctuent la carrière et sont examinées en CAP (mouvement, affectations, avancement et promotions...), les élus insistent souvent sur l'importance, pour chacun, de leur faire parvenir la fiche syndicale de suivi individuel.

C'est ce que nous explique Marie-Pierre Salgas, professeure certifiée de technologie dans l'Essonne et commissaire paritaire dans l'académie de Versailles.

**Tu rappelles souvent la nécessité pour les collègues d'utiliser les fiches syndicales de suivi individuel. Pourquoi ?**

**M.-P. Salgas :** L'étude des fiches syndicales est pour moi essentielle. Cela nous permet avant la commission de comparer les informations fournies par le collègue avec le projet de l'administration, de faire corriger les erreurs et les oublis de l'administration en amont de la commission (et ces erreurs ne sont pas rares), de prendre contact avec le collègue en cas de problème ou de question (par exemple, s'il ne figure pas dans le projet de

l'administration), de mieux connaître la situation réelle de chacun pour bien la faire prendre en compte... Nous retourner la fiche est donc primordial pour que nous puissions préparer au mieux la défense des situations individuelles : c'est une question d'efficacité.

## Concrètement ?

**M.-P. Salgas :** Lors des mouvements de mutation passés, j'ai le souvenir personnel de très nombreuses occasions où les renseignements apportés par la fiche syndicale nous ont permis de rétablir les droits de collègues victimes d'erreurs (points de situation familiale, bonifications liées à la situation administrative, mesures de carte scolaire...), ce qui a abouti en commission à améliorer leur mutation par rapport au projet initial, dans le cadre des règles communes.

## Il s'agit seulement de défense individuelle ?

**M.-P. Salgas :** Pas seulement, la connaissance fine des dossiers nous permet aussi de faire évoluer les règles collectives de gestion, garantes de l'égalité de traitement, dans un sens favorable pour tous. De nombreux exemples concrets nourrissent notre argumentation face à l'administration pour mieux faire avancer les revendications collectives.

Nous recevons chaque année une somme impressionnante de fiches syndicales : l'administration mesure ainsi concrètement le « poids » des collègues mais aussi la représentativité du SNES ; ce sont des éléments de rapport de force.

## Au delà des opérations examinées en commission, il faut informer les collègues...

**M.-P. Salgas :** C'est un aspect fondamental. La fiche nous permet aussi d'utiliser l'informatique pour informer au plus vite et le plus clairement possible les personnels, à titre confidentiel, de leur résultat individuel de mutation ou de promotion par exemple, par mail, courrier, ou via internet. Ainsi, il est capital que soit bien signé le pavé « CNIL », nous autorisant à recourir à l'informatique : allier transparence et protection des libertés individuelles et collectives est un enjeu auquel je suis très sensible. ■

## SNES : À quelle occasion as-tu pu constater l'importance du paritarisme et d'élus SNES ?

**Gérard G. :** En juin dernier. À l'occasion de la CAPA hors-classe 2005 qui s'est tenue dans mon académie. J'ai été contacté par le S3 de Rouen qui m'a annoncé la bonne nouvelle : je faisais partie des promus. Etant donné mon ancienneté et mon âge, j'ai 59 ans, c'était important pour moi. Mais le commissaire paritaire m'a expliqué que j'avais « eu chaud ».

## SNES : Que s'est-il passé ?

**Gérard G. :** Les commissaires paritaires du SNES sont intervenus lors de la CAPA pour signaler une erreur notable dans mon barème : mon établissement n'étant plus classé ZEP, le rectorat avait oublié les 13 ans que j'y ai passés entre 1986 et 1999, alors qu'il était à cette époque étiqueté ZEP. Les 10 points ainsi rétablis m'ont permis de « rentrer » dans le tableau d'avancement.

## SNES : Avais-tu contacté le SNES en vue de la commission ?

**Gérard G. :** J'avais seulement complété la fiche syndicale, comme pour toutes les opérations liées à la carrière ; et je croyais avoir fourni toutes les pièces justificatives. Mais un commissaire paritaire m'a joint pour me demander des précisions sur le nombre d'années d'enseignement en ZEP. Cela a permis de constater l'erreur et de la faire corriger en commission.

## SNES : Étais-tu le seul dans ce cas ?

**Gérard G. :** Non, pas du tout. Et les commissaires paritaires du SNES ont « sauvé » d'autres collègues qui étaient dans la même situation que moi.

Gérard G., professeur certifié d'histoire-géographie, académie de Rouen

« En 2003, j'ai été victime d'un gel de ma notation administrative par mon chef d'établissement. J'avais une grossesse assez difficile et le principal a argué de la longueur de mon congé maternité pour proposer au recteur un maintien de ma note, en baissant de surcroît le pavé "assiduité-ponctualité". Comme il ne voulait rien entendre, j'ai contacté les commissaires paritaires académiques du SNES pour élaborer et présenter mon recours en CAPA. Lors de la commission, le recteur a rétabli le pavé et augmenté la note selon les règles communes. A cette occasion, les élus m'ont appris que mon cas n'était pas isolé ! J'en étais sidérée. Mon expérience m'a convaincu du rôle important des commissaires paritaires pour défendre nos droits : ma note rétablie a permis un avancement d'échelon au choix en 2005. En tant que femme, je trouve que lutter contre les pénalisations dans la carrière que nous pouvons subir est un combat important. »

Eléonore C., 32ans, professeure certifiée de mathématiques, académie de Toulouse

« J'ai été victime d'une mesure de carte scolaire l'an passé. Dans l'établissement, nous avons été avertis assez tôt par les élus du SNES au CTP, ce qui nous a permis de mobiliser les collègues et les parents d'élèves. Nous avons « limité les dégâts », mais n'avons pu sauver tous les postes supprimés, dont le mien. Lors du mouvement intra, le rectorat devait me réaffecter au plus proche de mon ancien poste. Les commissaires paritaires m'ont indiqué que le nombre important de mesures de cartes scolaires dans l'académie ont presque "bloqué" le mouvement. Ils ont œuvré à améliorer les réaffectations pendant les commissions. Finalement, je ne suis pas trop éloigné, mais je redemanderai cette année mon ancien établissement : c'est le droit. »

Jean B., professeur certifié de Lettres Modernes, académie de Grenoble

## Les fiches syndicales de suivi individuel

Disponibles dans nos suppléments « Spécial Mutations » et « Spécial Carrières », et téléchargeables sur notre site [www.snes.edu](http://www.snes.edu), espace « adhérents ».

**ALEXANDRA LANTÉ**, secrétaire de pays du SNES Polynésie, nous donne quelques indications sur la situation de l'éducation dans cette COM (Collectivité d'Outre-Mer).

## Polynésie : quelle éducation ?

### Collège

Jusqu'à présent existait en Polynésie un palier d'orientation en Cinquième. Il offrait aux enfants polynésiens un choix plus à même de répondre à leur demande. Les CETAD (Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement) permettent de pallier pour partie la forte déscolarisation qui caractérise le secondaire, notamment à cause d'une mauvaise maîtrise des langues. Au bout de trois ans de CETAD ils peuvent passer un CAP et le DNB (diplôme national du brevet), continuer ensuite en Seconde professionnelle (en vue du BEP) et, pour les meilleurs, avoir accès au bac professionnel.

Dans un territoire grand comme l'Europe en superficie et très divers vu l'éloignement des îles, les CETAD offrent un enseignement général et une formation professionnelle de qualité (métiers de la mer, agriculture, maçonnerie, gravure sur nacre, hôtellerie, etc.).

Or, qu'est-il prévu pour la rentrée 2006 ? Le directeur des enseignements secondaires (DES), inspecteur d'académie détaché auprès du ministre polynésien de l'Éducation donne des directives pour faire passer le plus possible d'élèves en Quatrième et écrit que le palier d'orientation en Cinquième est supprimé. Par ailleurs, ce qui est très grave, on apprend que, pour le passage en Seconde professionnelle, les élèves sortant de CETAD seront les derniers recrutés, en ce qui concerne la priorité. On transforme donc objectivement cette orientation en voie de garage, alors que jusqu'à présent les élèves de CETAD qui allaient en Seconde professionnelle y réussissaient très bien !

Les CETAD sont donc voués à une mort lente mais certaine par assèchement d'effectifs.

Que vont devenir ces enfants qui ne souhaitent pas forcément passer le bac, qui n'auront pas forcément les moyens d'entrer en BEP après une Quatrième et une Troisième difficiles dans des classes d'enseignement général en sureffectif (s'ils ne se sont pas déscolarisés) ? Est-ce cela la démocratisation de l'enseignement ?

Nous pensons qu'il faudrait améliorer



Lycée des Îles-sous-le-Vent

© Clément Martin

le fonctionnement des CETAD, leur donner des moyens, favoriser les passerelles vers la Seconde professionnelle et le bac professionnel. Cela n'empêche pas d'apporter une aide aux élèves de Quatrième en difficulté qui ne souhaitent pas aller vers l'enseignement professionnel ! Il y a des retards à rattraper en Polynésie et il faudrait faire le maximum avant que les réformes de l'école maternelle et primaire n'aient formé les enfants qui arriveront en Sixième en moins grande difficulté. Nous sommes en phase transitoire.

### Lycée

Le DES donne comme instructions aux chefs d'établissement de mener le plus possible d'élèves au niveau bac. Pour atteindre cet objectif certes louable, tous les moyens sont bons. Les chefs d'établissements passent outre les décisions des conseils de classe mais est-ce en faisant du passage en force qu'on mènera tous les élèves à la réussite ? Tout le monde souhaite que le plus possible d'élèves accèdent à une bonne culture générale que le bac garantit (sauf si son niveau baisse). Mais que vont devenir en Seconde ou Première les élèves en grande difficulté ? Vont-ils réussir le bac si on lui garde un niveau convenable ? Les élèves ne sont pas des chiffres que l'on fait rentrer dans une grille, ce sont des personnes dont il faut respecter le rythme, les choix personnels et l'avenir.

### Langues polynésiennes

Le gouvernement polynésien entend renforcer l'enseignement des langues polynésiennes dans le primaire. Cette réappropriation de leur propre culture devrait permettre aux jeunes polynésiens une meilleure maîtrise du français et une première approche de l'anglais. ■



ADAPT Éditions  
Un service du SNES

Tous nos ouvrages peuvent être commandés en ligne avec paiement par carte sécurisée sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu). Le port est gratuit

### Entre deux langues. Autobiographie et bilinguisme. Textes commentés

Ce recueil de 25 textes donne la parole à des écrivains de double culture qui s'expriment en deux langues (deux langues nationales ou nationale et régionale). Cette problématique originale, en rapport avec bilinguisme, diglossie et francophonie, renouvelle la perspective autobiographique. Tous les textes sont assortis de questions, de commentaires et de fiches synthétiques pour aider à la préparation d'une séquence didactique.

• Par Micheline Cellier-Gelly, Claire Torrelles et Marie-Jeanne Verny, 144 pages, 15 €.

### Exercices de remédiation pour la classe de français : au pays des mots

Outil de travail individuel ou collectif pour les élèves de collège pour se familiariser avec le dictionnaire et les rapports entre les mots (définitions, familles de mots, antonymes, synonymes, homonymes, polysémie, champs lexicaux, expressions toutes faites). Des centaines d'exercices simples et progressifs utilisables dans des classes hétérogènes, pour la remédiation comme pour l'approfondissement. (pochette de deux cahiers)

Dans la même collection, trois autres cahiers : *La Bible et l'Odyssée, Fables et contes, Au pays de l'écrit* (10 € chaque cahier).

• Par D. Belouf, F. Droz et I. Hout, 64 pages, 10 €.

### Histoire des sciences (coédition Vuibert-Adapt)

#### Histoire de l'acoustique sous-marine Sondage et repérage en mer

Connaitre la hauteur d'eau sous la quille du bateau, naviguer par temps de brume : comment les savants ont-ils tenté de résoudre ces problèmes en étudiant la transmission du son par l'eau ? Du Titanic et des sous-marins qui provoquèrent un afflux d'inventions dont le premier sondeur acoustique de Paul Langevin jusqu'aux menaces pesant sur les cétacés qui désormais doivent partager avec l'homme le domaine des ondes acoustiques, c'est toute l'histoire du repérage en mer qui est ici racontée, dans un contexte scientifique dominé par les conflits entre nations et la pression d'intérêts commerciaux. Préface de Pierre Alais

• De Pierre Juheul, Adapt/Vuibert, 192 pages, 25 € (franco de port).

#### Autour du catastrophisme. Des mythes et des légendes aux sciences de la vie

Les grandes catastrophes sont intégrées aujourd'hui comme des éléments explicatifs dans les scénarios évolutifs de notre planète. Mais le catastrophisme qui attribuait à des cataclysmes tous les changements planétaires a une histoire que l'auteur retrace ici pour mettre en perspective les hypothèses actuelles sur l'histoire de la Terre et de la vie.

• Claude Babin, mars 2005, 170 pages, 19 €.

#### Les révolutions de l'optique et l'œuvre de Fresnel

Fresnel est connu pour la lentille à échelons qui équipe des centaines de phares à travers le monde, mais sa théorie ondulatoire ouvre un chapitre des plus brillants du XIX<sup>e</sup> siècle en physique. L'analogie entre la lumière et le son parcourt l'histoire de la physique, de l'Antiquité au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le tournant décisif en optique ondulatoire est dû à Fresnel dont le concept de transversalité de la vibration lumineuse constitue une rupture épistémologique. Schémas, photos d'instruments, encarts explicatifs, extraits de textes fondateurs.

• Françoise Dutour, Jean et Vinca Rosmorduc, Vuibert/Adapt, mars 2004, 19 €.

#### Entre Terre et ciel, à la découverte des sciences de l'atmosphère et de l'espace

L'un des acteurs de cette grande épopée du XX<sup>e</sup> siècle que fut la conquête de l'espace nous emmène au cœur des missions qui ont renouvelé la compréhension de l'atmosphère, de la magnétosphère, de l'ionosphère, et même l'étude de la Terre elle-même. Il nous fait découvrir aussi comment les avancées de la physique et de la chimie ont renouvelé les recherches sur les enveloppes de la Terre.

Trois photographies de Henri Cartier-Bresson, réalisées lors de campagnes de tir, illustrent cet ouvrage.

• De Bernard Authier, 2002, 208 pages, 23 €.

#### BON DE COMMANDE

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commande : \_\_\_\_\_

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

## SALON DE L'ÉDUCATION : DÉBAT DU SNES

Scolarisation/orientation des filles  
Jeudi 24 novembre 2005  
Espace forum - 9 h 45 - 10 h 45  
• Maryvonne Guignonnet, responsable  
groupe femmes.  
• Brigitte Sotura, responsable  
groupe mathématiques.

Carcassonne.  
10 000 pour la langue occitane



© Charles Camberoque

### Per la lenga occitana ! Per la diversitat !

Un immense cortège coloré et musical sous le soleil... Venus de Gascogne, du Languedoc, du Limousin, d'Auvergne ou de Provence et d'ailleurs, ils étaient 10 000 à défiler pour revendiquer une vraie politique pour l'occitan à l'école, dans les médias, dans la vie culturelle, ainsi que pour une diversité linguistique. Bref, une première très réussie qui avait rencontré un très large soutien des personnalités, d'associations et de syndicats, dont le SNES et la FSU.

### Réforme des séries Sciences et Technologies

#### Le mirage de la consultation

Nous savons que les programmes des futures séries SMS, STL et STI, regroupées pour l'occasion en une série unique « Sciences et Technologies », sont pratiquement rédigés. Plus le temps avance, plus nous nous approchons d'une éventuelle, mais réglementaire, consultation des collègues, plus celle-ci semble disparaître comme un mirage.

Il est vrai que les questions d'orientation et de cadrage ne sont pas réglées : pourquoi une telle diminution des spécialités de STI, les dénominations sont-elles pertinentes, comment mettre en œuvre la réforme ?

Mais le *statu quo* n'est pas acceptable. Il est urgent que l'Inspection Générale présente son projet, qu'il soit discuté, amendé et enrichi par l'expérience et l'expertise de tous les collègues. En l'absence de ce débat, c'est l'ensemble des filières « sciences et technologies » qui sont en danger. Chacun doit le mesurer.

## TPE Le ministère s'enfoncé

Après le dispositif injuste de « valorisation des TPE » pour les élèves cette année en Terminale qui conduit à des dérives prévisibles dans le choix de l'épreuve support (voir *L'US* 627), le ministère vient de publier – deux mois après la rentrée scolaire ! – deux textes organisant les TPE de Première et leur évaluation pour le baccalauréat. La note de service (BO 39 du 27/10/05) sur la mise en œuvre pédagogique des TPE précise certains points restés obscurs pour les élèves et les collègues. Elle limite à 18 semaines le temps consacré au déroulement des TPE, leur évaluation devant impérativement avoir lieu avant les vacances de printemps. Portion vraiment congrue pour une activité nouvelle pour les élèves qui débouche sur une épreuve de baccalauréat ! Il est précisé : « ... À ces 2 heures-élève correspondent 72 heures-professeur réparties entre les professeurs encadrant cet enseignement » (36 heures pour les disciplines associées aux sciences de l'ingénieur en S-SI).

Veillons à ce que toutes les heures soient effectivement réparties et comptabilisées comme il convient dans les VS, c'est-à-dire une heure (et non une demi-heure !) par enseignant quand 2 enseignants encadrent une classe ! La note de service du BO 41 du 10/11/05 définissant les modalités d'évaluation reprend à l'identique des modalités de la défunte épreuve de Terminale : une partie sur 8 points attribuée par l'équipe qui a encadré, le reste de la note l'étant par un jury interne à l'établissement lors d'une épreuve orale. Sont reconduites la commission d'évaluation dans l'établissement et la

commission d'harmonisation sans qu'aucune précision ne soit donnée sur les modalités de l'harmonisation : sans doute sera-t-elle purement statistique et définie comme une « machine à remonter les notes » ! Bien entendu rien n'est dit sur les conditions de rémunérations des examinateurs ! Le SNES continue de contester ces dispositions qui accroissent la part du contrôle local et interne dans le baccalauréat, et dont un des objectifs est bien, pour le ministère, la diminution du coût de cet examen. ■

Roland Hubert  
lycees@snes.edu



© Daniel Maunoury

### BACCALAURÉAT STG

## Quelle évaluation des disciplines technologiques ?

L'Inspection Générale d'Éco-Gestion a présenté une note de service précisant les évaluations pour les disciplines technologiques au bac STG. Les épreuves d'Économie-Droit et de Management des organisations seront écrites et basées sur des questionnaires visant à limiter l'aspect « dissertation » des sujets. L'épreuve de spécialité sera divisée en deux parties : une épreuve écrite (coef. 7) et une épreuve orale (coef. 5). La partie orale comporterait elle-même deux

sous-parties, présentation d'un sujet et activités de projet. Une situation d'évaluation regrouperait ces deux parties.

Nous avons insisté pour que le contenu des évaluations reste au niveau des exigences de Terminale, pour que les jurys ne soient pas internes, soient constitués d'enseignants n'ayant pas eu les candidats en formation et pour qu'il y ait un contrôle de l'inspection des sujets présentés.

Le texte définitif devrait être prochainement publié.

Le même type de note de service devrait être élaboré pour les disciplines générales : langues vivantes, mathématiques et histoire-géographie. Concernant l'histoire-géographie, nous contestons toujours la transformation de l'épreuve orale en épreuve écrite et nous appelons les collègues à signer la pétition publiée dans le 4 pages disciplinaire et sur le site observatoires du SNES. Pour les langues vivantes nous contestons l'introduction de CCF (Contrôle en Cours de Formation) dans l'évaluation.

Nous sommes obligés de constater que globalement ces évolutions, pour l'essentiel pilotées par les moyens, ne vont pas dans le bon sens. Elles risquent de mettre davantage en difficulté les élèves et les enseignants, et donc de réduire les chances de réussite de la réforme. ■

Thierry Reygades



© Thierry Nectoux



# Éminemment politique

**L**e Haut Conseil de l'Éducation, issu de la loi Fillon, a été installé le 8 novembre dernier par le ministre de Robien. Ce HCE remplace le Conseil national des programmes et le Haut conseil de l'évaluation de l'école, ce dernier étant relativement indépendant, et sans doute trop, par rapport au pouvoir politique. Il donnera un avis sur les contenus à enseigner et notamment le socle commun. Lors de sa présentation au Conseil supérieur de l'éducation, la FSU s'était prononcée, ainsi que l'écrasante majorité des membres du CSE, contre le principe de ce HCE composé de 9 « sages » nommés par le président de la République, le Sénat, l'Assemblée nationale et le Conseil économique et social.

Il s'agit là encore, d'un retour en arrière et d'un affaiblissement des institutions au profit d'une vision idéologique du monde scolaire.

Ce conseil, éminemment politique, dépossède les enseignants de leur droit à la parole sur les programmes. La logique de l'expert, que nous avions contestée est désormais remplacée par celle dite du « sage » issu de la société civile. Or, nous l'avons vu récemment lorsque le politique décide de légiférer sur les programmes (loi sur la colonisation du 23 février 2005), il remplace la vérité historique par sa propre vision du monde.

Nous exprimons nos craintes les plus vives, car un texte a été produit dans le plus grand secret sur le socle commun et devrait être soumis prochainement à ce HCE. Aucune rencontre avec le ministre, aucun dialogue, aucun bilan des programmes actuels, des difficultés rencontrées.

Rien ! notre parole est totalement occultée. Et pourtant, le SNES, écrit, produit, sur chaque programme, chaque discipline, c'est



Le SNES, écrit, produit, sur chaque programme, chaque discipline.  
À télécharger sur <http://www.snes.edu/observ/spip/>

le sens du travail collectif de longue haleine que nous avons entrepris depuis six ans dans les observatoires. Nous vous adressons ainsi qu'au ministère nos propositions qui permettent de réfléchir à la construction d'une culture commune et non un socle restreint de connaissances et de compétences, instrument de tri social. ■

Gisèle Jean

## TECHNO EN COLLÈGE : OÙ VA-T-ON ?

Après le retrait des projets de programmes de technologie au collège des classes de 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup>, programmes définis par l'inspecteur Daniel Secrétan, les inspections générales de sciences et technologies industrielles et d'éco-gestion ont, semble-t-il, proposé une nouvelle écriture au groupe Secrétan. Daniel Secrétan doit présenter le programme de technologie au Salon de l'Éducation. Quelle rédaction présentera-t-il ?

## MESURES POUR LES BANLIEUES

# Pas à la hauteur des enjeux

**A**côté de la déclaration de l'état d'urgence pour tenter de ramener au calme les quartiers sensibles, le gouvernement de Villepin a annoncé à partir du 7 novembre une batterie de mesures en faveur des banlieues, essentiellement en lien avec la politique de la Ville ou de l'insertion professionnelle dans les zones urbaines sensibles. Mais trois mesures concernent directement le système éducatif : multiplication par trois du nombre de bourses au mérite, création de postes d'assistants pédagogiques en collège et abaissement de l'âge d'entrée en apprentissage à 14 ans (voir l'analyse du SNES sur ce dernier point en page 9).

### Bourses au mérite

Concernant le triplement du nombre de bourses au mérite, le SNES rappelle que cette mesure n'aura aucune incidence sur le nombre total de boursiers et qu'au-delà des bénéficiaires de « plein droit » (les titulaires d'une

mention B ou TB au brevet) il sera très difficile pour les équipes de définir quels élèves boursiers méritent d'être « récompensés » pour leurs efforts. À la notion de bourses au mérite nous opposons l'exigence légitime, du point de vue social, d'une revalorisation du montant des bourses et d'une augmentation significative du nombre de bénéficiaires.

### Assistants pédagogiques

Le recrutement, dès janvier 2006, de 5 000 assistants pédagogiques pour être affectés dans les 1 200

collèges les plus sensibles vise à rassurer une partie de l'opinion publique, avant l'entrée effective en vigueur d'une loi d'orientation pour l'école qui entend organiser le tri social avec un socle commun rabougri pour les uns et une culture scolaire complète pour les autres. Loin de refléter une véritable ambition pour assurer l'avenir de la jeunesse, cette mesure qui a vocation à déminer les phénomènes de violence dans les quartiers ghettoisés, ne constitue en fait qu'un début de rattrapage après la suppression des dizaines de milliers de postes d'encadrement éducatif de ces trois dernières années (MI-SE et aides-éducateurs).

Les assistants pédagogiques sont des assistants d'éducation au profil particulier : ils ne sont pas recrutés au niveau du baccalauréat, mais à bac + 2, choisis en priorité parmi les étudiants se destinant aux carrières de l'enseignement, et ils n'ont vocation qu'à assurer des missions de soutien et d'accompagnement scolaires.

Comme pour les 1 500 assistants pédagogiques affectés dans 300 lycées « difficiles », l'émergence de cette nouvelle catégorie de personnels pose toute une série de problèmes : recrutement local par le chef d'établissement, mission de soutien scolaire qui se substitue à l'une des missions des enseignants. Difficile de ne pas y voir un morcellement de l'acte pédagogique, comme si l'aide et le soutien ne faisaient plus partie, à part entière, du métier d'enseigner. Comment ne pas voir, surtout, que les assistants pédagogiques viendront compenser, au rabais et à moindre coût, les suppressions massives d'emplois d'enseignants programmées ces trois dernières années ? Non seulement cette mesure n'est pas à la hauteur des enjeux mais elle renforce par ailleurs la précarité dans l'Éducation nationale. ■

Monique Parra-Ponce



© Thierry Nectoux

## SALON DE L'ÉDUCATION : DÉBAT DU SNES

Scolarisation/orientation des filles  
Jeudi 24 novembre 2005  
Espace forum - 9 h 45 - 10 h 45  
• Maryvonne Guignonnet, responsable  
groupe femmes.  
• Brigitte Sotura, responsable  
groupe mathématiques.

Carcassonne.  
10 000 pour la langue occitane



© Charles Camberoque

### Per la lenga occitana ! Per la diversitat !

Un immense cortège coloré et musical sous le soleil... Venus de Gascogne, du Languedoc, du Limousin, d'Auvergne ou de Provence et d'ailleurs, ils étaient 10 000 à défiler pour revendiquer une vraie politique pour l'occitan à l'école, dans les médias, dans la vie culturelle, ainsi que pour une diversité linguistique. Bref, une première très réussie qui avait rencontré un très large soutien des personnalités, d'associations et de syndicats, dont le SNES et la FSU.

### Réforme des séries Sciences et Technologies

#### Le mirage de la consultation

Nous savons que les programmes des futures séries SMS, STL et STI, regroupées pour l'occasion en une série unique « Sciences et Technologies », sont pratiquement rédigés. Plus le temps avance, plus nous nous approchons d'une éventuelle, mais réglementaire, consultation des collègues, plus celle-ci semble disparaître comme un mirage.

Il est vrai que les questions d'orientation et de cadrage ne sont pas réglées : pourquoi une telle diminution des spécialités de STI, les dénominations sont-elles pertinentes, comment mettre en œuvre la réforme ?

Mais le *statu quo* n'est pas acceptable. Il est urgent que l'Inspection Générale présente son projet, qu'il soit discuté, amendé et enrichi par l'expérience et l'expertise de tous les collègues. En l'absence de ce débat, c'est l'ensemble des filières « sciences et technologies » qui sont en danger. Chacun doit le mesurer.

## TPE Le ministère s'enfoncé

Après le dispositif injuste de « valorisation des TPE » pour les élèves cette année en Terminale qui conduit à des dérives prévisibles dans le choix de l'épreuve support (voir L'US 627), le ministère vient de publier – deux mois après la rentrée scolaire ! – deux textes organisant les TPE de Première et leur évaluation pour le baccalauréat. La note de service (BO 39 du 27/10/05) sur la mise en œuvre pédagogique des TPE précise certains points restés obscurs pour les élèves et les collègues. Elle limite à 18 semaines le temps consacré au déroulement des TPE, leur évaluation devant impérativement avoir lieu avant les vacances de printemps. Portion vraiment congrue pour une activité nouvelle pour les élèves qui débouche sur une épreuve de baccalauréat ! Il est précisé : « ... À ces 2 heures-élève correspondent 72 heures-professeur réparties entre les professeurs encadrant cet enseignement » (36 heures pour les disciplines associées aux sciences de l'ingénieur en S-SI).

Veillons à ce que toutes les heures soient effectivement réparties et comptabilisées comme il convient dans les VS, c'est-à-dire une heure (et non une demi-heure !) par enseignant quand 2 enseignants encadrent une classe ! La note de service du BO 41 du 10/11/05 définissant les modalités d'évaluation reprend à l'identique des modalités de la défunte épreuve de Terminale : une partie sur 8 points attribuée par l'équipe qui a encadré, le reste de la note l'étant par un jury interne à l'établissement lors d'une épreuve orale. Sont reconduites la commission d'évaluation dans l'établissement et la

commission d'harmonisation sans qu'aucune précision ne soit donnée sur les modalités de l'harmonisation : sans doute sera-t-elle purement statistique et définie comme une « machine à remonter les notes » ! Bien entendu rien n'est dit sur les conditions de rémunérations des examinateurs ! Le SNES continue de contester ces dispositions qui accroissent la part du contrôle local et interne dans le baccalauréat, et dont un des objectifs est bien, pour le ministère, la diminution du coût de cet examen. ■

Roland Hubert  
lycees@snes.edu



© Daniel Maunoury

### BACCALAURÉAT STG

## Quelle évaluation des disciplines technologiques ?

L'Inspection Générale d'Éco-Gestion a présenté une note de service précisant les évaluations pour les disciplines technologiques au bac STG. Les épreuves d'Économie-Droit et de Management des organisations seront écrites et basées sur des questionnaires visant à limiter l'aspect « dissertation » des sujets. L'épreuve de spécialité sera divisée en deux parties : une épreuve écrite (coef. 7) et une épreuve orale (coef. 5). La partie orale comporterait elle-même deux

sous-parties, présentation d'un sujet et activités de projet. Une situation d'évaluation regrouperait ces deux parties. Nous avons insisté pour que le contenu des évaluations reste au niveau des exigences de Terminale, pour que les jurys ne soient pas internes, soient constitués d'enseignants n'ayant pas eu les candidats en formation et pour qu'il y ait un contrôle de l'inspection des sujets présentés. Le texte définitif devrait être prochainement publié.

Le même type de note de service devrait être élaboré pour les disciplines générales : langues vivantes, mathématiques et histoire-géographie. Concernant l'histoire-géographie, nous contestons toujours la transformation de l'épreuve orale en épreuve écrite et nous appelons les collègues à signer la pétition publiée dans le 4 pages disciplinaire et sur le site observatoires du SNES. Pour les langues vivantes nous contestons l'introduction de CCF (Contrôle en Cours de Formation) dans l'évaluation.

Nous sommes obligés de constater que globalement ces évolutions, pour l'essentiel pilotées par les moyens, ne vont pas dans le bon sens. Elles risquent de mettre davantage en difficulté les élèves et les enseignants, et donc de réduire les chances de réussite de la réforme. ■

Thierry Reygades



© Thierry Nectoux



# Éminemment politique

**L**e Haut Conseil de l'Éducation, issu de la loi Fillon, a été installé le 8 novembre dernier par le ministre de Robien. Ce HCE remplace le Conseil national des programmes et le Haut conseil de l'évaluation de l'école, ce dernier étant relativement indépendant, et sans doute trop, par rapport au pouvoir politique. Il donnera un avis sur les contenus à enseigner et notamment le socle commun. Lors de sa présentation au Conseil supérieur de l'éducation, la FSU s'était prononcée, ainsi que l'écrasante majorité des membres du CSE, contre le principe de ce HCE composé de 9 « sages » nommés par le président de la République, le Sénat, l'Assemblée nationale et le Conseil économique et social.

Il s'agit là encore, d'un retour en arrière et d'un affaiblissement des institutions au profit d'une vision idéologique du monde sco-

laire. Ce conseil, éminemment politique, dépossède les enseignants de leur droit à la parole sur les programmes. La logique de l'expert, que nous avions contestée est désormais remplacée par celle dite du « sage » issu de la société civile. Or, nous l'avons vu récemment lorsque le politique décide de légiférer sur les programmes (loi sur la colonisation du 23 février 2005), il remplace la vérité historique par sa propre vision du monde.

Nous exprimons nos craintes les plus vives, car un texte a été produit dans le plus grand secret sur le socle commun et devrait être soumis prochainement à ce HCE. Aucune rencontre avec le ministère, aucun dialogue, aucun bilan des programmes actuels, des difficultés rencontrées.

Rien ! notre parole est totalement occultée. Et pourtant, le SNES, écrit, produit, sur chaque programme, chaque discipline, c'est



Le SNES, écrit, produit, sur chaque programme, chaque discipline.  
À télécharger sur <http://www.snes.edu/observ/spip/>

le sens du travail collectif de longue haleine que nous avons entrepris depuis six ans dans les observatoires. Nous vous adressons ainsi qu'au ministère nos propositions qui permettent de réfléchir à la construction d'une culture commune et non un socle restreint de connaissances et de compétences, instrument de tri social. ■

Gisèle Jean

## TECHNO EN COLLÈGE : OÙ VA-T-ON ?

Après le retrait des projets de programmes de technologie au collège des classes de 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup>, programmes définis par l'inspecteur Daniel Secrétan, les inspections générales de sciences et technologies industrielles et d'éco-gestion ont, semble-t-il, proposé une nouvelle écriture au groupe Secrétan. Daniel Secrétan doit présenter le programme de technologie au Salon de l'Éducation. Quelle rédaction présentera-t-il ?

## MESURES POUR LES BANLIEUES

# Pas à la hauteur des enjeux

**A**côté de la déclaration de l'état d'urgence pour tenter de ramener au calme les quartiers sensibles, le gouvernement de Villepin a annoncé à partir du 7 novembre une batterie de mesures en faveur des banlieues, essentiellement en lien avec la politique de la Ville ou de l'insertion professionnelle dans les zones urbaines sensibles. Mais trois mesures concernent directement le système éducatif : multiplication par trois du nombre de bourses au mérite, création de postes d'assistants pédagogiques en collège et abaissement de l'âge d'entrée en apprentissage à 14 ans (voir l'analyse du SNES sur ce dernier point en page 9).

### Bourses au mérite

Concernant le triplement du nombre de bourses au mérite, le SNES rappelle que cette mesure n'aura aucune incidence sur le nombre total de boursiers et qu'au-delà des bénéficiaires de « plein droit » (les titulaires d'une

mention B ou TB au brevet) il sera très difficile pour les équipes de définir quels élèves boursiers méritent d'être « récompensés » pour leurs efforts. À la notion de bourses au mérite nous opposons l'exigence légitime, du point de vue social, d'une revalorisation du montant des bourses et d'une augmentation significative du nombre de bénéficiaires.

### Assistants pédagogiques

Le recrutement, dès janvier 2006, de 5 000 assistants pédagogiques pour être affectés dans les 1 200

collèges les plus sensibles vise à rassurer une partie de l'opinion publique, avant l'entrée effective en vigueur d'une loi d'orientation pour l'école qui entend organiser le tri social avec un socle commun rabougri pour les uns et une culture scolaire complète pour les autres. Loin de refléter une véritable ambition pour assurer l'avenir de la jeunesse, cette mesure qui a vocation à déminer les phénomènes de violence dans les quartiers ghettoisés, ne constitue en fait qu'un début de rattrapage après la suppression des dizaines de milliers de postes d'encadrement éducatif de ces trois dernières années (MI-SE et aides-éducateurs).

Les assistants pédagogiques sont des assistants d'éducation au profil particulier : ils ne sont pas recrutés au niveau du baccalauréat, mais à bac + 2, choisis en priorité parmi les étudiants se destinant aux carrières de l'enseignement, et ils n'ont vocation qu'à assurer des missions de sou-

tien et d'accompagnement scolaires. Comme pour les 1 500 assistants pédagogiques affectés dans 300 lycées « difficiles », l'émergence de cette nouvelle catégorie de personnels pose toute une série de problèmes : recrutement local par le chef d'établissement, mission de soutien scolaire qui se substitue à l'une des missions des enseignants. Difficile de ne pas y voir un morcellement de l'acte pédagogique, comme si l'aide et le soutien ne faisaient plus partie, à part entière, du métier d'enseigner. Comment ne pas voir, surtout, que les assistants pédagogiques viendront compenser, au rabais et à moindre coût, les suppressions massives d'emplois d'enseignants programmées ces trois dernières années ?

Non seulement cette mesure n'est pas à la hauteur des enjeux mais elle renforce par ailleurs la précarité dans l'Éducation nationale. ■

Monique Parra-Ponce



© Thierry Nectoux



**HORS-CLASSES.** Le ministère vient de communiquer à l'ensemble des organisations syndicales les projets de note de service pour les promotions 2006, notamment pour l'accès à la hors-classe. Ignorant des conséquences dévastatrices des dispositifs de l'an passé - catastrophiques dans certaines académies - il maintient intégralement les principes et les modalités pour les certifiés, CPE, PEPS et PLP et les étend aux agrégés, en les aggravant au passage dans leur traduction « barémée ».

## Arbitraire généralisé pour 2006, c'est l'affaire de tous

**R**econduction donc de la note de service contestée dont l'application a écarté en 2005 des milliers de collègues de la promotion légitimement attendue et refonte totale dans le même esprit du texte agrégés.

### Agrégés, le projet

Si le projet rappelle que l'accès à la hors-classe doit d'abord concerner les personnels les plus « expérimentés » ayant atteint le 11<sup>e</sup> échelon, il donne de fait aux recteurs toute latitude ou presque. Il faudra recueillir un avis « exceptionnel » pour avoir une chance de promotion au plan national, les nominations restant de compétence ministérielle pour les agrégés. Pour déterminer son appréciation, le recteur devra tenir compte des avis émis sur chaque collègue par les chefs d'établissement et l'inspection. Point de salut pour ceux qui ne recueilleront pas la double mention « très favorable ». Ces avis seraient censés exprimer le « degré d'investissement professionnel ». Certes, les recteurs pourront s'affranchir de ces avis et les CAPA seront consultées sur leurs choix. Il n'en reste pas moins que le projet de note de service organise un système qui fait dépendre les promotions d'avis dont les CAP ont montré l'an passé l'incohérence, la diversité, l'injustice, l'arbitraire. Aucune égalité du traitement,

aucun critère objectif ! L'utilisation d'I-PROF est généralisée. Pour afficher une « régulation », chaque évaluateur dispose d'un contingent limité à 20 % d'avis « très favorable » mais cela ne sert précisément qu'à éliminer tous les autres collègues. Même logique pour les avis exceptionnels portés par les recteurs qui concerneront au plus 10 % des « promouvables » d'une académie (tous les collègues du 7 au 11<sup>e</sup> échelon). Un avis « exceptionnel » apporterait 90 points ; un avis « remarquable », 60 points ; les avis « très honorable » et « honorable » ne valant eux que 30 et 10 points ! Chacun mesure le sens des écarts qui ne visent qu'à marginaliser le rôle des autres éléments du « barème », en premier lieu l'ancienneté de carrière qui est plafonnée à 100 points en incluant 10 points ZEP et qui serait prise en compte sous réserve d'un avancement acquis au choix - il y a un système de « rattrapage » mais de portée limitée. Notation sur 100, ancienneté sur 100, appréciation rectorale sur 100 : équilibre parfait d'un barème qui n'en est pas un ! Titres et diplômes, concours sont rangés au magasin des accessoires. Au contingent de points lié à chaque avis rectoral (maximum 90 points) pourraient s'ajouter 10 points ZEP attribués au « mérite ».

Quelques chiffres pour saisir l'ampleur des effets sur la carrière de chacun : d'après le projet, 3 500 agrégés pourraient recevoir un avis exceptionnel, ce qui est à mettre en regard des 1 300 promotions annuelles possibles ; 7 000 pourraient recevoir « remarquable » mais de peu d'effet ! Et ainsi de suite les années suivantes ! Voilà la « mécanique » infernale qui permet de ne promouvoir que quelques-uns et de bloquer la promotion de tous ! La publica-



### CERTIFIÉS ET CPE

**Le bilan des promotions 2005 à la hors-classe est désastreux, même si l'action du SNES a partiellement contenu les effets des modifications imposées par le ministère contre les personnels et leurs représentants : inégalités entre les académies, inégalités entre disciplines et établissements, incohérence entre la notation et les avis portés par les hiérarchies locales. À cela s'ajoutent la perpétuation et parfois l'amplification de la sous-représentation de telle ou telle catégorie de collègues (femmes, enseignants en collèges, zones éloignées des centres...).**

**Nous avons exigé de l'administration qu'un bilan contradictoire puisse être fait dans les plus brefs délais. Alors que ce n'est pas encore le cas et malgré les constats que tout le monde a pu faire, l'administration envisage pourtant de publier pour les promotions 2006 à la hors-classe une note de service identique à celle de l'année précédente. La mobilisation doit continuer.**

**F.G.**

### PROMOTIONS 2006 : CALENDRIER PRÉVISIONNEL

#### • Listes d'aptitude

- Accès au corps des agrégés, des certifiés, au grade de D.C.I.O.
- Saisie des candidatures avant le 19 janvier.

#### • Hors-classes, classe exceptionnelle

- Calendrier rectoral.
- Pour tous les corps.
- Par I-PROF, à prévoir courant janvier-février.

*Parution au BO des notes de service mi-décembre. Supplément Carrières du SNES à disposition dès publication des notes de service.*

tion au BO des notes de service est prévue mi-décembre.

À l'initiative du SNES, l'inter-syndicale nationale la plus large se réunit dans la continuité des interventions unitaires de l'an passé le vendredi 18 novembre. Ces régressions doivent être combattues sans concession. Graves d'enjeux pour nos rémunérations et pensions, elles le sont aussi pour nos métiers mis sous pression et contrôle des chefs d'établissement. Elles appellent une riposte d'ampleur de toute la profession. « Remplacements » et « mérite » de Robien doivent être remisés au

placard. Certifiés, agrégés, CPE, usons donc sans modération de la grève du 24 novembre et du vote SNES le 6 décembre. ■

**Nicole Sergent**

nicole.sergent@snes.edu

### À diffuser sans modération

Hors-classes, salaires, retraites : trois « quatre-pages » qui font le point sur ces questions sont disponibles dans les sections académiques et départementales du SNES et bientôt téléchargeables sur le site du SNES : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

# La carotte et le bâton

**C**omme nous l'avons annoncé brièvement dans *L'US* 627 du 28 octobre, le ministère affiche sa volonté de développer une politique « en faveur des enseignants confrontés à une rupture professionnelle pour raisons de santé » avec la publication rapide de nouveaux textes. C'est en effet un problème urgent, aggravé par des conditions de travail de plus en plus difficiles et par la loi Fillon sur les retraites. Mais les propositions faites restent floues quant aux moyens permettant de les appliquer, la seule mesure précise annoncée étant la déconcentration de la gestion des postes de réemploi dès 2006 et la remise en cause du caractère définitif de l'affectation sur ces postes pour les collègues affectés à

compter de 2006 (les collègues déjà affectés en réemploi ne seraient pas concernés par les nouvelles mesures).

Les syndicats enseignants de la FSU ont envoyé au ministère une lettre commune précisant leur position (consultable sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu)) : OUI à une vraie politique de santé pour les personnels enseignants, avec une prévention digne de ce nom et des mesures concrètes évitant quand c'est possible l'aggravation des problèmes ; OUI à une diversification hors du CNED et à un élargissement des solutions stables offertes lorsqu'une reconversion est nécessaire ; NON à un projet qui se limite à court terme à la remise en cause du dispositif actuel de réemploi. Ce n'est pas

en fragilisant la situation des collègues qui ont obtenu une solution correspondant à leurs besoins que l'on va trouver des solutions pour les autres. C'est toute la question du droit au travail des personnels enseignants en difficultés de santé qui est en jeu. La rédaction d'une pétition FSU est en cours. Elle sera en ligne dans quelques jours sur le site du SNES. Il faut qu'elle soit signée massivement pour peser sur des décisions qui peuvent tous nous concerner un jour ou l'autre. Une entrevue avec le directeur du CNED a également été demandée, en raison des répercussions prévisibles des mesures envisagées sur cet établissement public. ■

Elizabeth Labaye  
et Françoise Vénier

## CPE

### Le SNES, trop alarmiste ?

Nous avons alerté régulièrement les collègues sur les dangers concernant les redéfinitions de nos missions.

Le ministère a cherché à nous « rassurer » lors de la CAPN de mars 2005 mais cela ne nous fait pas oublier les différentes menaces concernant la catégorie. Les propos du ministère sont de lier le maintien de nos postes à une modification de nos missions en voulant nous intégrer aux équipes de direction.



**Nous devons nous faire entendre  
et faire partager notre refus d'une profonde  
dénaturation de nos missions.**

**Signez  
et faites signer la carte pétition**

En outre, les inspecteurs pédagogiques font souvent état d'un rapport intitulé « CPE, une fonction de conception et d'action » qui nous place comme conseiller technique du chef d'établissement et comme chef du service vie scolaire. Il s'agit là d'une volonté de dénaturer le métier que confirme l'étude de la LOLF, qui place les CPE dans le programme « vie de l'élève » au même titre que les infirmières, les personnels TOS et les assistants d'éducation. Ainsi les CPE sont de fait « déconnectés » des enseignants. Avec pour conséquence possible la transformation de postes de CPE en « moyens d'encadrement éducatif » au bénéfice de postes d'assistants d'éducation alors que l'inverse est impossible ; le risque de substitution est bien réel. Tous ces éléments exigent une mobilisation forte pour la défense de notre métier.

## CPGE Pour le respect des textes

**D**e nombreux collègues saisissent le secteur CPGE du SNES en raison d'atteintes au respect des textes réglementaires : horaires, maxima de service, etc.

Certains rectorats, à la recherche d'économies, n'hésitent pas à passer outre directives et horaires officiels, publiés au BO. Rappelons que les maxima de service spécifiques (décret de 1950 et circulaire de mars 2004) s'appliquent aux professeurs ayant un service

complet en CPGE, qu'ils soient titulaire d'un poste CPGE ou non. En revanche, les professeurs intervenant en prépa et en secondaire ont le maximum de service de leur catégorie (en général 15 h), les heures de prépa étant pondérées 1,5. Par ailleurs, les variations de rétribution des HSA et colles, d'une académie à l'autre, sont intolérables. Nous conseillons aux collègues qui subissent une baisse de rémunération du fait de ces nouvelles dispositions, d'écrire au rec-

torat pour protester (voir [www.snes.edu/clet](http://www.snes.edu/clet)). Les restrictions budgétaires touchent les prépas comme l'ensemble du système éducatif, les prépas de proximité ou technologiques sont davantage attaquées (en raison notamment d'effectifs inférieurs à la moyenne), ce qui est particulièrement scandaleux, lorsqu'on se prévaut dans les discours d'une politique d'égalité des chances. ■

Jean-Hervé Cohen  
[classes.prepas@snes.edu](mailto:classes.prepas@snes.edu)

### Aurore est une jeune militante MI-SE dans l'académie de Nice.

#### Nous l'avons rencontrée pour faire un point sur la situation des étudiants-surveillants...

##### Les AED ont été mis en place il y a plus de deux ans, quel bilan en tires-tu pour les surveillants ?

Les AED disposant de moins de droits que les MI-SE, les chefs d'établissement ont eu vite fait de niveler nos droits à tous par le bas. Travailler pour étudier c'est déjà pas facile, mais avec un contrat AED c'est mission impossible ! Ils font plus d'heures que nous, parfois sur deux établissements et gagnent moins, c'est injuste ! Alors je milite pour qu'on aligne leur statut au nôtre.

##### Le ministre Ferry justifiait ce choix en expliquant que les pions rataient leurs études...

Il disait aussi qu'avec les AED il y aurait plus d'adultes dans les bahuts. Bilan, il n'y a pas plus de monde et seulement 60 % de ces surveillants sont étudiants. Seul le statut de MI-SE permet de suivre des études correctement ! On peut être en poste jusqu'à huit ans avec une dérogation, contre six ans maximum pour les AED. Quant aux nouveaux Contrats d'Accompagnement à l'Emploi parlons-en ! Ils sont encore plus précaires, sur deux ans, payés 70 % du SMIC ! Cela dit, ils ne font pas d'études eux.

##### Que veux-tu dire ?

Tout simplement qu'ils ne sont pas étudiants ! Les MI-SE sont des étudiants embauchés sur critères sociaux. Les AED peuvent l'être encore, la loi l'encourage mais malheureusement les horaires sont un frein et le chef d'établissement choisit le pro-

fil... Les CAE sont signés par des personnes en difficultés sociales et professionnelles. Certains n'auront même pas le bac ! Ça ne va pas être évident d'aider les élèves pour leurs devoirs. Avec le statut des MI-SE l'État continue son rôle d'ascenseur social et montre aux jeunes qu'ils peuvent s'en sortir... Je m'inquiète de l'image qu'on va envoyer aux élèves. Je vois mal ce qui pourrait les convaincre d'étudier face à des surveillants qui seront souvent désabusés.

##### Que faudrait-il faire et obtenir d'après toi ?

Je me présente sur les listes SNES des MI-SE pour défendre les collègues et je suis sur la liste du CA car c'est le seul moyen d'obtenir des avancées concrètes pour mes collègues AED. D'ailleurs ils n'ont toujours pas de commission paritaire et ce n'est pas normal ! Je milite pour le retour au recrutement des MI-SE, seul statut qui permet réellement d'étudier. Les AED étudiants doivent avoir aussi cette chance et tous les non-étudiants obtenir de vrais contrats durables et viables car, comme les emplois jeunes, ils ont prouvé leur nécessité sur le terrain. Face aux derniers événements, l'école doit être une première réponse, à condition qu'elle dispose de vrais moyens et qu'elle soit ambitieuse. Mettre des étudiants aux postes d'encadrement éducatif me paraît être la moindre des choses lorsqu'on entend porter tous les élèves vers la réussite scolaire.

Propos recueillis par le secteur étudiants-surveillants

**LE SNES S'EST PROCURÉ** une version du rapport des Inspecteurs généraux sur les services d'information et d'orientation. Les craintes que nous avions formulées lors de la sortie du rapport Tharin sont largement dépassées.

## Rapport des IG : au-delà de nos craintes !

**E**n effet, le rapport est fondamentalement inspiré par les analyses de 2003 notamment sur la conception de l'orientation s'appliquant indistinctement à tous les publics. Il reprend nombre de propositions que nous avions réussi à bloquer. Ainsi est-il prévu de diminuer de plus de la moitié le nombre de CIO (de 580 à 250), de regrouper ces 250 CIO dans un établissement public Régional et de favoriser la création de « maisons de l'information et de l'orientation ». Autant dire une perte totale de la spécificité des centres dans des guichets uniques (même si prudemment on évite le nom) ! Le rapport traduit une vision partielle et partielle de nos missions centrées uniquement sur l'information et le conseil en orientation auprès de « jeunes », oubliant que

la majorité de nos interventions s'exercent auprès d'élèves et en collaboration étroite avec les équipes éducatives. Même si le rapport préconise que les CO-Psy passent 65 à 70 % de leur temps dans les établissements, on ne voit pas comment ceci serait réalisable, sans aucun moyen supplémentaire, puisque les rapporteurs reconnaissant la nécessité de tripler les recrutements écartent immédiatement cette hypothèse sous prétexte de réalisme. Comme nous le présentions le rapport se livre à une attaque en règle sur le titre de psychologue qui aurait « réduit la diversité intellectuelle » et favorisé des « attitudes d'individualisme ». On se demande sur quels éléments autres qu'un parti pris aveugle cette position se fonde ! L'enquête de l'ACOPF auprès de

1 000 CO-Psy, montre en effet exactement le contraire ! La formation serait confiée aux IUFM et déboucherait sur une année de stage suivie d'inspection. Après cette formation d'une durée de 6 années avec 3 ans de stage, ne croyez pas que les personnels auront accès à la grille des agrégés. Les plus méritants d'entre eux auront « peut-être » accès à la hors-classe des certifiés ! Mais pour cela il faudra accepter de faire des permanences le samedi après-midi dans les centres commerciaux ou les maisons de quartiers, de faire 35 heures de service effectif dans le cadre d'horaires annualisés et revus à la hausse, d'accepter d'être affectés dans un guichet unique et non dans un CIO ! Il est vraiment temps de se mobiliser et d'empêcher toute concrétisation

de ses propositions qui ne correspondent ni aux besoins des élèves et des établissements, ni à l'intérêt du service et des personnels. Le 19 novembre participez massivement à la manifestation sur la défense des services publics. Du 22 au 29 novembre, exprimez vous en direction du ministre et des élus. ■

C. Remermier



### PREMIÈRE LISTE : RÉUNIONS MUTATIONS

**AIX-MARSEILLE** Aix-en-Provence, 29/11, lycée Cézane • Avignon, 23/11, local SNES • Digne, 24/11, lycée Neel • Manosque, 29/11, lycée Esclançon ; 22/11 et 8/12, local SNES • Sisteron, 24/11, lycée Arène • **CRÉTEIL** Bondy, 22/11, lycée Renoir • Chennevières, 15/11, lycée Champlain • Créteil, 29/11, Maison des syndicats • Fontainebleau, 28/11, lycée Couperin • Montreuil, 29/11, lycée Jaurès • Neuilly-sur-Marne, 22/11, collège Balzac • Paris, 22-25-30/11 et 2-5-7/12, siège SNES-Créteil • St Denis, 22/11, lycée Eluard • **DIJON** Auxerre, 30/11, local SNES • Chalon, 23/11, IUFM (stagiaires) • Mâcon, 25/11, local FSU • Nersers, 1/12, Bourse du Travail ; 5/12 et 7/12, local SNES • **LILLE** Arras, 22/11 et 23/11, centre IUFM (stagiaires) ; 23/11, Maison des Sociétés • Béthune, 22/11, lycée Blaringhem • Calais, 25/11, lycée Berthelot • Cambrai, 28/11, lycée Duez • Douai, 29/11, lycée Châtelet ; 30/11, centre IUFM (stagiaires) • Lille, 22-23-29/11, centre IUFM (stagiaires) ; 26/11, siège SNES • Longuenesse, 22/11, lycée Pascal • Maubeuge, 29/11, lycée Forest • St-Pol, 28/11, lycée Châtelet • Valenciennes, 25/11, lycée de l'Escaut • **LYON** Lyon, 23/11, siège SNES (stagiaires en situation) • St-Etienne, 23/11, IUFM (stagiaires) • Villeurbanne, 22/11, IUFM (stagiaires) • **MONTPELLIER** Carcas-

sonne, 30/11, lycée Sabatier • Mende, 30/11, local FSU • Montpellier, 23/11, IUFM (stagiaires) • Narbonne, 28/11, lycée Lacroix • Nîmes, 30/11, local FSU • Perpignan, 23/11, IUFM (stagiaires) • **NICE** Draguignan, 23/11, local FSU • Grasse, 30/11, lycée Tocqueville • La Seyne-sur-Mer, 17-23-30/11, IUFM (stagiaires) • Nice, 23/11, local SNES, 17-24/11, IUFM George-V (stagiaires) ; 17-24/11, IUFM Liegeard (stagiaires) • Toulon, 30/11, local SNES • **ORLÉANS-TOURS** Blois, 22/11, Nouvelle Bourse du Travail • Bourges, 23/11, Maison des syndicats • Chartres, 14/11, IUFM (stagiaires) • Châteauroux, 23/11, IUFM (stagiaires) • Dreux, 17/11, lycée Rotrou • Orléans, 22/11, local SNES • Tours, 21/11, local SNES • **REIMS** Châlons, 28/11, lycée Talon • Charleville-Mézières, 29/11, lycée Bazin • Chaumont, 30/11, lycée Michel • Epernay, 28/11, lycée Bourgeois • Givet, 24/11, lycée Vauban • Langres, 29/11, lycée Diderot • Reims, 30/11, IUFM (stagiaires), 25/11, siège SNES • Rethel, 22/11, lycée Verlainne • Revin, 24/11, lycée Moulin • Romilly-sur-Seine, 22/11, lycée Curie • Sedan, 25/11, lycée Bayle • Sezanne, 29/11, lycée • Troyes, 23/11, IUFM (stagiaires) ; 30/11, lycée Claudel • Vouziers, 22/11, collège rue de la Fusion • **TOULOUSE** Cahors, 22/11, siège FSU.

Publicité

**Nouveau :**  
téléchargez et écoutez des livres !

Maintenant, les livres, les magazines et les journaux s'écoulent quand vous voulez, où vous voulez : sur lecteur MP3, dans votre voiture, sur votre chaîne Hi-Fi...

Votre premier titre à -30% sur : [www.audible.fr/usmag](http://www.audible.fr/usmag)

Publicité

**ZIG-ZAG**  
Randonnées

La bosse du voyage

Randonnées Sahara  
Mauritanie - Sud algérien  
Niger - Libye - Égypte - Soudan  
Tchad - Mali - Maroc - Tunisie

Moyen orient - Afrique - Europe - Himalaya - Asie - Amérique

**01 42 85 13 93**

Zig-zag : 54, rue de Valenciennes - 75005 Paris  
[www.zig-zag.fr](http://www.zig-zag.fr) - Informations 01 42 85 13 93

BROCHURES SUR DEMANDE

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_



# L'École en première ligne



Une école incendiée à Lunel (Hérault) dans la nuit du 15 au 16 novembre 2005

**LES RÉCENTES ÉMEUTES URBAINES** ont créé un contexte particulier au sein des établissements situés en ZEP. Pour les professeurs, leur relation n'a pour autant pas changé vis-à-vis des élèves. La méfiance réside davantage du côté des « réponses » de Matignon.

## Entre incrédulité et inquiétude

« Il y avait encore de la suie quand on est arrivé le mardi matin. On avait un gros sentiment d'écaurement et d'impuissance ». David Erwan est professeur de sciences économiques et sociales au lycée Saint-John Perse à Pau. Comme à Achères, Belfort ou encore Saint-Etienne, les émeutes urbaines ont visé un établissement scolaire. Deux voitures ont été incendiées dans la nuit du lundi 7 au mardi 8 novembre dans l'enceinte de l'établissement endommageant notamment le système électrique. Aujourd'hui, l'odeur de brûlé persiste. La cantine ne fonctionnait pas plus que l'informatique et l'entrée qui sert d'accès aux élèves handicapés a été touchée par l'incendie. Malgré ces difficultés, le proviseur a souhaité rouvrir le plus rapidement possible. Les cours ont donc repris le lundi 14. Les élèves ont notamment réagi via les blogs du lycée. « J'étais assez étonné car les élèves condamnent et ce qui a pris le dessus c'est le sentiment de perdre du temps », résume David Erwan.

Au collège Bellefontaine de Toulouse, l'un des quatre établissements classés ZEP du quartier du Mirail, il n'y a pas eu, selon Céline Alvarez, plus d'émulation que d'habitude. Le véhicule de la proviseure y a cependant été incendié. Celle-ci a réagi dès le lendemain en incitant les professeurs à discuter avec les élèves des derniers événements afin de répondre à leur anxiété. Selon le professeur

d'histoire-géographie Régis Boselli, « les élèves de Quatrième et de Troisième y voyaient une colère qui s'exprimait et jugeaient juste cette colère. Ce que condamnaient les élèves, à part certains par provocation, ce sont les moyens employés. Ce qui les a le plus scandalisés, c'est qu'on brûle deux écoles maternelles dans le quartier de la Reynerie ».

Le jeudi 10 novembre un rassemblement entre professeurs, élèves, représentants syndicaux, politiques et personnes du quartier, s'est tenu place Abbai à la Reynerie.

Un sentiment d'injustice que l'enseignante attribue à cet environnement cloisonné dans lequel sont maintenus les élèves en raison du découpage des affectations des établissements. Parmi ceux de l'agglomération toulousaine, ceux de Bellefontaine, de la Reynerie, Stendhal et Georges-Sand rencontrent le plus de difficultés et sont tous regroupés dans un quartier où le taux de chômage avoisine les 80 %. « Au moment de remplir la case "ville" sur des fiches administratives, certains élèves écrivent Bellefontaine au lieu de Toulouse. C'est terrible quand on ne se sent pas citoyen à part entière de sa ville. »

Les internats « d'excellence » mentionnés par le Premier ministre au soir du 8 novembre sont censés constituer une opportunité de prendre le large pour un temps vis-à-vis du quartier. Céline Alvarez ne goûte pas ce sys-

tème reposant sur la méritocratie, là où la prise en compte de l'attitude de l'élève face au savoir devrait primer sur l'appréciation de ses résultats. C'est le même travers qu'elle voit à l'œuvre dans l'instauration des bourses de mérite et le PPRE (Projet personnel de réussite éducative) inclus dans la loi Fillon. Les sorties pédagogiques constituent la soupape la plus commune permettant aux élèves de ZEP de prendre contact avec une réalité différente de celle encadrée par les barres d'immeubles. Ces excursions pédagogiques sont toutefois remises en cause avec la réduction du budget des ZEP dans le cadre de la LOLF (la nouvelle loi organique relative aux lois de finances). C'est pourquoi parmi les revendications que le personnel de l'établissement prévoit de transmettre au recteur figure le rétablissement du fonds social.

L'une des plus grandes craintes concerne la stabilité des équipes, si importante en ZEP. Au collège Bellefontaine où le personnel est renouvelé d'un tiers, voire de moitié chaque année, on s'apprête à lutter pied à pied par la suite pour conserver les emplois.

Quant aux mesures concernant l'apprentissage à 14 ans, pour Céline Alvarez, « C'est une aberration. Au moment où l'on demande toujours davantage de compétences sur le marché du travail, on réduit, par de telles pratiques, le champ de possibilités des élèves ». ■

Alexandre Duval

**SI LES ENSEIGNANTS DES ZEP** de Seine-Saint-Denis condamnent les émeutes de ces dernières semaines, beaucoup comprennent le sentiment d'injustice de leurs élèves et leur besoin de révolte.

## "Nos signaux d'alerte n'ont pas été entendus"

Cette fois, Natacha n'a pas suivi les consignes du rectorat. « À la rentrée de la Toussaint, on nous a demandé de passer notre première heure de cours à discuter des émeutes avec nos élèves. J'ai refusé. J'ai préféré ne pas parler à chaud. Parler, je veux bien, mais pour dire quoi ? Que c'est mal de brûler des voitures ? », interroge cette jeune enseignante du collège Debussy à Aulnay-sous-Bois, « je refuse les discours moralisateurs, de mettre tous les élèves dans le même sac ». Malgré la douceur de sa voix, on sent monter la colère : « Le travail de prévention, d'amortisseur social, nous le faisons chaque jour sur le long terme en donnant aux élèves les bases pour apprendre. » Dans les banlieues « chaudes » de Seine-Saint-Denis, les enseignants doivent souvent faire office de surveillant, de psy, de grand frère, parfois d'assistante sociale.

### Là où se concentrent tous les problèmes

Professeur d'histoire géographie, Natacha enseigne depuis deux ans dans un établissement de 840 élèves. Bâti au milieu des cités, Debussy concentre tous les problèmes de la banlieue. Seules les annonces de Bricoman, l'unique magasin des environs, viennent rompre la monotonie des cours. Construit il y a trente ans, le collège est en piteux état. « C'est un bâtiment vétuste, inadapté à l'enseignement. Trop étroits, les couloirs forment des goulots d'étranglement. Il y a des angles morts partout, ce qui rend la surveillance difficile. Comme il n'y a pas assez de pions, les élèves ont un sentiment d'impunité », analyse un surveillant. Les machines de la salle de technologie ne sont pas aux normes et les fils électriques à l'air font redouter le pire. Pour le sport, les élèves doivent se contenter d'un hall bétonné. La plupart viennent des cités du nord d'Aulnay, notamment des 3000. Ce sont les plus pauvres d'une ville où le taux de chômage atteint 44%. 92% des élèves proviennent de catégories socio-professionnelles défavorisées. L'an dernier, il y a eu 60 redoublements dans les six classes de Troisième, un record au niveau national. « Il n'y a plus aucune mixité sociale. Le redécoupage effectué par le rectorat il y a quelques années a retiré les dernières zones pavillonnaires du périmètre du collège. Dès qu'ils le peuvent, les bons élèves partent dans le privé. Debussy est devenu un ghetto. Les gamins le savent. Lorsqu'ils arrivent ici, ils sont résignés », explique Natacha. Autre collège d'Aulnay-sous-Bois, même constat. À Christine-de-Pisan, les professeurs estiment qu'une vingtaine de leurs élèves pourraient avoir participé aux émeutes. Là aussi, la

mixité sociale n'existe pas : les habitants des zones pavillonnaires préfèrent mettre leurs enfants dans le privé. Construit dans les années 90, le bâtiment n'a pourtant rien d'effrayant. Quelques tags à l'extérieur, un abribus dégradé, mais un établissement plutôt bien tenu. Mais, à une centaine de mètres, la cité des 3000 pourrait dans l'indifférence générale. Un peu plus loin, la cité du Gros-Saule compte 9000 habitants et pas une boulangerie. On trouve pas moins de quatre établissements scolaires au milieu de ces cités : Debussy, Pablo-Neruda, De-Pisan et Victor-Hugo. Le tout sur moins de 600 m<sup>2</sup>. « Dans ces endroits, il n'y a aucune vie culturelle. L'école est souvent le seul bâtiment qui ne soit pas une habitation », explique un habitant. Seules entreprises installées dans le voisinage, un concessionnaire Renault et une usine L'Oréal ont été pris pour cible par les émeutiers. Même le conteneur de vêtements de la Croix Rouge a été incendié. Pis, à Sevran, les émeutiers n'ont pas hésité à mettre le feu à un bus malgré la présence d'une personne handicapée. Un peu plus loin, à Merisier, c'est une crèche qui a brûlé. Les violences ont démarré pendant les vacances de la Toussaint. Pourtant, la rentrée s'est déroulée dans un calme relatif. Dans leur grande majorité, les enfants ont semblé soulagés de retrouver l'école et ses repères. « Beaucoup étaient traumatisés. Certains éprouaient des difficultés à parler des émeutes. Il a fallu les rassurer, calmer leurs angoisses », explique Mathilde, professeur de lettres à Christine-de-Pisan depuis six ans. Comme la plupart de ses collègues, elle dénonce l'absence de soutien dans ces moments difficiles : « Nous n'avons reçu aucun message du ministère de l'Éducation, on se sent abandonnés ». Avec une poignée d'enseignants, elle organise des réunions pour répondre aux questions des parents, eux aussi déboussolés. Beaucoup sont arrivés en France récemment et maîtrisent mal le français. « Certains parents ne comprennent pas des termes comme "racaille" ou "kärcher". Du coup, ils sont complètement perdus », explique Mathilde.

### Un sentiment d'abandon

Si les émeutes des dernières semaines ont surpris la plupart des enseignants, beaucoup disent comprendre les raisons qui ont poussé les jeunes à se rebeller. Antoine, la trentaine, est professeur d'histoire géographie depuis huit ans au lycée Alfred-Nobel de Clichy-sous-Bois, un établissement classé en ZEP sensible. « Nous ne défendons pas les émeutiers, car la violence ne résout rien, mais nous les comprenons. Les élèves ont le sentiment d'être abandonnés. La violence est leur

moyen d'expression, car ils la vivent au quotidien. Il s'agit surtout d'une violence sociale et économique : celle du chômage, des familles monoparentales... » Il y a deux ans, les enseignants de Debussy ont tiré la sonnette d'alarme. En février 2004, ils ont fait jouer leur droit de retrait. « Les règles de la cité avaient pénétré à l'intérieur de l'établissement. Les élèves avaient pris le pouvoir. Une surveillante a été agressée et a eu deux côtes cassées », se souvient Natacha. Après 10 jours de grève, les cours avaient repris. Les droits de retrait se sont multipliés dans le département de Seine-Saint-Denis depuis quelques années, mais ces signaux d'alerte n'ont pas été entendus.

Dans un contexte rendu explosif par l'électrocution de deux adolescents dans un transformateur EDF à Clichy-sous-Bois, les propos du ministre de l'Intérieur sont jugés irresponsables par les enseignants. « Pour beaucoup d'habitants de Clichy, la police est responsable de la mort des deux jeunes. Alors que les faits n'étaient pas établis, Nicolas Sarkozy a qualifié ces gamins de délinquants. C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase », explique Antoine. Le lendemain, la rumeur de l'attaque d'une mosquée va se répandre dans les cités et déclencher de nouveaux heurts, encore plus violents. « Le terme de racailles, ils l'ont pris pour eux, forcément. Depuis quelques années, les contrôles de police sont devenus fréquents et agressifs, explique un éducateur. Ils renforcent le sentiment d'injustice, car les jeunes des quartiers difficiles savent qu'on ne demande pas leurs papiers d'identités aux jeunes du 16<sup>e</sup> arrondissement ». Des propos confirmés par Antoine : « Les jeunes des cités ne sont pas des révolutionnaires : ils aspirent à la normalité. Ils demandent simplement une égalité de traitement ». Égalité sur le plan social et juridique, mais aussi vis-à-vis des médias. Car les jeunes des banlieues souffrent de l'image que la télévision leur renvoie. Une image qui balance entre le misérabilisme et la stigmatisation de la violence.

### Des propositions mal perçues

Que faire pour ramener le calme dans les cités ? Loin de rencontrer l'adhésion des professeurs des zones difficiles, les propositions de Dominique de Villepin sont perçues de façon très négative sur le terrain. Le projet de ramener l'apprentissage à 14 ans est jugé scandaleux par de nombreux enseignants. « C'est une politique de régression sociale. Cela signifierait la fin du collège unique. Cela renforcerait le schéma : banlieue égale apprentissage à 14 ans. Cela ne peut que renforcer le sentiment d'inégalité. Il est évident que

ce ne sont pas les gamins des quartiers riches qu'on va envoyer en apprentissage. Ils demandent une égalité de traitement, on leur propose d'entrer plus tôt dans le monde du travail. Ce n'est surtout pas le moment d'annoncer de telles mesures », insiste Mathilde. « C'est un renoncement. Au lieu de se demander comment sortir un élève en situation d'échec, on l'envoie en apprentissage. C'est oublier qu'un collégien n'est pas un adulte : il évolue énormément entre la Cinquième et la Troisième », ajoute Séverine, enseignante au collège La Pléiade à Sevran. Pour la grande majorité des enseignants de ces zones difficiles, seule une réduction des effectifs

permettrait d'améliorer la situation. « Donner des heures supplémentaires aux élèves qui maîtrisent mal le français serait utile. Depuis huit ans, l'enseignement du français a été réduit de deux heures par semaine entre la Sixième et la Troisième. Une grande part de leur frustration provient de leur mauvaise maîtrise de la langue. », estime Natacha.

Les enseignants soulignent aussi l'impact de la disparition de la police de proximité, de la baisse des subventions aux associations de quartier et de la disparition des emplois-jeunes au cours des dernières années. « C'était un cou- vercle sur une cocotte-minute prête à explo-

ser », résume Antoine. Tous les acteurs sociaux évoquent cette dégradation. Les emploi-jeunes utilisés dans les lycées faisaient le lien entre les élèves et les professeurs. Dans les cités, la présence de médiateurs permettait un dialogue avec les jeunes. Surtout, la police de proximité avait l'énorme avantage de connaître le terrain. Certains policiers appelaient même les enfants par leur prénom. Faisant son *mea culpa*, le Premier ministre a annoncé le rétablissement des subventions aux associations de quartier. Une décision nécessaire, mais qui paraît largement insuffisante. Le traumatisme sera long à effacer, car la blessure est profonde. ■ Jérôme Porier

## La dégradation sociale des cités

On vit mal dans les cités françaises : les familles les plus aisées ont depuis longtemps quitté les grands-ensembles pour accéder à la propriété, et les familles les plus précaires y ont été concentrées. Les bailleurs sociaux n'ont pas toujours assuré l'entretien des bâtiments. Le taux de chômage des jeunes, qui représentent une grande part de la population de ces quartiers, est très élevé, surtout parmi les moins qualifiés : en 2004, le taux de chômage des jeunes non qualifiés trois ans après leur sortie du système éducatif atteignait 39% en France<sup>(1)</sup>. C'est une jeunesse sans avenir, à qui on offre au mieux une succession d'emplois précaires : « L'absence d'avenir, ça peut te rendre fou », disait l'un de mes enquêtés. Parmi ces jeunes, ceux issus de l'immigration africaine et nord-africaine se sont construits avec le racisme : discrimination sur le marché du travail, contrôles au faciès effectués par la police, scores électoraux du Front National. La société française porte en elle un racisme qu'elle ne veut pas reconnaître. Dans quelle mesure ces jeunes n'expriment-ils pas le retour de ce refoulé colonial ?<sup>(2)</sup> Fatima me disait : « Nos parents, ils se sont soumis aux Français, aux Blancs, parce que c'était pas leur pays. Mais nous, la chance qu'on a, c'est qu'on se plie pas. On a été élevés avec eux. On connaît nos droits, on connaît nos lois. Donc à la rigueur, nos parents, ils ont pu se faire bouffer. Nous, on se fera pas bouffer. »

Tout cela contribue à faire de ces quartiers des sortes de « cocottes-minutes », pour reprendre une expression courante chez les travailleurs sociaux : les professionnels qui travaillent au contact des jeunes, les sociologues qui les ont étudiés, et les jeunes eux-mêmes (à travers les textes de rap ou des

témoignages<sup>(3)</sup>) tirent régulièrement la sonnette d'alarme depuis le début des années 80. La politique de la Ville a d'ailleurs été créée pour répondre au « problème des quartiers », suite aux premières émeutes de 1981 (Les Min- guettes), puis à celles de 1983 (Vénissieux).

### Les jeunes et la police : affrontement et honneur

Les dérapages de la police, souvent perçue par les jeunes comme une « bande rivale » face à laquelle il faut défendre son honneur, servent toujours d'élément déclencheur des « émeutes ». Les provocations de Nicolas Sarkozy ont cette fois attisé la colère. Le traitement médiatique des événements a contribué à les amplifier : pour ces jeunes qui ont l'habitude de compter pour rien, la citation de leurs « exploits » sur des chaînes de télévision dans le monde entier est un signe de puissance. On ne comprend rien aux comportements de cette jeunesse si on n'a pas à l'esprit l'importance de la « réputation » parmi les groupes de jeunes, surtout lorsqu'ils sont démunis de toute autre ressource. Mais insister sur ces enjeux de réputation n'enlève rien à la dimension sociale et politique du problème.

### Les parents et l'école

On a pris l'habitude d'invoquer l'irresponsabilité parentale pour rendre compte de ces débordements. C'est oublier qu'il est particulièrement difficile d'éduquer les enfants dans ces quartiers, car l'influence des pairs est très importante. Et les conditions de vie des parents, leurs horaires de travail, leurs temps de transport ne leur permettent pas toujours d'être suffisamment présents. J'ai rencontré des familles en Maison de Justice qui demandaient une assistance éducative sans succès, leurs enfants n'étant pas assez « en danger » aux yeux des magistrats. Plutôt que de stigmatiser ces familles, il faudrait les accompagner dans leur tâche éducative, et proposer davantage de structures publiques pour encadrer cette jeunesse et la soutenir sur le plan scolaire.

Au contraire, la droite a remis en cause toute une série de mesures sociales qui permettaient

d'assurer un encadrement de la jeunesse dans ces quartiers (suppression des subventions aux associations), et parfois des perspectives (notamment à travers les emplois-jeunes). Certes, les politiques sociales et éducatives menées au cours des années 80 et 90 n'ont pas résolu le « problème des banlieues » de façon miraculeuse. Fallait-il en conclure que ces politiques étaient inutiles ? Si le travail socio-éducatif est difficilement évaluable en terme statistique, on peut cependant en mesurer les effets à travers des enquêtes qualitatives longitudinales. Et avec de telles enquêtes, on s'aperçoit que le travail éducatif peut permettre aux jeunes socialisés dans la « culture de rue » de s'acculturer à de nouvelles valeurs, de nouvelles normes, plus compatibles avec ce qu'on attend d'eux sur le marché du travail. Et que ces interventions institutionnelles sont d'autant plus nécessaires que la « culture de rue » se radicalise et s'autonomise vis-à-vis de la culture ouvrière. Il serait urgent de mettre en pratique les discours sur la « formation tout au long de la vie », pour ce public en priorité, et d'imaginer des passerelles permettant de « revenir à l'école » après une interruption ou une exclusion. Les écoles ne brûlent pas par hasard. Les jeunes que j'ai rencontrés avaient décroché très tôt de l'école, avaient ensuite passé quelques années dans la « galère », le « business » et ils étaient heureux de pouvoir reprendre une formation à l'âge de 17 ou 18 ans : alors qu'ils avaient été particulièrement rétifs à l'ordre scolaire enfants et adolescents, ils acceptaient beaucoup plus facilement les injonctions des formateurs, conscients des difficultés d'insertion professionnelle pour les non-qualifiés. La question de l'éducation, au sens large, est donc un enjeu central de la crise sociale profonde que connaît la jeunesse populaire. ■

Isabelle Coutant

Isabelle Coutant est docteur en sociologie, agrégée répétitrice au département de sciences sociales de l'École normale supérieure (Ulm), elle est l'auteur de *Politiques du squat* (La Dispute, 2000) et a participé à l'ouvrage collectif publié sous la direction de Christian Baudelot et Michel Gollac, *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France* (Fayard, 2003).

Elle vient de publier *Délit de jeunesse : la justice face aux quartiers* - Éd. La Découverte (13 janvier 2005).

1. Source : enquête « Génération 2001 », Céreq, 2004.

2. Ironie de l'histoire, c'est le « couvre-feu », mesure mise en place lors de la Guerre d'Algérie, qui est la réponse qu'on leur apporte...

3. Voir notamment Younes Amrani et Stéphane Beaud, *Pays de malheur ! Un jeune de cité écrit à un sociologue*, La découverte, Paris, 2004.



**POLITIQUE D'ÉDUCATION EN EUROPE.** Établir un véritable dialogue social en matière d'éducation au niveau européen comme au niveau national, tel est un des objectifs poursuivis par le CSEE\*.

## Établir un véritable dialogue social

Cet objectif est loin d'être atteint même si on peut noter une première évolution positive. Au plan européen, le CSEE a obtenu un siège au sein du groupe de coordination Éducation et Formation mis en place récemment par la Commission Éducation au Conseil et la Commission Européenne. Le constat est sévère : les syndicats membres du CSEE ont fait part d'une absence totale de consultation des partenaires sociaux lors de l'élaboration des rapports annuels nationaux en mai 2005. Partenaires sociaux mis à l'écart, n'ayant aucune possibilité d'être consultés sur les orientations que les ministres de l'Éducation défendent au plan européen dans le cadre de la « méthode ouverte de coordination » (MOC).

Comment remédier à cela ?

Il faut rappeler que la stratégie de Lisbonne a une déclinaison spécifique en matière d'éducation et de formation, et que les réformes éducatives en cours dans différents

pays européens présentent des convergences. C'est le programme Éducation Formation 2010 qui intègre en un seul programme de travail toutes les initiatives prises par l'UE depuis le Sommet de Lisbonne (2000) dans les domaines de l'éducation, l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et la formation tout au long de la vie. Ces initiatives prennent la forme de « processus », de « principes européens communs » dont il ne fait aucun doute qu'ils inspirent largement les ministres de l'Éducation dans leur élaboration des politiques éducatives. À travers ce programme « Éduca-



© Thierry Nectoux

tion et Formation 2010 », c'est bel et bien la question du pilotage des systèmes éducatifs que nous avons à analyser et le rôle des partenaires sociaux.

C'est ce qui a conduit le CSEE à faire une enquête auprès de ses affiliés sur l'état du dialogue social dans le secteur de l'éducation. Il en est sorti une étude comparative publiée sous forme de rapport (rapport disponible sur le site du CSEE : <http://www.csee-etu.org>) intitulé « renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'éducation ». Comment renforcer les capacités d'intervention des syndicats ? Cela sera un des sujets à l'ordre du jour du prochain Bureau Exécutif du CSEE qui se réunira à Luxembourg en décembre où sera présenté, entre autres, un projet de plan d'action. ■

**Odile Cordelier**, [odile.cordelier@snes.edu](mailto:odile.cordelier@snes.edu)

\*Comité syndical européen de l'Éducation, auquel le SNES est affilié et participe en tant que membre du Bureau.

### ROYAUME-UNI

## Syndicats unis contre les "académies"

Les « académies » sont des écoles publiques cofinancées par des investisseurs privés et qui échappent au contrôle des autorités locales. Elles sont créées en vue de remplacer les écoles qui, selon le gouvernement, sont « défaillantes ».

Le projet d'une manifestation nationale contre le programme des « académies » du gouvernement a reçu le soutien unanime de la centrale syndicale britannique (TUC) lors de sa conférence annuelle en septembre à Brighton.

Le gouvernement investit jusqu'à 44,25 millions d'euros pour la construction de l'école tandis qu'un investisseur privé octroie 3 millions d'euros et se voit ainsi confié le contrôle du pouvoir organisateur de l'école.

Le Premier ministre Blair est décidé à placer le programme des « académies » au cœur de sa politique éducative et souhaite que 200 de

ces écoles indépendantes financées par les pouvoirs publics ouvrent d'ici 2010.

Cette initiative, affirment les syndicats, fait partie d'un mouvement en faveur d'une privatisation accrue dans le secteur public, et représente une menace pour les salaires et les conditions du personnel, dans la mesure où les écoles fonctionnent à l'abri du contrôle des autorités locales. Les syndicats préviennent aussi que les « académies » aboutiront à une sélection accrue des élèves.

La présidente de l'organisation affiliée NUT, Hilary Bills, a déclaré que les écoles étaient placées entre les mains « d'hommes d'affaires riches et de groupes religieux. La capacité à rassembler les 2 millions de livres semble être l'unique critère pour diriger ce genre d'établissement », a-t-elle déploré.

« Le secteur public a toujours entretenu des

relations avec les fournisseurs privés – pour l'achat de livres par exemple – mais maintenant nous devons faire face à une prise de pouvoir du privé, à un contrôle privé et à des profits privés dans nos services publics », proteste Sue Rogers, trésorière nationale du NASUWT.

Jusqu'à présent les résultats sont peu probants : douze « académies » ont ouvert leurs portes, huit ont obtenu des résultats correspondant à ceux des écoles placées sous le contrôle des autorités locales, deux ont enregistré des performances décevantes, et pour deux autres il a fallu prendre des mesures spéciales.

L'IE et ses organisations membres s'opposent à la commercialisation de l'éducation car l'éducation est un droit humain, un service public et non une marchandise. ■

**Extrait du bulletin de l'IE** (Internationale de l'Éducation)

### VICTOIRE EN TURQUIE

## Droit syndical reconnu

**27 octobre** : grande victoire pour les enseignants de Turquie suite au jugement rendu en faveur d'EGITIM SEN (200 000 adhérents dans le secteur public). L'exercice du droit syndical est enfin rétabli et reconnu après de longs mois de bataille juridique pour EGITIM SEN

dont la Cour suprême turque avait ordonné en mai dernier la dissolution au motif que le syndicat défendait le droit à l'éducation dans la langue maternelle. Il aura fallu la mobilisation de la communauté éducative internationale à l'appel de l'IE (Internationale de l'Éducation) et du CSEE (Comité syndical

européen de l'Éducation) qui étaient intervenus, dès l'annonce du procès, en direction du Parlement et de la Commission européenne. Solidarité et soutien : preuve est qu'on en a toujours besoin, chaque fois que l'exercice du droit syndical est bafoué. ■

O. C.

## CAMBODGE, UN ART EN RUINES

# L'art comme résistance et révolte

**A** la sortie de *S-21*, interrogé sur ses projets, le cinéaste cambodgien Rithy Panh répondait qu'après avoir pris la caméra pour décrire la « machine de mort khmère rouge », il souhaitait désormais parler de la place de l'art, de la culture, des comédiens dans son pays. Ce qui, dans le Cambodge d'aujourd'hui, revient à se confronter à une ruine. Le théâtre Preah Suramarith à Phnom



Rodrigue as-tu du cœur ?

Penh, réchappé du régime des Khmers rouges qui y installèrent leurs spectacles de propagande, fut dévasté par un incendie en 1994. Dans ses décombres, des comédiens sans public survivent de pieds de maïs cultivés dans les herbes folles, de chauve-souris cuisinées pour améliorer la soupe, et d'une mémoire fracturée par le génocide qui a vu disparaître, de 1975 à 1979, un quart de la population cambodgienne.

Qu'on ne s'y trompe pas. Le nouveau film de Rithy Panh est mélancolique mais aussi joyeux par moments, presque une comédie. Ses interprètes sont de vrais acteurs et jouent à plaisir ce qu'il leur reste d'existence. Le théâtre amplifie la vie, disait Jovet, et c'est encore vrai dans la déréliction, lorsqu'on se peut énumérer les variétés de choux absorbées du lundi au dimanche, ou tenter de se mettre en bouche l'imprononçable « *Rodrigue as-tu du cœur ?* ». Pour autant, il n'est pas question d'apaisement. On sait encore sourire, mais les souvenirs des victimes ne cicatrisent pas,



Rire, de nouveau ?

comme celui de ce moment terrible où les détenus guettent la mort d'un des leurs pour se jeter sur sa soupe et ses vêtements. Hors-champ, les bruits sourds d'un chantier annoncent le casino tout neuf qui incarnera le règne du divertissement de masse, et signera la fin du vieux théâtre. Face à ce nouveau désastre, les comédiens résistent en évoquant l'âge d'or où l'on jouait *Cyrano*, en cultivant ses reliques, un faux nez, un chapeau, quelques répliques. La culture de l'ancien colonisateur, elle qui a survécu à une autre barbarie, devient en l'occurrence symbole de liberté. ■

Jacqueline Nacache

• *Les artistes du théâtre brûlé*, un documentaire de Rithy Panh (2005).

## CINÉMA

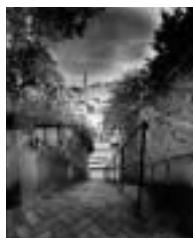
### L'homme à la caméra

Dans *Le filmeur*, Alain Cavalier filme seul, pendant dix ans, tous les instants de sa vie, et les monte sur le double mode du fragment et de la continuité. Les stars, autour de sa compagne Françoise dont le film est un portrait, sont des objets, des photos, des chambres d'hôtel, des salles de bains, des miroirs, une poule chinoise ressuscitée, le visage du cinéaste couturé par les opérations, le visage d'un père mort. C'est émouvant, bouleversant, parfois violent. Faut-il lire les journaux intimes ? L'image peut-elle être la matière brute de l'autobiographie ? Le filmeur n'est pas juste un film, ni un film juste ; mais un témoignage de ce que peut le cinéma et lui seul, quand il est pure tentative, pour un cinéaste, de mettre une caméra entre lui et le monde.

J. N.

## EXPOSITION

### Un centre historique



Le centre-ville du Havre a été classé Monument historique par l'Unesco. Façon de préserver une forme d'urbanisation propre aux années d'après guerre. Olivier Mériel, photographe, expose son travail réalisé entre 2003 et 2005 représentant Le Havre en noir

et blanc, forcément. Il a utilisé la chambre contraignante, un matériel vieux comme l'histoire de la photographie. Comme Le Havre ?

• Musée Malraux, jusqu'au 31/12. Tél. : 02 35 19 62 62. museemalraux@ville-lehavre.fr

## FESTIVAL

### Anniversaire



créée au Philly Jazz et au nouveau label Isma'a (Discograph).

Ainsi, le 12/01 (18h30 à Paris VII), autour du thème « Art, musique et engagement », une table ronde réunira des musiciens de jazz de Chicago et Albert Dichy, écrivain spécialiste de Jean Genet ; le 23, Bill Dixon parlera de l'histoire et du futur du jazz, à 18 heures à l'EHESS ; pour le reste, les concerts s'échelonneront du 13/01 au 4/02, du Kremlin-Bicêtre à Créteil, d'un hommage à Jean Genet à la scène anglaise actuelle en passant par Bernard Lubat et François Tusques.

N. B.

• Rens. : 01 41 73 11 65, sonsdhiver@sonsdhiver.org

### Bob Dylan

Greil Marcus est sociologue, spécialisé dans l'analyse des phénomènes liés à la musique des années 60, dite rock'n'roll. Il a décidé, par ce livre, de fêter dignement le 40<sup>e</sup> anniversaire de cet enregistrement mythique de Bob Dylan, *Like a Rolling Stone*. Non seulement, il raconte la session mais aussi tout le contexte de ces années-là. Comme d'habitude, il fait œuvre de compréhension et d'appréhension des références et de l'air du temps que saisit, par un hasard nécessaire, Bob Dylan. Devient-on un mythe par hasard ?

N. B.

• *Like a Rolling Stone, Bob Dylan à la croisée des chemins*, Greil Marcus, Galaade Éditions.

## DANS LES MUSÉES

### Dada

Ce révolté de l'art se retrouve – il n'aurait sûrement pas aimé – au musée pour une rétrospective de ce qu'il faut bien appeler son œuvre. Il a cherché à renouveler les formes de la culture. Son travail se différencie de celui des surréalistes, proche qu'il est du jazz et des musiques nées après la Première Guerre mondiale. C'est une révolte totale et par là même toujours actuelle. Marc Dachy la raconte dans ce livre richement illustré.

• Rétrospective Dada, centre Georges-Pompidou jusqu'au 9 janvier. *Dada, la révolte de l'art*, Marc Dachy, Découvertes/Gallimard.

### La mélancolie

Depuis l'ouvrage de Robert Burton (1577-1640), *Anatomie de la mélancolie* (Folio), la mélancolie fait l'objet d'études. « Pour quelle raison tous ceux qui ont été des hommes d'exception [...] sont-ils manifestement mélancoliques ? » demande Hélène Prigent. La réponse se trouve à la fois dans le « Découvertes » qu'elle propose en même temps que l'exposition au Grand Palais. Les différentes manifestations de la dépression s'y donnent rendez-vous. De quoi redécouvrir notre monde.

Nicolas Bénéès

• Mélancolie. Génie et folie en Occident, au Grand Palais jusqu'au 16 janvier, *Mélancolie. Les métamorphoses de la dépression*, Hélène Prigent, Découvertes/Gallimard.





LE MAC/VAL S'OUVRE

# L'art contemporain au centre d'une œuvre collective



Passage au travers des stocks, bruits de visseuses, de scies, odeurs de vernis, nous arrivons dans le hall d'accueil de l'espace d'exposition, en variation de gris, enlacé de tracés rouges de Varini... après quelques pas, les plus curieux découvrent le point de vue qui permet de réunir ces touches rouges en trois anneaux aériens, l'artiste joue avec nous et avec l'espace dans un esprit qui rappelle le travail de Georges Rousse et ses trompe-l'œil.

Nos guides nous mènent à travers leur œuvre collective, car c'est bien ce que l'on ressent en parcourant ce musée encore en chantier ; une création s'achevant après des années de réflexion et d'investissement d'individus et d'élus passionnés par la création contemporaine.



Au dehors, engins et pelles mécaniques modèlent le paysage qui fera bientôt partie intégrante du lieu, de grandes baies vitrées amènent un jeu visuel entre intérieur et extérieur.

Dans ce qui sera l'entrée principale, nous sommes au centre de la composition architecturale imaginée par Jacques Ripault : lignes pures, sobriété, lumière. Sur la gauche, librairie, salle de cinéma art et essai, restaurant ; après une montée en oblique douce, à l'étage : une salle de documentation où un groupe d'une douzaine de jeunes recrutés sont en formation ; au sol, les cartons sont en cours de déballage ; plus haut les bureaux de l'administration et un peu plus loin deux ateliers d'artistes en résidence ; sur la droite du hall, en rez-de-chaussée, les espaces ateliers pédagogiques se découvrent au détour d'un grand pan-



## Au programme

Collection permanente :

- « L'art en France depuis 1950 » acquisitions.

Expositions temporaires :

- Jacques Monory, *Détour*, jusqu'au 19 février 2006 ;
- Claude Levêque, *Le grand sommeil*, 24 mars-18 juin 2006.

Projections cinéma :

- 18 au 20 novembre 2005 : *Le cuirassé Potemkine*, accompagnement musical de Philipp Jeck.

Ateliers découverte et initiation à l'art contemporain.

Expositions à venir :

- L'art et l'économie, été 2005, Claude Closky, printemps 2006.

## Le Mac/Val et sa politique éducative

L'entrée est gratuite pour les élèves et enseignants accompagnants.

Les enseignants qui souhaitent obtenir la gratuité pour leurs visites individuelles peuvent demander le statut de correspondant du musée sur simple appel téléphonique avant leur première visite (01 43 91 64 20 et 64 23, [contactmusee@macval.fr](mailto:contactmusee@macval.fr)). Des ateliers sont ouverts aux élèves avec leurs enseignants après la visite.

Le transport en car est pris en charge pour les élèves du département Val-de-Marne.

neau ; plus loin, nous assistons en grands privilégiés à l'installation de la collection, les restaurateurs dépoussièrent et restaurent les œuvres avant l'accrochage, nous voyons des toiles de Christian Jaccard et de Gilles Aillaud au centre des plus grandes attentions, sous lumières blanches et loupes... des Césaire, Leccia, Dubuffet, Boltanski... nous croisent, transportés avec précaution par des déménageurs attentifs... ambiance magique expérience unique ! Le lieu est vaste et permet de découvrir des travaux de toutes dimensions dans des conditions optimales. Après être repassés dans les entrelacs de Varini, nous découvrons un nouveau chantier : une grande spirale en dégradé de bleu, que l'on ne peut qu'entrevoir en vue plongeante, c'est l'installation de l'exposition temporaire consacrée à Jacques Monory, beaucoup de sérénité et de concentration s'en dégagent, nous devons attendre l'inauguration pour découvrir cette scénographie.

Ce qui touche ici, est le soin porté à l'aboutissement d'un projet qui s'est construit et nourri des actions menées depuis près de trente ans avec la population, autour des arts plastiques. Les acquisitions d'œuvres des années 50 à nos jours par la ville de Vitry-sur-Seine puis par le département ont conduit le conseil général à se préoccuper de la mise en valeur d'une collection riche et variée. De cette préoccupation est né le Mac/Val qui devrait devenir le lieu d'échange, de rencontres et de partage qu'ont souhaité ses créateurs et dont l'aboutissement a été mené par la conservatrice Alexia Fabre et son équipe. ■

Hélène Davit

- Pour en savoir plus sur le Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne, premier musée national en banlieue... <http://macval.fr>



# SORTEZ !



Notre partenariat avec des théâtres acceptant de faire bénéficier d'un tarif réduit les syndiqués Snes se développe avec de nouveaux lieux dans diverses régions autres que parisiennes. Parmi ceux-ci : à Caen le Panta Théâtre, à Istres le Théâtre de l'Olivier, à Lyon le Théâtre de la Croix Rousse et le Théâtre Nouvelle Génération, au Mans le palais des Congrès et de la Culture, à Port-de-Bouc (13) le Théâtre Le Sémaphore... Détails sur leur programmation de qualité et sur celle des autres lieux partenaires depuis plus longtemps (à Avignon et Thionville notamment) : [www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3](http://www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3) P. L.

## Théâtre "agitateur"

Parmi les compagnies réalisant depuis des années à la fois un travail de grande qualité artistique et « d'agitation » ancré sur le questionnement de notre quotidien, sur les valeurs à la dérive dans notre société dont les solidarités sont mises à mal par les logiques marchandes et leurs relais politiques, de nouvelles créations méritent le détour : La Compagnie « Jolie Môme » parcourt la France depuis longtemps - et souvent les scènes des rassemblements militants - avec ses chansons révolutionnaires revisitées et présentées de manière théâtralisée et festive, de nombreuses écritures nouvelles comme le récent *Mouton noir* pendant les mois de débat sur l'avenir de l'Europe et les alternatives à inventer... *Barricade* questionne l'héritage de la première révolution ouvrière, la Commune de Paris, à l'occasion du centenaire de la mort de Louise Michel, qui tient si peu de place dans l'Histoire officielle...

• Jusqu'au 27/11 à La Belle Étoile à Saint-Denis, puis en tournée : 01 49 98 39 20 et [www.cie-joliemome.org](http://www.cie-joliemome.org)

L'aspiration à une démocratie authentique est aussi au cœur de la nouvelle pièce d'Oscar Castro et de nos amis du théâtre Aleph d'Ivry qui, sur un mode burlesque accessible à tout public, interroge les délices et perversions du pouvoir dans les sociétés contemporaines en offrant plusieurs niveaux de lecture. Une adaptation de *Il était une fois un roi* écrite par Oscar Castro en 1973, à Santiago du Chili, quelques semaines avant le coup d'État. Il fut joué au Chili dans les camps de concentration, ainsi qu'en France dès leur arrivée dans les années 1977/82 et également monté et joué dans plusieurs pays d'Amérique latine (détails sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu)). P. L.

• Et la démocratie bordel ! est à déguster jusqu'au 18/12 à l'Espace Aleph à Ivry-sur-Seine le samedi et le dimanche (01 46 70 56 85 / 06 08 58 80 29) ; possibilités de rencontres spéciales avec groupes de jeunes, enseignants et leurs classes...



## Actualité culturelle sur Internet

Et toujours sur le site du SNES, avec une mise à jour hebdomadaire, à l'adresse [www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3](http://www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3) rubrique culture, de nombreux compléments à ces pages culture de *L'US Magazine*, en particulier sur l'actualité théâtrale (les nouvelles créations du théâtre Aleph, le grand voyage fantastique de Lavelli avec le *Merlin* de Tankred Dorst à la Maison de la Culture de Bobigny, les nouveaux partenaires Réduc'snes...), cinématographique (sur notre histoire contemporaine, des films de fiction importants mais à diffusion limitée, sortis fin octobre-début novembre, comme *Nuit noire*, *J'ai vu tuer Ben Barka...*), musicale, chorégraphique, expositions, actions, débats et conférences, festivals (16<sup>e</sup> Rencontres cinématographiques de Seine-Saint-Denis)... et, accessible en permanence pour les syndiqués (mot de passe de la carte nécessaire), la base « Réduc'snes » qui s'enrichit chaque mois de nouvelles références de lieux partenaires acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit... [Philippe.Laville@snes.edu](mailto:Philippe.Laville@snes.edu)



### À LIRE

#### Revue des revues

##### LA FEMELLE DU REQUIN

N° 25, été 2005.



Cette revue littéraire nous permet, dans cette livraison, de découvrir un écrivain catalan, Enrique Vila-Matas, et un poète basque qui a pris comme pseudonyme Bernardo

Atxaga. Deux entretiens pour deux univers. Un inédit d'Antonio Tabucchi ferme ce numéro.

#### Notre sélection

##### ► DES VILLAGES DES BALKANS AUX TROTTOIRS DE PARIS



Ce livre est un cri pour dénoncer la pire des hypocrisies face à un fléau qui prospère, la prostitution organisée par des groupes mafieux, dans des contextes de pauvreté et d'instabilité politique ouvrant la porte à la marchandisation des corps. Témoignages et entretiens, réalisés souvent clandestinement, montrent la réalité de cet esclavage. Sont démontés les mécanismes de cette traite des femmes depuis les pays de départ, de transit jusqu'aux pays d'arrivée. Est montrée la responsabilité des pays occidentaux, la France en particulier, avec leurs politiques sécuritaires, faisant de ces femmes des délinquantes.

• *Prostitution: l'esclavage des filles de l'Est*, Jelena Bjelica, Éditions Paris Méditerranée. Courrier des Balkans, www.balkans.eu.org. Jacqueline Dérens a contribué à la version française de l'ouvrage.

##### ► COMMENT VA LE CAPITALISME ?

Si l'on en croit un sondage récent, une grande majorité de Français est contre le capitalisme. Certains capitalistes, et non des moindres, comme Jean Peyrelevade, aussi. Il dénonce la mainmise des marchés financiers sur l'industrie et la tyrannie des actionnaires. Il rejoint, dans cette diatribe, Patrick Artus et Marie-Paule Virard qui, de manière plus argumentée, analysent les impasses de l'accumulation du capital dans un contexte dominé par la finance. Ils vont jusqu'à affirmer que le capitalisme est en train de s'autodétruire. Marx n'avait pas prévu cette possibilité. Pour comprendre l'évolution idéologique, le petit livre de Jacques Valier est essentiel. Il offre un résumé rapide mais précis des pensées économiques de Aristote aux néolibéraux d'aujourd'hui qui apparaissent sectaires et réducteurs.



• *Le capitalisme total*, Jean Peyrelevade, Seuil/La république des idées ; *Le capitalisme est en train de s'autodétruire*, Patrick Artus/Marie-Paule Virard, La Découverte ; *Brève histoire de la pensée économique*, Jacques Valier, Champs/Flammarion.

#### HISTOIRES DE TEMPS

### Que savons-nous de l'Univers ?

Stephen Hawking a réussi le tour de force de publier un best-seller avec un livre non seulement difficile à lire mais incompréhensible pour le commun des mortels, *Une brève histoire du temps* (Champs/Flammarion). Il récidive avec cette *Belle histoire du temps* dont l'intérêt premier réside, pour nous béotiens, dans les images qui permettent de faire semblant de comprendre la démonstration. Il mêle différentes disciplines scientifiques, la physique quantique, la cosmologie et bien d'autres choses encore. Il est vrai que la démonstration est

ici plus claire que dans le livre précédent. Il conduit à s'interroger sur le sens de l'Univers et donc sur le sens de notre vie.

• *Une belle histoire du temps*, Stephen Hawking et Leonard Mlodinow, traduit par Béatrice Commengé, Flammarion, 187 p.



### Le jazz comme passion du temps



Georges Paczynski est batteur. Et enseignant. Il s'est lancé dans une tâche grandiose et folle, de cette folie qui attire la sympathie, écrire une histoire de la batterie de jazz. Ce projet vient de trouver son aboutissement par la publication du tome 3. Les deux premiers nous

entraînaient dans notre passé alors que celui-ci, que tout le monde attendait, porte sur notre présent à travers trois figures révolutionnaires, Elvin Jones, Tony Williams et Jack Dejohnette. Il multiplie les relevés pour à la fois indiquer la filiation de ces batteurs avec leurs aînés et leurs conceptions originales. La partition ne donne qu'une indication de la manière de jouer. L'écoute est

nécessaire pour percevoir l'illusion auditive. L'auditeur entend ce que le musicien ne joue pas. Le swing est l'aboutissement de ce fossé entre l'écrit et l'oral posant la question d'une théorie de l'esthétique devant intégrer l'oralité, l'écoute permettant une autre forme de transmission. Les batteurs et les musiciens trouveront largement de quoi s'alimenter, les autres trouveront là de quoi écouter différemment la musique comme de s'interroger sur notre époque privée de révolution esthétique. Notre avenir est tout entier dans notre présent, un présent éclaté et pas seulement en matière de jazz. Le dernier batteur qui a révolutionné l'instrument – et donc le jazz – est Dejohnette... Pas très étonnant qu'il participe au trio de Keith Jarrett!

N. B.

• *Une histoire de la batterie de jazz, tome 3*, Georges Paczynski, Outre Mesure, 351 p.

##### ► HISTOIRE, MÉMOIRE ET POLITIQUE

Le métier d'historien interroge ces trois niveaux. Comment différencier le travail de mémoire, de celui de « faire » de l'histoire et des relations avec le pouvoir, la politique ? La guerre d'Algérie fournit un excellent matériau. Elle fait partie de l'histoire au présent et n'arrive pas à se différencier de la mémoire sur un sujet où les enjeux politiques se conjuguent encore au présent. Que l'on prenne la question de Le Pen, de la torture ou de l'histoire coloniale, objet d'une loi récente. Raphaëlle Branche – déjà auteure de *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie* (Gallimard) – a entrepris ce déchiffrement des biais qui entourent son métier. Elle retrouve des questions que (se) pose Gérard Noiriel dans *Sur la crise de l'histoire* entre Savoir, mémoire, pouvoir. Différenciations que l'on retrouve sur le terrain plus philosophique, s'abreuvant aux sources de Walter Benjamin, par Enzo Traverso. Il souligne le rôle politique des commémorations qui en viennent à faire oublier l'événement commémoré... Le doute reste une des grandes démarches scientifiques pour lutter contre tous les négationnismes.

• *La guerre d'Algérie, une histoire apaisée ?* Raphaëlle Branche, Points/Histoire ; *Sur la « crise » de l'histoire*, Gérard Noiriel, Folio/Histoire ; *Le passé, mode d'emploi*, Enzo Traverso, La fabrique éditions.

##### ► LES ÉGLISES ET L'ÉTAT

Le Journal Officiel a fêté, à sa façon, le centenaire de la loi de séparation des Églises et de l'État en publiant une version consolidée, c'est-à-dire où sont mentionnées toutes les transformations intervenues entre 1907 et aujourd'hui. C'est à cette lecture commentée que nous convie Jacqueline Lalouette, revenant, pour comprendre l'intérêt de cette loi, à la législation existante depuis la Révolution de 1789. Une lecture nécessaire.

• *L'État et les cultes*, Repères/La Découverte.

##### ► LA DIALECTIQUE PEUT-ELLE CASSER DES BRIQUES ?

La méthode dialectique est une nécessité pour analyser des phénomènes, essayer de les comprendre pour ne pas s'en tenir aux apparences. Pour ce faire, l'auteur – Bertell Ollman – propose de revenir à Marx et à sa différenciation des niveaux d'abstraction, correspondant grosso modo aux trois livres du Capital. Les exemples choisis ne manquent pas de cet humour très britannique qui arrive à hérisser les Français. Un ouvrage intéressant qui redonne toute sa place à Marx, dans un contexte où il est systématiquement dévalorisé par des soi-disant théoriciens qui n'ont aucune pensée propre et ne savent que répéter « les lois du marché », « la concurrence libre et non faussée »...

• *La dialectique mise en œuvre, le processus d'abstraction dans la méthode Marx*, Bertell Ollman, Syllepse.

##### ► NON AUX DISCRIMINATIONS

La famille est-elle forcément hétérosexuelle ? L'homoparentalité est-elle un non-sens ? Les difficultés existent certes, et l'intérêt de cette note de la Fondation Copernic est de ne pas les ignorer et de faire des propositions – à discuter – pour les résoudre et permettre de mettre fin à toutes les discriminations.

• *Homosexualité, mariage et filiation*, Syllepse.

##### ► LES FRONTIÈRES DES CONCEPTS

Aux États-Unis, Foucault, Derrida, Deleuze et même Sartre connaissent une vie foisonnante alors qu'on les oublie en France. Le centenaire de la naissance de Sartre en a été une nouvelle démonstration. Cette « French Theory » – qu'il faut garder dans le texte, l'auteur y insiste à juste raison – n'est ni du Foucault, ni du Sartre, ni... Elle, cette théorie strictement américaine, a emprunté les concepts à ces philosophes pour construire d'autres paradigmes, d'autres façons d'appréhender le monde. Paradoxalement, elle commence à influencer à son tour une partie des intellectuels français... Il faudrait la discuter, et ce travail, sérieux, en livre les principaux éléments tout en avouant son allégeance...

• *French Theory*, François Cusset, La Découverte/Poche.



## Notre sélection

### ► NOS GÈNES, JUSQU'À QUAND ?

Deux spécialistes, l'un de bioscience, l'autre de biologie moléculaire, viennent nous alerter sur les risques que font courir à toute l'humanité les dites industries du vivant. Notre environnement – l'effet de serre est le plus connu – devient cancérigène. On nous prépare un avenir radieux... Les manipulations génétiques, quant à elles, ne sont pas sans danger parce qu'on ne sait pas comment se conduit le gène. L'incertitude est la règle. Les deux auteurs se rejoignent pour demander un moratoire, un arrêt permettant la réflexion et l'intervention citoyenne.

• *Menace sur nos gènes*, Roy Burdon, Actes Sud ; Gilles-Eric Seralini, *Génétiquement incorrect*, Champs/Flammarion.

### ► LADY SOUL

Il fallait oser ! Un portrait d'une star, d'une légende vivante de la soul music, de celle qui fait encore danser survivant à tous les changements de style, plus ou moins bien, la fille du Pasteur C. L. Franklin, Aretha. Sebastian Danchin l'a tenté, avec quelques succès, du moins pour les débuts. L'environnement familial n'est pas pauvre. Le pasteur de père est connu pour ses prêches et pour ses chorales. Les enregistrements en témoignent. Elle commencera tôt, à 14 ans à la fois comme chanteuse et comme mère. Sa voix forgée dans le sein de l'Église noire est de celle qui nous touche naturellement.

Son long apprentissage passera par le jazz chez Columbia sous l'égide de John Hammond, ensuite ce sera Atlantic pour cette session de 1967 qui donnera *Respect*. Sa carrière est lancée. Elle atteindra des sommets, en prise avec la communauté africaine-américaine. L'auteur montre – et c'est tout l'intérêt de ce livre encore qu'il s'agit de notations qu'il ne développe pas – le lien entre l'éclipse d'Aretha et les transformations de la communauté africaine-américaine sous les coups de boutoir de la révolution libérale. L'éclatement qui en résulte provoque une sorte de consensus musical autour du disco. Les *inner-city* en crise ne connaissent que la violence noirs contre noir... Une thèse intelligente. Le portrait aussi d'une Amérique et de la « soul music », celle qui s'écoute encore et toujours. C'est cette même histoire que raconte Pelecanos... **N. B.**

• *Aretha Franklin, portrait d'une natural woman*, Sebastian Danchin, Buchet Chastel, 418 p.

## Polar

### ► UN SAMOURAÏ, DÉTECTIVE

Que savons-nous du Japon du *xviii* siècle ? Dale Furutani a voulu nous le rendre accessible, par le biais du polar plus que du roman policier. Il s'agit de rendre compte du contexte via l'explication d'assassinats que la rumeur dit commis par des fantômes. Il se sert de la figure du détective

## SPÉCIALE GEORGE PELECANOS

# Polar, mémoire et histoire

Le polar se conjugue au présent, et surtout au passé. Pour raconter notre temps. La crise urbaine fait partie intégrante de cette histoire. Aux États-Unis, on parle de celle des « inner-city »

– en France de celle des « banlieues ». Un thème actuel. Les centres-villes sont désertés par cette nouvelle bourgeoisie noire qui a les moyens de s'exiler vers les banlieues résidentielles déstructurant les solidarités agissantes au sein de la communauté africaine-américaine. George Pelecanos s'est voulu le « griot » de sa ville, ville noire s'il en fut, Washington. Comme Walter Mosley celui du ghetto de Los Angeles, Watts, ou Dennis Lehane celui de Boston ou encore Michael Connelly... Son « détective privé », Derek Strange, y a toujours vécu. Il fallait bien – c'est aussi dans l'air du temps – revenir à ses origines pour comprendre les éclatements actuels. C'est le thème de ce *Hard Revolution* qui commence par rappeler le Washington de 1959, décrivant ainsi la ségrégation mais aussi l'amitié et les leçons de morale. Apparaissent plus clairement les conséquences de la guerre du Vietnam et les raisons de l'explosion des violences de 1968 consécutives à l'assassinat du Pasteur Martin Luther King. Une description qui ressemble beaucoup à la situation vécue dans nos banlieues récemment. Là aussi, rien ne sera plus comme avant... *Soul Circus*, son opus précédent – réédité en poche – se situe de nos jours, dans un présent retrouvant les traces du passé et de l'actualité des conséquences de



la révolution libérale des années Reagan et suivantes, déstructurant toutes les solidarités collectives. On croirait lire un traité de sociologie. Ces deux romans sont intimement liés l'un à l'autre, on peut donc les lire dans l'ordre qu'on veut...

Folio Policier, de son côté, réédite un polar plus ancien, de 1994, *Le chien qui vendait des chaussures*, l'errance d'un gamin – même s'il a vieilli – à la recherche de l'amour de ses parents et qui ne sait quoi faire de sa vie. Il trouvera et la mort s'ensuivra. Un chant désespéré de cette Amérique qui ne sait plus quoi faire de ses anciennes utopies... ■



**Nicolas Bénétiès**

• *Hard Revolution*, George Pelecanos, Seuil/Policiers ; *Soul Circus*, Points/Noir ; *Le chien qui vendait des chaussures*, Folio/policier.

privé. Donc, un samouraï enquête dans le Japon de ce début du *xviii* siècle marqué par la montée sur le trône du shogun Tokugawa qui a gagné la guerre de succession. Les perdants hantent les routes comme *Kaze* ou *Les 7 samourais*. Il recherche une petite fille, celle de son Seigneur vaincu. C'est le fil directeur de cette trilogie inédite en Français, dont les deux premiers tomes viennent de paraître, *Les promesses du samouraï* et *Vengeance au pays de Jade*. Une description de ce Japon féodal, de ses coutumes, de son culte des morts, de ces samourais devenus Seigneurs parce qu'ils dépendent du vainqueur, une façon aussi de renouveler la féodalité. Une leçon d'histoire nécessaire. On aurait aimé plus d'originalité dans l'écriture, pour répondre à la spécificité de la démarche. **N. B.**

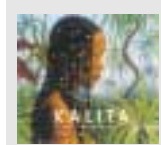
• Dale Furutani, 10/18, collection Grands Détectives.

### ► ANGOISSANT

Je ne sais si l'auteur de ce thriller – Russell Andrews – a lu *Les inventeurs de maladie* de Jörg Blech (Actes sud) mais il l'illustre parfaitement. Une histoire de

meurtres et d'argent mettant en cause l'industrie pharmaceutique et ses accords – il est beau le libéralisme ! – de cartel sous l'égide du gouvernement américain. Cette dénonciation est la partie la plus intéressante. L'autre est une histoire classique de rédemption d'un flic, qui lutte seul, forcément seul face à toutes les gangrènes, alcoolique rencontrant l'amour de nouveau... et le yoga. C'est le point faible de ce roman féroce américain qui joue avec toutes nos angoisses et la réalité du capitalisme libéral triomphant. Curieux mélange. **N. B.**

• *Aphrodite*, Russell Andrews, Presses de la Cité, 419 pages.



### Un conte

Comment faire comprendre les croyances africaines et créoles ? Ce conte essaie aussi de répondre à cette

question. C'est une histoire de sortilèges et d'amour. Peut-on lutter contre une sorcière ? La réponse à la fin.

• *Kalita*, textes de Christiane Falgayrettes-Leveau, dessins de Philippe Davaine, Éditions Dapper.

## Nos collègues publient

### ► BIOGRAPHIE ET AUTOBIOGRAPHIE

Robert Bréchon est tombé très tôt dans la poésie d'Henri Michaux. Il lui voue une sorte de culte depuis qu'il a travaillé avec lui. Il nous conte ici à la fois son admiration, qu'il nous fait partager, et sa propre trajectoire. Un mélange de biographie poétique et d'autobiographie.

• *Henri Michaux, la poésie comme destin*, Robert Bréchon, Éditions Aden.

### ► CHAUSSER LES BOTTES DE L'ART

Comment parler, écrire sur des œuvres qui sont à la fois théâtrales, picturales ? Laurent Grison essaie, en sept lieux – sept tentatives pouvant se lire séparément – de répondre à cette question. Particulièrement réussi est l'essai sur Georges Rousse.

• *Les stries du temps, l'artiste, le lieu et la mémoire*, collages, L. Grison, Champ social.

## Classique

### LA CÉRÉMONIE DES ADIEUX

À peine éteinte la dernière note du *Parsifal* de Wagner, et Pierre Boulez, qui le dirigeait à nouveau presque quarante ans après sa première invitation à Bayreuth, annonçait au public du Festival qu'il ne dirigerait plus en public. Est-ce de fêter cette année ses quatre-vingts ans ? Volonté de se concentrer sur la composition ? La décision de ce chef au sommet de sa renommée tourne une page majeure de la direction d'orchestre.

Élève d'Olivier Messiaen, Boulez a mené en parallèle depuis soixante ans une carrière de chef d'orchestre et une œuvre de compositeur à la réputation difficile mais reconnue comme l'une des plus importantes de l'après-guerre, dans la lignée de la musique sérielle inventée par l'École de Vienne au début du siècle. Chef d'orchestre, il a succédé à Leonard Bernstein à la tête du Philharmonique de New York, de 1971 à 1977, et dirigé les plus grands orchestres du monde, tels Vienne et Berlin, sans oublier des moments historiques, à l'image de la *Tétralogie* de Wagner, mise en scène par Patrice Chéreau, qu'il dirige à Bayreuth de 1976 à 1980, ou de la première de l'intégrale de *Lulu* d'Alban Berg à l'Opéra de Paris en 1979. Mais Boulez est aussi un pédagogue, un analyste, le fondateur de l'Ensemble intercontemporain et de l'Ircam, qu'il dirige jusqu'à 1992.

Boulez désormais absent des salles de concert, ses interprétations n'en sont que plus indispensables : on écouterait ainsi aussi bien ses Ravel, Debussy, Stravinsky, Bartok des années 1970 (chez Sony), œuvres réenregistrées dans les années 1990 pour Deutsche Grammophon, que son *Parsifal* de 1970 à Bayreuth et sa (presque) intégrale des symphonies de Mahler (DG). Autant de jalons indispensables de l'interprétation de la musique moderne : Boulez demeure.

**Alexis Chabot**



**SI L'ESSENTIEL DU DROIT RELATIF** aux œuvres de l'esprit a été mis en forme avant l'explosion des outils multimédias et, de ce fait, semble souvent difficile à appliquer, ne croyez pas que tout est libre ou que vous ne bénéficiez d'aucune protection. Pensez-y en réalisant un site d'établissement ou en mettant vos élèves en relation avec le Net.

La même prudence s'impose pour informatiser, particulièrement sur support public, des données concernant des personnes (bulletins, emplois du temps, etc.), et dans ce cas il faut impérativement éviter de considérer documents papier et documents électroniques comme équivalents. En effet, c'est le constat d'une spécificité susceptible de faciliter diverses atteintes au droit des personnes qui a conduit à la création de la CNIL (Commission Informatique et Libertés).

## Tice, Internet et outils multimédias : un monde "libre", sans droits ni devoirs ?

### Site Web du lycée ou du collège : quelles obligations ?

#### Y a-t-il un responsable ?

Pensez à dire qui le réalise, pour quel public et pourquoi. La loi impose les mêmes contraintes à toute publication : nom et adresse de l'organisme, directeur de publication (provisoire ou principal ?), responsable de la rédaction (enseignant...) et identification de l'hébergeur.

#### Quels droits sur les contenus originaux ?

Si élèves ou enseignants mettent en ligne leurs créations, il s'agit surtout de respecter les droits moraux : à la paternité (nom de l'auteur) et au respect de l'œuvre (pas de modification sans accord). On tolère des mises à jour sur des contenus techniques ou pratiques dont l'originalité n'est pas équivalente à un texte littéraire, une œuvre d'art, etc. Mais, êtes-vous vraiment propriétaires de votre travail ? Pas simple. Des textes, souvent clairs,

des lois même, se contredisent. L'État revendique parfois des droits d'exploitation, notamment sur des logiciels créés dans le cadre scolaire, avec les moyens de l'établissement, mais les droits moraux restent aux auteurs. Des jugements récents concluent que « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous », quelle que soit sa nature. Dans cet esprit, vous pouvez mettre vos cours en ligne sous votre responsabilité, notamment sur un site personnel ; mais il sera prudent d'affecter au site de l'établissement le travail fait par et avec vos élèves. Et vos élèves ne peuvent, sans votre accord, diffuser vos cours.

#### Utilisation d'œuvres de tiers

Pour des œuvres du domaine public (plastiques, littéraires, musicales, photographiques, etc.), c'est-à-dire dont l'auteur s'est éteint depuis plus de 70 ans, aucune autorisation n'est nécessaire. Attention, l'exécution d'une partition est protégée, comme la photo d'une peinture du domaine public.

Dans les autres cas, il faudra contacter l'auteur, qui peut donner une autorisation gratuite (limitée à un usage précis), écrite (souvent par échange de mails, quoique ce ne soit pas une « preuve »). Une rétribution, forfaitaire, peut être demandée, réglée par le biais d'une société de gestion.

Il existe un mouvement pour des

**NOS SITES DU MOIS**

- **La base « Joconde »**, [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/joconde\\_fr](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/joconde_fr)  
Catalogue des dessins, estampes, peintures, sculptures, photographies et objets d'art appartenant aux collections publiques françaises, avec notices et images fournies par les musées. Recense aujourd'hui 130 000 œuvres, 15 000 artistes, du VII<sup>e</sup> siècle à nos jours, de 60 musées. L'outil de recherche permet même de chercher parmi 45 000 personnages et lieux représentés. Les images des œuvres qui ne sont pas dans le domaine public ne figurent pas dans la base.
- **Canal-U propose des vidéos.** En particulier des conférences et émissions scientifiques, accessibles avec *Real-Player* : <http://www.canal-u.education.fr/canal/index.php?back=1>. Le plus souvent pour notre remise à niveau mais on peut extraire des séquences pour les classes.
- **Une façon pas « triste » de valider le B2i.** Un concours sur le site de l'ONISEP, au prétexte de faire connaître les métiers de l'informatique, sur [http://www.onisep.fr/national/espace\\_EE/concoursB2i/index.html](http://www.onisep.fr/national/espace_EE/concoursB2i/index.html).

licences « libres » : vous pouvez utiliser librement, sauf commercialisation, ces documents, logiciels... et parfois même les modifier (conditions à lire sur le site-source). Un échange de mails s'impose cependant.

La citation aux fins d'analyse et les dossiers de presse sont des usages très encadrés, et des extraits significatifs supposent l'accord de l'auteur : la courtoisie évite bien des soucis...

Dans tous les cas, veillez strictement au respect des « droits moraux ».

Il est interdit de diffuser par messagerie des œuvres protégées (articles de presse envoyés à des listes de diffusion...).

#### Hyperliens

L'établissement de liens est, généralement, libre et ce peut être tentant de s'en servir pour enrichir un site sans s'embarasser de droits ! Vous devez éviter toute ambiguïté, faire apparaître qu'on quitte votre site pour en rejoindre un autre (clairement identifié, l'adresse ne peut suffire). Pointez si possible vers l'ac-

cueil ; pour un lien profond (un article), vérifiez que la page visée permet de naviguer sur le site, demandez l'autorisation afin d'éviter d'être poursuivi pour « parasitage » ; ne pas établir de lien vers les pages ou sites spécifiant un refus ; retirez le lien si tel est le souhait du titulaire ou respectez les conditions de présentation qu'il demanderait. En créant un lien vous affectez à la page liée un cadre de destination (d'affichage), « \_blank » fait ouvrir une nouvelle fenêtre au navigateur, sans ambiguïté (mais alourdit une navigation de lien en lien). Ne faites jamais afficher dans une fenêtre de votre environnement ce qui ne vous appartient pas.

#### Utilisation d'une base de données

Certes, les ressources d'une base de données sont destinées à être utilisées. Mais pas pour une diffusion parallèle ! L'idée est de ne pas porter atteinte aux droits du producteur, lisez donc la licence d'utilisation qui est, légalement, jointe à la base.

#### LIENS UTILES

- Educnet <http://www.educnet.education.fr/juri/default.htm>, avec un guide conséquent de l'Internet scolaire.
- Forum des droits sur l'Internet : <http://www.foruminternet.org> avec, pour les « liens hypertextes » <http://www.foruminternet.org/publications/lire.phtml?id=367>.
- Code de la propriété intellectuelle, site *Légifrance* : <http://www.legifrance.gouv.fr>.
- Droit à l'image, droit de l'image, au CNDP, division des affaires juridiques <http://savoirscdi.cndp.fr/rencontrelyon/gauvin/gauvin.pdf> (P. Gauvin).



## Production d'une base de données

Si elle comporte des données nominatives, la loi impose de déclarer le traitement auprès de la CNIL et d'informer les personnes fichées.

## Qui met en ligne ? Et si des dérapages ?

Pour rendre les élèves responsables, sans être irresponsable, on peut les laisser écrire sur le site avec un logiciel coopératif comme *Spip*. Chaque membre autorisé peut lire ce qui s'écrit. L'affichage public est déclenché par un clic d'un « responsable », qui peut aussi faire ses observa-

tions avant publication, refuser celle-ci, amender.

Bien évidemment, tout ce qui s'applique à une publication ou une expression publique est valable ici, sous la responsabilité du directeur de publication. Le respect des personnes s'impose, les thèses racistes sont un délit... Par conséquent, si votre site donne accès à des forums ou des listes de diffusion, ils devront être modérés (un responsable contrôle les envois, *a priori* ou *a posteriori*). En revanche, la loi protégeant le secret des correspondances, il n'est pas question de contrôler les courriers entre individus.

## C'est... à suivre

Nous n'avons pas su traiter ce dossier en deux pages aussi nous prévoyons la publication d'articles complémentaires et de mises à jour dans les prochains numéros : charte d'établissement, mouvement des licences libres, droit des images et droit à l'image, droit (?) à citation, reproduction du patrimoine des musées, lien ou syndication ? etc. Aidez-nous à alimenter cette rubrique en nous faisant connaître vos attentes et vos savoirs.

## Utiliser des logiciels piratés par mesure d'économie ?

Sur votre site, tel qu'il est, avec votre navigateur, affichez le code

source et lisez. Les logiciels utilisés apparaissent. N'utilisez pas de logiciel piraté. Il y a suffisamment de logiciels gratuits performants !

## Oh là là !

Pas d'effolement, les réflexes de civilité lèvent bien des obstacles : culture et créations n'ont de sens que partagées. Certaines conséquences de lois, marquées par la commercialisation des œuvres, défient le bon sens dès lors qu'il s'agit d'éduquer, mais les auteurs en sont conscients et donnent souvent les autorisations nécessaires. Les sociétés d'édition, en revanche, sont de très généreuses à curieusement mesquines ! ■

# Droit, Tice et réflexions syndicales<sup>(1)</sup>

## Droit et éducation : en conflit ?

Copie d'une image que vous possédez, vidéo achetée chez un distributeur, cédérom..., bien souvent vous n'avez droit qu'à un usage privé, dans le cadre strictement familial. La loi limite ainsi considérablement la liberté pédagogique, voire fait entrave à l'exercice de nos missions. Que citer ses sources soit un devoir est évident. Qu'il faille renoncer à exploiter en classe une vignette de BD connue de tous, ou une séquence d'émission de télé... est scandaleux. Il faudrait traiter spécifiquement l'usage éducatif dans le droit de la propriété intellectuelle.

Le droit de copie, géré par le CFC<sup>(2)</sup>, constitue une prise en compte (pour l'imprimé) de cette

spécificité, mais... il s'y lit un rapport de forces imposé par une partie du monde de l'édition. Avantage : nous pouvons « travailler en toute légalité ». Inconvénients : coût élevé, alors que donner à étudier des extraits d'œuvres c'est former des jeunes à s'y intéresser...

## Messageries et droit du travail

Un courrier à l'adresse institutionnelle nominative d'un agent ne peut (en droit) être ouvert que par lui-même. On peut consulter sa boîte personnelle depuis son lieu de travail (dans les pauses !). Passez par un outil de type webmail (pas de compte requis sur le poste) et, comme pour *Siam* (mutations), *I-prof*, gestion de notes, ou tout espace personnel

avec mot de passe, veillez à ce que celui-ci ne soit pas retenu. Quittez le service et fermez le navigateur après utilisation, pour éviter toute intrusion d'un utilisateur du même ordinateur.

## Droits syndicaux

Les droits syndicaux n'ont pas été transposés aux moyens techniques actuels. C'est pourtant une nécessité : réception et envoi de courrier (par exemple en période électorale), accès aux dossiers nécessaires à la défense des droits des collègues, etc.

## Bases de données

L'informatisation des bulletins et les diverses possibilités des logiciels correspondants, font gagner du temps... mais permettent des dérives (« flicage », capture d'adresses à fins commerciales, etc.). Avant de contribuer naïvement à la mise en place d'un système de fichage (des élèves et personnels), informez-vous du cadre légal à respecter et imposez que réflexion et décision impliquent toutes les parties et leurs élus. Voir la norme simplifiée n° 29<sup>(3)</sup> de la CNIL

## DES NOUVELLES DU MONDE DES CÉDÉROMS

Les collègues ont testé pour Adapt-Snes :

- Contrôle parental, Éditions Mindscape.
- Les mystères de Londres, Éditions Montpanasse-multimédia.
- Lirebel ++, Éditions Chrysis.
- Créations poétiques, CNDP.

Comptes rendus pour ces cédéroms et 400 autres tests effectués par des collègues : <http://www.adapt.snes.edu>

Pages réalisées par Alain Prevot pour ADAPT-SNES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.

Tél. 01 40 63 27 70. Courriel : [alain.prevot@adapt.snes.edu](mailto:alain.prevot@adapt.snes.edu).

Rubrique logiciels alternatifs : Claude Micouin [logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu](mailto:logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu).

Le contenu de ces pages est emprunté aux sites cités, auxquels vous vous reporterez pour approfondir.

Ces articles sont soumis à une licence « libre » Creative commons, c'est-à-dire que la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, des centaines de tests de cédéroms, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

## ERRATUM

Dans le numéro d'octobre, un pavé bien mis en valeur indiquait... des coordonnées personnelles, bien utiles pour une communication fiable au sein de l'équipe mais parfaitement incongrues dans le magazine ! Par suite d'un aléa malencontreux, ces pages n'ont pu être relues : l'ego du coordinateur de ces pages n'est pas tel qu'il souhaite faire connaître à tous son logement de banlieue et... surtout, l'adresse de l'équipe d'Adapt est bien au SNES !

qui prévoit les délais de destruction des fichiers de notes, exclut les appréciations, etc.

Un exemple de choix faussement anodin : agenda affichant l'emploi du temps des classes avec nom de l'enseignant, matière, salle. L'information peut toucher un nombre plus important que sur papier, au-delà du cercle strictement concerné. Les risques d'atteinte à la vie privée sont conséquents. Il est conseillé de limiter l'accès à l'agenda, d'informer les enseignants concernés, voire d'obtenir leur autorisation. ■

## Pour en savoir plus :

(1) Un dossier sur le site du SNES, avec notamment un projet de recommandations des organisations syndicales.

(2) Centre Français d'exploitation du droit de Copie, CFC <http://www.cfcopies.com>. Un dossier sur le site du SNES, avec notamment un projet de recommandations des organisations syndicales : [https://www.snes.edu/private/sl/article.php?id\\_article=283](https://www.snes.edu/private/sl/article.php?id_article=283).

(3) Site de la CNIL, norme 29 : <http://www.cnil.fr/index.php?id=1232>.

**YVES CHAUVIN**, ingénieur chimiste à l'Institut français du pétrole, vient d'apprendre que le comité le prix Nobel de Chimie, prix qu'il partage avec deux Américains, R. R. Scroock et R. H. Grubbs. Hom

## "Notre société a oublié les

**L'US :** *Quel est le parcours qui vous a amené à devenir aujourd'hui un chimiste mondialement reconnu, et à obtenir ce prix Nobel, une récompense que la France n'a pas obtenue dans cette discipline depuis près de vingt ans ?*

**Yves Chauvin :** J'ai passé mon bac à Périgueux, fait mes classes préparatoires à Paris, puis j'ai fait une école d'ingénieur, l'école de Chimie de Lyon. Mais je vais vous avouer une chose inavouable. C'était l'époque de la guerre d'Algérie, mon patron de recherche n'a plus eu de crédits, bref, je suis parti au service militaire et... je n'ai pas fait de thèse. Je n'ai donc pas de formation à la recherche ! C'est une situation qui m'a dans un certain sens beaucoup handicapé, notamment parce que je ne pouvais pas avoir de post-doctorant. Mais d'un autre côté, ne pas avoir de thèse, cela donne aussi une certaine liberté de pensée, car on est souvent influencé par le travail du patron. Ce n'est pas une obligation mais cela arrive souvent. Moi, cette situation m'a permis de n'avoir aucun a priori, de m'intéresser à toutes les branches de la chimie et de garder une totale liberté de pensée. J'ai conservé cette liberté à l'IFP, même si la préoccupation essentielle de ce genre d'Institut est l'application industrielle et l'argent que l'on peut en tirer.

Heureusement, j'étais bien considéré au CNRS car en fait, quand j'ai commencé à travailler sur la chimie de coordination et la catalyse homogène, il y avait peu de gens qui cherchaient sur ces sujets. J'ai donc toujours eu de l'argent proportionnellement à mes idées... si j'avais eu plus d'idées, peut-être que j'aurais manqué d'argent... J'ai surtout manqué de temps, comme tous les chercheurs. On est entièrement mobilisé par ses recherches et on y pense en permanence. Pour moi tout a commencé en 1965, lorsque j'ai lu trois articles : celui de Banks – un homme très modeste – qui travaillait à la Philips, où il a trouvé la métathèse en cherchant des catalyseurs, celui de Natta – un chercheur pour lequel j'ai beaucoup



© Alain Jocard/AFP Photo

**Pour moi, il n'y a pas de différence entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Elles ont le même moteur : la curiosité !**

d'admiration – qui travaillait sur les organométalliques. Le comble, c'est Fischer<sup>(1)</sup>, à Munich, qui découvre au même moment une nouvelle liaison chimique métal-carbone. C'était pour moi, des circonstances exceptionnelles, un véritable « printemps de la chimie ». J'ai mis alors au point ce mécanisme de la métathèse et publié mon article en 1971 – en français et dans un journal allemand ! –, après avoir dû convaincre son comité de lecture. Et il s'est écoulé plusieurs années avant que ce mécanisme ne soit réinvesti dans des procédés. La rencontre avec Charles Casey, de l'Université du Wisconsin, un homme que j'ai en grande estime, fut décisive. C'est lui qui le premier m'a dit lors d'un colloque

organisé par le CNRS : « Vous avez raison ! ». Après ma première satisfaction – celle d'avoir trouvé le mécanisme – c'était ma deuxième grande satisfaction. Cette reconnaissance a permis les suivantes. Et ma troisième grande satisfaction c'est quand mon mécanisme de métathèse est passé dans les manuels de chimie.

**L'US :** *Vous travaillez à l'IFP dans un laboratoire de recherche appliquée mais les travaux qui sont reconnus aujourd'hui sont des travaux de recherche plutôt fondamentale. N'est-ce pas un parcours insolite. Est-ce que cette situation a été facile pour vous ?*

**Y. C. :** Après mon école de Chimie, j'ai commencé dans l'industrie où j'ai travaillé trois ans et puis j'ai estimé que je n'avais pas beaucoup de liberté, et, sans bien savoir ce qu'était cet endroit, je suis rentré à l'Institut Français du Pétrole. Là, on faisait effectivement de la recherche appliquée mais c'est un volet qui m'a toujours intéressé, et puis il y avait aussi un caractère fondamental, et on pouvait avoir des étudiants en thèse. Pour moi, il n'y a pas de différence entre recherche fondamentale et appliquée. Elles ont le même moteur : la curiosité ! Quand vous faites des réactions dans un ballon, dans un but pratique, vous

vous demandez quand même comment ça marche. Dans la recherche appliquée c'est même un sacré problème. Lorsque vous mettez au point un nouveau procédé, vous vous demandez toujours si ça va marcher. D'ailleurs j'ai eu des moments terribles avec mes collègues ; si ça n'avait pas marché, on aurait fermé notre laboratoire. Mais nous travaillions beaucoup en équipe. Il faut toute une chaîne dans laquelle les gens doivent croire à ce qu'on fait, de l'élaboration dans le laboratoire jusqu'à la mise au point des pilotes et à la recherche de clients. C'est un travail qui ne peut pas se faire en solitaire et j'ai toujours senti et apprécié cette solidarité. Tandis que dans la recherche fondamentale on est le plus souvent seul.

Nobel lui décerne - pour ses travaux concernant la métathèse, qui remontent à 40 années - me de rigueur et de modestie, il a accepté de répondre aux questions de *L'US*.

# bienfaits de la science"

**L'US :** *Aujourd'hui on parle beaucoup de la désaffection à l'égard des filières scientifiques. L'enseignement des sciences, secondaire et universitaire, est souvent pointé du doigt. Avez-vous une idée sur cette question ?*

**Y. C. :** Je n'ai aucune qualité d'enseignant, je m'en suis aperçu à plusieurs reprises. Les enfants, les jeunes, c'est compliqué. Il faut être enseignant pour comprendre et identifier ce qu'ils ne comprennent pas. Mais j'aime énormément le contact avec les thésards.

Je sais que parmi les jeunes qui ne se destinent pas à la science, la Chimie notamment n'est pas aimée, elle a une image négative. Et ce genre d'attitude influence, je crois, les jeunes dans leurs choix. Il me semble que dans le secondaire, les cours devraient porter davantage sur « La Chimie du vivant », pour montrer que le plus grand réacteur au monde, c'est la nature, que la vie n'a lieu que par de multiples réactions chimiques. C'est vrai que la Chimie est bien plus facile à expliquer en partant des alcanes, alcènes... et en construisant des molécules de plus en plus complexes. Mais si on parlait des réactions de la nature - certes souvent plus difficiles à appréhender - du méthane produit par les décompositions, des bienfaits des aminoacides, et des méfaits de certaines toxines comme l'aflatoxine - pourtant naturelle - cela permettrait de donner une vue plus juste de la notion de synthèse. Or dans les programmes actuels, on met en avant la chimie de synthèse tout en prenant des précautions et en évoquant une « chimie verte » pour tenter de la disculper. Mais la chimie n'a pas à se disculper. La chimie de synthèse a permis des progrès considérables.

Cela dit, je me garderai bien de dire ce qu'il faut faire, surtout sur un sujet que je connais mal. Je refuse de donner mon avis sur tout au nom du fait que je suis chimiste.

**L'US :** *Quelle est à votre avis la place de la science dans la société, quelles sont les difficultés qu'elle rencontre, et les problèmes que soulève son fonctionnement ?*

**Y. C. :** J'entendais récemment parler une dame dans une émission de télévision qui vivait à Paris et qui partait chaque année en Amazonie pour chercher des produits naturels. Cette dame ne réalisait pas que l'espérance de vie des femmes

d'Amazonie est la moitié de la sienne, elle qui vit dans un univers rempli de produits de synthèse, des cosmétiques aux détergents en passant par les colles et les peintures. Pour ma part, j'aurais tendance à lier l'espérance de vie croissante chez nous à l'existence de la chimie de synthèse. Certes il y a de la pollution et il faut continuer à lutter contre elle. Mais je pense qu'elle a énormément diminué depuis les années cinquante.

Il y a quarante ans, on brûlait du charbon à 6 % de soufre, le smog a tué 2000

est parfois dramatique, ce sont les mots-clefs. C'est vrai que c'est aussi très commode. Vous cherchez sur une réaction, avec l'informatique vous mettez cinq mots-clefs... et vous trouvez tout de suite. Mais c'est un drame car si vous ne regardez que les mots-clefs de votre discipline, vous ne regarderez jamais ce que fait l'autre qui travaille à côté de votre thème de recherche. Ce qui est intéressant c'est d'aller voir les secteurs qui nous surprennent, dans les marges, et de lire beaucoup.

**Il faut montrer que le plus grand réacteur chimique, c'est la nature. La vie n'a lieu que par de multiples réactions chimiques.**

personnes à Londres vers 1950, et lorsqu'il y a eu l'invasion des doryphores en 1938 on mettait 400 kg d'arséniate de plomb par hectare ! Sans produits de synthèse, le doryphore, le hanneton, le ver blanc, les maladies et les famines comme celle en Irlande dans les années 1850 reviendraient. On a oublié les bienfaits de la science, dans notre société, parce qu'on a oublié les grandes maladies qui ont décimé l'humanité.

Un problème que vit la science aujourd'hui c'est le cloisonnement. La science, la chimie notamment, c'est par nature divergent et toujours de plus en plus compliqué. On est donc obligé de compartimenter mais il faut faire attention à ne pas rester coincé dans son compartiment. Par exemple, une chose qui

**L'US :** *Vous irez chercher le Nobel ?*

**Y. C. :** Oui, j'ai mis en doute cela le premier jour, auprès de journalistes qui m'agaçaient un peu. J'étais sous pression. Mais bien sûr, j'irai à Stockholm. C'est un événement unique qu'on n'a pas le droit de rater. J'y vais 97 ans après Grignard<sup>(2)</sup> et l'héritage est très lourd à porter. Je vais essayer d'être à la hauteur. ■

**Propos recueillis par Sylvie Nony, Gisèle Jean et Alexis Chabot**

(1) E.O. Fischer, Nobel de Chimie 1973 (NDLR)

(2) V. Grignard, prix Nobel de Chimie 1912 et ancien élève, lui aussi, de l'école de Chimie de Lyon

## La métathèse

Les réactions de métathèse (meta=changer, tera=place) sont connues depuis les années 50-60. Elles consistent par exemple à échanger les carbènes dans une oléfine. Ce type de réaction permet de raccourcir considérablement des réactions de synthèse organique, d'autant plus que les travaux des deux Américains qui partagent ce Nobel de chimie - Schrock et Grubbs - ont développé des catalyseurs de plus en plus efficaces, sélectifs et faciles à mettre en œuvre pour cette réaction. Mais c'est à Yves Chauvin qu'il revient d'avoir élucidé le mécanisme de cette réaction et d'avoir permis, de fait, les avancées ultérieures. Les travaux de Fischer mettant à jour une nouvelle liaison chimique, ont permis à Chauvin d'imaginer un mécanisme passant par une entité « métal-carbène », la coordination de l'oléfine sur cette entité, puis, après la formation d'un cycle « carré » intermédiaire incluant le métal, le glissement de l'oléfine pour former un nouveau complexe métal-oléfine qui va relarguer l'oléfine porteuse d'un nouveau groupement.

Schrock a validé ce mécanisme en proposant des améliorations à sa catalyse. Grubbs a perfectionné ces catalyseurs en mettant au point des espèces plus faciles à manipuler et stables à l'air. La métathèse est très importante dans l'industrie étant donné la demande, par exemple, de propylène. Elle a de grandes perspectives en chimie thérapeutique d'une part, en chimie de la polymérisation d'autre part (élaboration de nouveaux matériaux).



**Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES •**  
**1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre**  
**chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend**  
**28 à 30 signes et intervalles.**

## LOCATIONS

**Briançon, Serre-Chev. 1200, T2,**  
**31 m², 6 pers., pied pistes, 356-**  
**708 €/sem. Tél. 04 92 20 18 47.**

**Chamonix-Les Houches, studio**  
**F1, 4/6 p., rez-de-jard., calme,**  
**garage, Noël-Pâques: 370€, févr.:**  
**470€/s. Tél. 03 84 48 73 28.**  
**(34) Échange petite mais. + jar-**  
**din contre idem Cévennes. Tél.**  
**04 67 52 54 65.**

**Guadeloupe, coll. loue Ste-Anne,**  
**studio 33 m², conf., prox. plage**  
**+ piscine, 300 €/sem. Tél. 06 90**  
**50 50 21. porosy@wanadoo.fr**

**Paris 5<sup>e</sup>, loue petit studio meublé**  
**calme, w.e., semaine, quinzaine.**  
**Tél. 02 38 93 01 75 ou**  
**06 87 34 03 10.**

**Prox. Les Saisies, st. 4 pers.,**  
**240-500€/sem., prox. pistes. Tél.**  
**04 90 86 11 35 / 04 71 74 28 46.**

**(74) Flaine, coll. loue 2 pièces**  
**(6 pers.), plein sud, pied pistes.**  
**Tél. 04 93 54 84 22.**

**Val-d'Isère centre, loue 3 pièces,**  
**40 m², calme, balcon, 6 cou-**  
**chages. Tél. 06 80 63 08 68.**  
**Toscane, mais. Tél. 02 33 28 60 97.**

**Rome, appart. Tél. 02 33 28 60 97.**

**(66) St-Pierre/F., 10 km Ft-Romeu,**  
**alt. 1750 m, F3, 6/7 pers. Tél.**  
**04 68 50 64 08.**

**Chamonix-Les Houches, 48 m²,**  
**F3, 6 pers., pd des pistes, 550 €/s.**  
**Tél. 04 50 54 58 79.**

**(65) La Mongie, meublés, ski.**  
**Site : [www.loc65-pyrenees.fr](http://www.loc65-pyrenees.fr)**  
**Courchevel 1650, T2, 4-6 pers.,**  
**ttes périodes. Tél. 02 47 53 15 74.**

**Paris 16<sup>e</sup>, Auteuil, loue studio**  
**16 m², meublé, 680 € charges**  
**comprises. Tél. 06 83 12 07 14.**  
**Arcs 1800, stud. sud, 5 pers.**  
**Tél. 01 39 51 54 75.**

**Serre-Chev. 1400, loue rez-de-**  
**ch. chalet, sud, 4 pers., près pistes,**  
**calme. Tél. 06 84 11 28 58.**

**(34) Carnon, 15 mn Montpel-**  
**lier, coll. loue F2 (4 p.), calme,**  
**plage, port proches. Tél. 06 30**  
**20 53 67.**

**(66) Ft-Romeu, coll. loue F1 (4 p.),**  
**calme, sud. Tél. 06 30 20 53 67.**

**Venise centre, loue meublés, tout**  
**confort. Tél. 04 73 33 55 95.**

**Menuires, février, 575 €/sem.**  
**Tél. 03 28 26 40 03.**

**Domaine Alpe-d'Huez, loue mai-**  
**son de village tt confort, 8 pers.,**  
**900 €/s. vac. hors zone A, 750 €**  
**hors vac. Tél. 04 75 59 00 21.**

**(74) Araches-Les Carroz, T2,**  
**45 m², 6 p., tt cft. Tél. 06 71 16 17 36.**

**(35) 8 km St-Malo, mais. neuve,**  
**3 ch., 400-700 €/sem. Tél. 06**  
**26 76 12 00.**

**Parc nat. Ht-Jura, coll. loue été,**  
**hiver, chalet ind., tt cft, pied ski**  
**fond/alpin. Tél. 01 64 25 54 60.**

**(04) Près Barcelonnette, ski Pra-**  
**Loup 1500, coll. loue duplex**  
**6 pers., tt conf., t.v., vac., hors-**  
**vac., week-end. Prix selon sai-**  
**son. Tél. 04 94 24 33 46 (soir).**

**Paris 19<sup>e</sup>, F1, 23 m², meublé,**  
**600 € c.c. Tél. 06 19 13 06 24 ou**  
**elsa.nahon@laposte.net**

**Luberon, loc. ttes vac., pr privat.,**  
**mas tt cft, jeux, pisc., prest. qual.,**  
**calme, charme. Tél. 04 90 68 22 21,**  
**[www.provence-lourmarin.com](http://www.provence-lourmarin.com)**

## SNES-Échanges vous propose

### Correspondance

#### Suède

• Professeur de mathématiques et de physique franco-  
phone (élèves de 12 à 16 ans), enseignant depuis 14 ans  
à Uppsala, souhaite entrer en contact avec des collègues  
de toute région.

• Professeure de français et de mathématiques (élèves  
de 12 à 16 ans), maroco-algérienne d'origine, en Suède  
depuis 1987, est très intéressée de rentrer en contact  
avec d'autres professeurs enseignant le français.

• Professeure en lycée (12 à 18 ans) à Vimmerby, à  
300 km au sud de Stockholm, voudrait bien entrer en  
contact avec des collègues pour une correspondance  
personnelle et professionnelle.

**Portugal :** Âgée de 38 ans, mariée et mère de 2 enfants  
(2 filles de 8 et 11 ans), professeure de français, portugais,  
éducation civique, auteure d'une méthode de français langue  
étrangère pour lusophones, aimerait échanger avec des pro-  
fesseurs de français du monde entier (y compris Portugal).

### Échanges scolaires

**Suède :** Professeurs dans une école expérimentale, créée  
par eux et gratuite pour les élèves, à Göteborg, le lycée  
Donnergymnasiet, recherchent des collègues intéressés  
par la pédagogie et la didactique pour correspondance et  
échanges d'idée. Ceux intéressés par un échange d'élèves  
sont les bienvenus. Ils expérimentent déjà des échanges  
avec Bologne, Bruxelles et le Kenya.

### Correspondance scolaire

**Suède :** Professeure de français à Nora, à 200 km à l'ouest  
de Stockholm, recherche des collègues intéressé(e)s par des  
échanges de courriels entre leurs élèves et les siens (7 gar-  
çons, 4 filles enthousiastes de 13 ans), en anglais et/ou en  
français.

**Burkina Faso :** Des élèves de Troisième de Ouagadougou  
recherchent des correspondant(e)s de toute région et des  
DOM/TOM.

**Canada :** Une école française en Ontario recherche une  
correspondance pour ses élèves de 8 ans (courrier, pho-  
tos, petits cadeaux). Les élèves sont bilingues et l'échange  
conviendrait notamment avec des 6e ou des élèves du pri-  
maire initiés à l'anglais.

### Échange de logement

#### Espagne

Professeur de formation professionnelle échangerait son  
appartement de trois chambres à Las Palmas dans la  
Grande Canarie contre l'équivalent n'importe où en France  
pour lui, son épouse et ses deux enfants, jeunes majeurs.  
*Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos*  
*correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre*  
*adresse pour la réponse à : SNES-Échanges, 46, avenue*  
*d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro*  
*d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi*  
*consulter les annonces de SNES-Echanges sur notre site :*  
**[www.snes.edu](http://www.snes.edu).**

**Roger-Charles Le Breton**

**(73) Col des Saisies, duplex, sud,**  
**4/6 p. 45 m², panorama. Tél. 04**  
**79 37 45 91.**

**(73) Valmeinier, coll. loue appt**  
**5/6 pers., pied pistes. Tél. 03 23**  
**09 66 92.**

**(05) Devoluy, chalet tt conf.,**  
**8/9 pers., station ski à 5 km,**  
**800 €/sem., vac. scol. Tél. 04 76**  
**24 26 68.**

**2-Alpes, st. 4 p., sud, terr. Tél.**  
**06 84 33 84 53.**

**(74) Samoëns, appt 4/6 pers.**  
**Tél. 04 77 95 81 34.**

**(05) Névache, vallée classée,**  
**duplex (5 pers.), hiver, 420 €.**  
**Tél. 03 23 67 52 84.**

**Coll. Guadeloupe, gde villa + 4 gîtes**  
**(2/9 pers.). Tél. 05 90 28 52 77,**  
**<http://perso.wanadoo.fr/lesafran>**  
**Aur/Alpe-d'Huez, st. 4/5 p.,**  
**Noël : 290€, nouvel an : 350€, févr.:**  
**480€. Tél. 04 76 56 82 84.**

**Guadeloupe, studio tt confort,**  
**150 €/sem. Tél. 06 90 36 08 57,**  
**[oceanes20032003@yahoo.fr](mailto:oceanes20032003@yahoo.fr)**  
**Paris, studios, 2 p. meublés,**  
**équipés, tt confort, à partir de**  
**295 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27.**

## IMMOBILIER

**Rech. achat F3, 60 m² min.,**  
**280 000 €, dans Paris. Tél. 01**  
**48 70 94 01, [michel.guillet12@](mailto:michel.guillet12@wanadoo.fr)**  
**[wanadoo.fr](mailto:wanadoo.fr)**

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude  
en exposition, neufs, px impor-  
tateur. Ex : 1<sup>er</sup> prix 1 070 € livr. et  
SAV, ds tte la France, Bechstein,  
Baldwin, Feurich. Ets Bion,  
60510 Therdonne (5 km de  
Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12  
ouv. 7/7.

**Vd 2 bibliot. blanches Ikea, modèle**  
**« Expédit », 50 € chacune, état**  
**neuf. Tél. 01 42 09 21 30.**

**Recherche enseignant retraité**  
**pour superviser un centre cultu-**  
**rel franco-indien en Inde, pour**  
**4 mois. Tél. 01 42 22 92 21,**  
**[nadine.leprince@free.fr](mailto:nadine.leprince@free.fr)**

# DONNEZ DE L'IMAGE A VOS COURS...

**SUR INTERNET,**  
**1300 DOCUMENTAIRES, REPORTAGES,**  
**MAGAZINES, FILMS D'ANIMATIONS,**  
**- LIES AUX PROGRAMMES SCOLAIRES**  
**- ET ACCOMPAGNES DE**  
**DOCUMENTATIONS PEDAGOGIQUES.**  
**POUR STRUCTURER UN COURS,**  
**ILLUSTRER UN EXPOSE OU EFFECTUER**  
**UNE RECHERCHE DOCUMENTAIRE.**

**RENDEZ-VOUS**  
**SUR [www.lesite.tv](http://www.lesite.tv)**  
**ET, DU 24 AU 27 NOVEMBRE 2005,**  
**AU SALON DE L'EDUCATION**  
**➔ HALL 2 - NIVEAU 7-2 - STAND CE 750**

**N° Indigo 0 825 852 853**  
0825 852 853 - 0825 852 853 - 0825 852 853

**OU AUPRES DE VOTRE CENTRE**  
**REGIONAL DE DOCUMENTATION**  
**PEDAGOGIQUE (CRDP)**